



RAPPORT ANNUEL 2021-2022
SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO

TABLE DES MATIÈRES

Reconnaissance territoriale	2
Message du président du conseil	3
Message du président et chef de la direction	5
Survol	8
Répercussions de la pandémie de COVID-19	10
Bénéfice d'OLG pour la province de l'Ontario	11
Principales données financières	13
Marché du jeu de l'Ontario	16
Exécution du mandat d'OLG	17
Plan « ON joue »	18
« ON joue » – Priorités stratégiques	19
Engagement d'OLG à l'égard du jeu responsable	25
Engagement d'OLG à l'égard des collectivités autochtones en Ontario	27
Régie	29
Conseil d'administration	30
Comité exécutif	36
Rapport de gestion	37
Responsabilité de la direction pour le rapport annuel	68
Rapports des auditeurs indépendants	69
États financiers consolidés	73
Notes afférentes aux états financiers consolidés	77

RECONNAISSANCE TERRITORIALE

OLG reconnaît que nous vivons, travaillons et menons les activités de jeu sur les territoires traditionnels de nombreuses nations autochtones dans la province.

Nos bureaux à Toronto sont situés sur les territoires traditionnels des Mississaugas of the Credit, des Anishinaabeg, des Haudenosaunee et des Wendat. Nous reconnaissons aussi que notre siège social situé à Sault Ste. Marie se trouve sur le territoire visé par le traité Robinson-Huron, qui est le territoire traditionnel des Anishinaabeg, en particulier les Premières Nations de Garden River et de Batchewana, ainsi que des Métis. Aujourd'hui, de nombreux peuples autochtones habitent à Sault Ste. Marie.

Il s'agit des peuples autochtones qui vivaient sur ces territoires des milliers d'années avant nous. OLG admet que la simple reconnaissance des territoires sur lesquels nous nous trouvons n'est qu'un petit geste dans le travail difficile de vérité et réconciliation. Nous sommes appelés à agir à titre d'artisans de justice, de paix et d'harmonie en milieu de travail et au-delà. Assumons la responsabilité qui nous incombe quant à ce travail en favorisant un dialogue ouvert, le respect et le lien entre tous les peuples dans ce beau pays pour remédier à l'héritage permanent de la colonisation.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) s'efforce d'améliorer la province de l'Ontario et la vie des gens qui y vivent. Depuis mon entrée en fonction à titre de président en décembre 2021, je suis honoré de servir la province en collaborant avec un groupe de membres du conseil exceptionnellement dévoué et l'équipe de la direction, au profit des collectivités, des Premières Nations et de tous les Ontariens.

Je tiens à remercier les employés d'OLG pour m'avoir accueilli chaleureusement durant une année charnière alors que la Société contribue à la réouverture de l'économie de l'Ontario. Ils font un travail difficile en vue d'aider OLG à surmonter les défis constants que représente la pandémie de COVID-19 tout en positionnant l'organisation pour une réussite future.

En dépit des incidences de la pandémie sur nos activités, en particulier sur le jeu en établissement, OLG a affiché un profit net revenant à la province de 1,6 milliard de dollars à l'exercice 2021-2022 — une somme permettant d'appuyer les priorités qui comptent pour les Ontariens, comme la santé, l'éducation et les programmes communautaires. Nous sommes également fiers de contribuer à la reprise économique en partageant nos recettes avec les collectivités d'accueil des casinos, 133 collectivités autochtones, des organismes de bienfaisance en Ontario et des milliers de détaillants de loterie. Notre cohorte grandissante de détaillants de loterie reflète le dynamisme des petites entreprises qui sont le fondement économique des collectivités en Ontario.

L'équipe de direction d'OLG a tracé une voie nouvelle et emballante pour l'organisation grâce au lancement du plan « ON joue ». La stratégie triennale jette les bases d'une croissance durable. Elle permet d'innover pour trouver encore plus de possibilités de générer des produits d'exploitation tout en appuyant les collectivités dynamiques et nos précieux partenaires en Ontario. Le conseil appuie le changement organisationnel et culturel en cours à OLG — et nous sommes d'avis que ce changement aidera à faire en sorte qu'OLG continue d'offrir de la valeur aux Ontariens pour les générations futures.

En tant que conseil, nous comprenons que nous jouons un rôle essentiel dans la préservation de la confiance en OLG qu'ont les Ontariens — une confiance essentielle à la réussite d'OLG et aux intérêts à long terme de notre actionnaire, le gouvernement de l'Ontario. Nous surveillons un organisme de la Couronne ayant un mandat commercial exécuté en appliquant les principes de responsabilisation, de transparence et de gestion efficace des coûts et des risques. Notre gouvernance et nos contrôles organisationnels rigoureux visent à nous assurer qu'OLG offre une croissance solide à la province de l'Ontario tout en conservant notre rôle de chef de file du jeu responsable (JR).

Notre conseil demeure axé sur notre engagement à viser les normes les plus élevées en matière de JR et à nous appuyer sur la réussite de notre programme reconnu mondialement *Jouez sensé*. Nous nous réjouissons que le programme continue d'être reconnu sur la scène internationale, en particulier par la World Lottery Association et le Conseil du jeu responsable qui lui ont chacun accordé une accréditation indépendante en 2021 et en 2022, respectivement. OLG continuera de collaborer étroitement avec le gouvernement et des organismes indépendants pour faire évoluer *Jouez sensé*, qui place le client au cœur de saines habitudes de jeu. Nous continuerons d'investir dans des options et des outils de soutien personnalisés en tirant profit des nouvelles technologies, conformément à notre norme de service à la clientèle dans les secteurs du jeu en établissement, de la loterie aux points de vente et des produits numériques, un secteur en pleine expansion.

Au nom du conseil d'administration, je tiens à remercier spécialement tous les employés, partenaires, intervenants et fournisseurs d'OLG pour tout ce qu'ils font, collectivement et individuellement, pour faire progresser le travail essentiel de cette organisation — surtout en ces temps incertains et difficiles. Ce sont les gens qui constituent l'élément le plus important de la réussite de toute société. Le bien que fait OLG pour l'Ontario n'est possible que grâce à votre dévouement et votre engagement. Je vous remercie de votre contribution continue — à l'égard d'OLG et de notre province.

Pour l'année à venir, le conseil se réjouit de collaborer étroitement avec le ministre des Finances, les partenaires du Ministère et l'équipe de la haute direction d'OLG pour mettre à profit les fondements solides établis par le plan « ON joue » — et pour permettre à OLG d'atteindre de nouveaux sommets de réussite en ce qui a trait aux collectivités locales, aux Premières Nations et à l'ensemble de l'Ontario.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Warren', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jim Warren
Président du conseil

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Il me fait plaisir de présenter notre rapport annuel 2021-2022, qui relate l'histoire d'une année exceptionnelle à OLG.

Les secteurs de la loterie aux points de vente et du jeu numérique ont bien résisté et obtenu de bons résultats malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19 en cours. Même si notre division du jeu en établissement a continué, à l'exercice 2021-2022, d'être éprouvée par les vents contraires de la pandémie, nous avons accompli notre mandat global en produisant un rendement élevé pour la province en vue d'appuyer les priorités gouvernementales et les collectivités que nous servons. Parallèlement, nous avons lancé une stratégie commerciale de transformation qui fait évoluer et croître la position concurrentielle d'OLG en ce qui a trait à l'offre de divertissement par le jeu digne de confiance en Ontario et en tire profit.

Le lancement de notre stratégie « ON joue » en avril 2021 a marqué un point tournant à OLG. Cette stratégie vise à faire d'OLG une organisation axée sur les buts qui saisit les occasions de croissance avec confiance tout en créant davantage de valeur pour ses partenaires et la province. Elle s'appuie sur nos avantages concurrentiels et notre marque digne de confiance : nous demeurons ancrés dans l'engagement inébranlable de notre équipe d'agir en faveur des collectivités de l'Ontario tout en assurant une croissance durable et responsable.

Depuis des décennies, OLG a pour but de contribuer à améliorer l'Ontario. Nous sommes fiers du soutien que nous offrons à la province comme seul fournisseur de jeux réinvestissant la totalité de ses profits en Ontario. Nous appuyons les collectivités d'accueil dans la province en partageant nos produits d'exploitation, de même que des organismes de bienfaisance locaux. Par notre siège social à Sault Ste. Marie, nous demeurons un fier partenaire communautaire en saisissant toutes les occasions de contribuer à un marché du travail et une économie locale dynamiques.

En outre, nous offrons à nos clients des options de divertissement inégalées, notamment un réseau de loterie comptant environ 9 800 détaillants, des jeux dans des casinos de classe mondiale, des jeux de bienfaisance et une offre numérique en pleine expansion.

La stratégie « ON joue » a été lancée à un moment où nous faisons face à une concurrence accrue, à l'évolution des besoins des clients et à des changements importants sur le marché du jeu. Cela a été démontré par l'élargissement du marché du jeu sur Internet en Ontario et la légalisation des mises sportives simples sur un événement — une évolution suscitant l'intérêt du monde entier.

Le changement s'accompagne de possibilités et, au début de l'exercice, nous avons rapidement mis en place un nouveau modèle opérationnel qui nous aide à tirer profit de notre valeur unique sur le marché du divertissement provincial.

OLG saisit aussi l'occasion de stimuler la croissance du jeu numérique en s'appuyant sur ses forces. Nous offrons aux clients une expérience complète dans tous les canaux, notamment les casinos en ligne, les mises sportives en ligne et la seule option de loterie en ligne, le tout présentant la pleine intégration du programme de jeu responsable de pointe *Jouez sensé*.

En juillet 2021, OLG.ca a franchi une étape importante : nous avons atteint un million de joueurs inscrits sur notre plateforme numérique. Notre secteur du jeu numérique a poursuivi sa progression tout au long de l'exercice 2021-2022 grâce au lancement de plusieurs nouvelles initiatives et nouveaux produits, notamment nos applications mobiles pour les appareils Android et iOS, ainsi que les jeux de casino en direct et des options élargies de loterie en ligne. À la fin de l'exercice, nous avons atteint 1,3 million de joueurs inscrits sur OLG.ca.

Nous avons aussi lancé PROLINE+, le premier répertoire légal de mises sportives en ligne en Ontario, y compris les mises simples sur un événement. Après moins d'une semaine complète d'exploitation, PROLINE+ a traité plus de un million de dollars en mises. Au total, notre secteur du jeu numérique a généré des recettes de 511 millions de dollars, une hausse de 44 % par rapport à l'exercice précédent.

Pendant que notre secteur du jeu numérique gagnait du terrain à l'exercice 2021-2022, nous avons continué de renforcer nos canaux commerciaux de base dans les secteurs de la loterie aux points de vente et du jeu en établissement.

Dans le secteur de la loterie aux points de vente, nous avons ajouté de nouveaux produits palpitants à notre offre de loterie et à notre présence chez les détaillants. Nous avons notamment lancé le nouveau PROLINE en magasin, qui offre aux parieurs sportifs une expérience de jeu complète grâce aux mises simples sur un événement, sous la marque de confiance PROLINE.

Nous valorisons notre réseau dynamique de détaillants partenaires et le service exceptionnel qu'ils ont continué d'offrir aux clients de loterie dans l'ensemble de la province en cette période sans précédent. C'est avec fierté qu'OLG a donné en retour plus de profits et des commissions plus élevées aux détaillants — nous avons versé les commissions les plus élevées de l'histoire d'OLG : plus de 333 millions de dollars. Les recettes tirées des produits de loterie chez les détaillants ont atteint un record de 4,5 milliards de dollars durant l'exercice.

Dans le secteur du jeu en établissement, nous nous sommes concentrés à l'exercice 2021-2022 sur la collaboration avec nos partenaires en vue de la réouverture réussie des établissements de jeu. En dépit des incidences de la pandémie sur les casinos, les hippodromes et les centres de jeu de bienfaisance en Ontario, le secteur du jeu en établissement d'OLG a affiché un profit net revenant à la province de 528 millions de dollars à l'exercice 2021-2022 et versé 116 millions de dollars aux municipalités et aux Premières Nations de l'Ontario qui accueillent les casinos traditionnels et les centres de jeu de bienfaisance — et les paiements aux associations de bienfaisance ont totalisé 35 millions de dollars. OLG a également célébré plusieurs étapes importantes liées aux casinos traditionnels à l'exercice 2021-2022, notamment l'ouverture de nouveaux casinos à Pickering et à North Bay. Les nouveaux établissements représentent d'importants investissements dans les immobilisations de la part du secteur privé et la création d'emplois dans ces collectivités. En outre, les deux municipalités reçoivent maintenant les paiements aux collectivités d'accueil d'OLG qu'elles peuvent utiliser pour appuyer des priorités locales.

Dans notre travail avec nos partenaires en vue de faire progresser notre entreprise, la responsabilité sociale et le jeu responsable demeureront des valeurs fondamentales d'OLG qui sont essentielles à notre réussite future. Nous continuerons d'améliorer notre programme *Jouez sensé* reconnu mondialement — qui aide les clients à faire des choix éclairés et à adopter de saines habitudes de jeu, ainsi que les adultes ontariens ayant des problèmes de jeu.

OLG se concentre aussi sur l'établissement de fondements pour des relations commerciales fructueuses avec les Premières Nations en approfondissant sa compréhension, en élargissant sa réflexion et en interagissant de façon productive avec les collectivités et les dirigeants autochtones. À l'exercice 2021-2022, le conseil d'administration d'OLG et son équipe de direction ont eu le plaisir de participer à une série de séances de formation animées par Gordon Peters, président et chef de la direction du Centre for Indigenous Sovereignty, et Ava Hill, ancienne chef des Six Nations of the Grand River.

Il est à noter que chaque élément de la réussite de la stratégie « ON joue » dépend de nos gens. Dans le cadre de notre plan stratégique, nous établissons une culture gagnante en investissant dans nos employés et en les habilitant, ainsi qu'en perfectionnant notre équipe pour qu'elle offre un excellent service à la clientèle dans les collectivités en Ontario. Je tiens à remercier tous les employés d'OLG qui lui font profiter de leurs talents, leurs points de vue et, plus important encore, leurs voix. C'est grâce à notre équipe qu'OLG a été désignée par Forbes comme étant un des meilleurs employeurs au Canada en 2022 — une excellente façon de confirmer que le travail que nous faisons pour renforcer la culture à OLG nous fait avancer dans la bonne direction.

Nous progresserons avec une nouvelle direction au conseil d'administration d'OLG. L'équipe de direction de la Société a été ravie d'accueillir, en décembre 2021, notre nouveau président du conseil, Jim Warren. Jim a travaillé pour certaines des plus grandes sociétés de jeu au monde, et nous nous réjouissons de cette nouvelle voix forte au conseil d'administration d'OLG, qui nous met au défi et nous encourage alors que nous réalisons notre stratégie, nos aspirations de croissance et la promesse de notre marque.

Inspirés par notre stratégie « ON joue » et les vérités d'OLG, nous continuerons de nous appuyer sur la valeur de notre marque et sur notre présence dans le secteur du jeu dans la province — et de dégager de nos activités encore plus de valeur au profit des collectivités, des Premières Nations, des municipalités et de la population de l'Ontario.



Duncan Hannay
Président et chef de la direction

SURVOL

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (« OLG » ou la « Société ») vise à contribuer à améliorer l'Ontario en faisant vivre d'excellentes expériences de divertissement à ses clients. Elle offre du divertissement par le jeu d'une manière socialement responsable qui optimise les retombées économiques pour la population de l'Ontario, les secteurs économiques connexes et les collectivités d'accueil.

Nous adhérons à cinq vérités qui expriment ce que nous défendons et la manière dont nous agissons :

1. **Nous prenons soin de l'Ontario.** Nous sommes là pour faire le bien. Nous aidons à bâtir des collectivités, nous créons des emplois et nous soutenons nos partenaires. Tous nos profits sont réinvestis en Ontario. Donner en retour est au cœur de tout ce que nous faisons. C'est ce qui nous définit. Nous motive. Nous inspire.
2. **Nous sommes une équipe unie.** Nous nous amusons. Nous partageons. Nous lançons des défis. Nous nous respectons, nous nous soutenons et nous nous valorisons mutuellement ainsi que nos partenaires. C'est seulement ensemble que nous pouvons compétitionner et gagner.
3. **Nous nous passionnons pour nos joueurs.** Bien connaître nos joueurs nous permet de leur offrir les sensations fortes qu'ils recherchent, de manière sûre et responsable. Voilà pourquoi ils nous sont fidèles. Leur confiance rend notre entreprise plus solide et améliore notre capacité à donner en retour.
4. **Nous avons de grands rêves et nous encourageons le changement.** Nous voyons grand, nous agissons vite et nous accueillons le changement. Nous sommes audacieux, curieux et ouverts et nous élevons toujours notre jeu.
5. **Nous célébrons nos différences.** Nous apportons tous une valeur ajoutée à l'équipe. Et nos différentes perspectives, origines et orientations font d'OLG un endroit où il fait bon travailler. Ensemble, nous sommes plus créatifs, innovateurs et inclusifs.

OLG exploite et gère la vente de jeux de loterie (y compris les jeux de loto nationaux et régionaux, les jeux INSTANT et les jeux Sports) et le jeu en établissement (jeu de casino et jeu de bienfaisance) en Ontario, de même que sa plateforme de jeu numérique (OLG.ca et l'application d'OLG). Elle contribue aussi au secteur des courses de chevaux de la province.

À l'exercice 2021-2022, les activités d'OLG étaient réparties dans trois secteurs d'activité.

Loterie (points de vente) – OLG exploite des jeux Sports et des jeux de loterie sur terminal et offre des produits de loterie INSTANT par l'entremise d'environ 9 800 détaillants dans la province.

Jeu en établissement (jeu de casino et jeu de bienfaisance) – OLG est responsable de la conduite et de la gestion du jeu dans 29 casinos et 37 centres de jeu de bienfaisance en Ontario. Le secteur du jeu en établissement est aussi responsable de la relation importante d'OLG avec le secteur des courses de chevaux.

Jeu numérique – OLG exploite et gère les jeux de casino en ligne, les jeux de loterie en ligne et les mises sportives en ligne par le biais de sa plateforme de jeu numérique, qui offre des jeux de machines à sous et des jeux sur table (y compris des jeux de casino en direct), des mises sportives sur PROLINE+ et neuf jeux de loto (notamment LOTTO MAX et LOTTO 6/49).

RÉPERCUSSIONS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, la principale priorité d'OLG est, et continue d'être, la santé et la sécurité de ses employés, ses clients et ses précieux partenaires — et elle a systématiquement suivi les conseils des responsables de la santé publique et l'ensemble des protocoles provinciaux.

À l'exercice 2021-2022, la pandémie a continué de poser des défis à OLG, surtout dans le secteur du jeu en établissement. Le 16 juillet 2021, après des fermetures et des réouvertures par intermittence à l'exercice 2020-2021, les casinos et les centres de jeu de bienfaisance ont une fois de plus commencé à rouvrir leurs portes en Ontario en respectant des contraintes de capacité temporaires. Toutefois, le 5 janvier 2022, en raison de l'augmentation du nombre de cas de COVID-19, les établissements ont une fois de plus fermé, puis rouvert de nouveau le 31 janvier 2022.

Durant l'exercice 2021-2022, nous avons collaboré étroitement avec nos partenaires du jeu en établissement pour assurer la réouverture réussie et sûre des établissements de jeu. En outre, nous avons célébré un certain nombre d'étapes importantes, notamment l'ouverture de deux nouveaux casinos par nos fournisseurs de services — à Pickering et à North Bay.

En dépit des défis auxquels OLG a été confrontée dans le secteur du jeu en établissement, elle a continué de stimuler les résultats des secteurs de la loterie et du jeu numérique et a lancé plusieurs nouveaux produits et nouvelles initiatives, y compris PROLINE+, les jeux de casino en direct et INSTANT TOP UP. Les recettes tirées de la loterie aux points de vente et du jeu numérique ont atteint un record à l'exercice 2021-2022.

Le présent rapport présente les mesures qu'OLG a prises pour atténuer les effets de la pandémie et leurs incidences sur les activités.

BÉNÉFICES D'OLG POUR LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Depuis 1975, OLG a généré environ 56,7 milliards de dollars pour la population et la province de l'Ontario, ce qui a contribué au soutien des priorités provinciales, notamment le fonctionnement des hôpitaux, la prévention et le traitement du jeu problématique, le sport amateur et les organismes de bienfaisance locaux et provinciaux, entre autres initiatives. De plus, les recettes tirées de la loterie et du jeu profitent à plusieurs bénéficiaires directs, notamment les municipalités d'accueil, les Premières Nations de l'Ontario, les détaillants de loterie et le secteur des courses de chevaux de l'Ontario.

Les activités d'OLG ont contribué de bien des façons à l'économie à l'exercice 2021-2022¹, dont certaines sont soulignées ci-dessous.

- À la clôture de l'exercice, OLG avait dégagé un profit net revenant à la province (PNRP) de **1,6 milliard de dollars**.
- Voici quelques contributions qu'OLG a faites :
 - **2,6 milliards de dollars** en lots de jeux de loterie remis à ses précieux clients;
 - **333 millions de dollars** en commissions versées aux détaillants de loterie de la province;
 - **81 millions de dollars** en paiements aux Premières Nations de l'Ontario conformément à l'entente de partage des produits tirés du jeu (*l'Entente de partage des recettes de jeux et de gestion financière*), selon les produits bruts que la Société a enregistrés à l'exercice précédent;
 - **119 millions de dollars** en financement direct au secteur des courses de chevaux de l'Ontario par le biais de l'Accord de financement des courses de chevaux en direct modifié et réénoncé;
 - **116 millions de dollars** en paiements aux municipalités et aux Premières Nations de l'Ontario qui accueillent les casinos traditionnels et les centres de jeu de bienfaisance.
- Les investissements d'OLG dans ses programmes de responsabilité sociale qui soutiennent le jeu responsable et les organismes de bienfaisance sont notamment les suivants :
 - **7 millions de dollars** en versements d'OLG pour son programme de jeu responsable, y compris les centres *Jouez sensé*, l'éducation et la technologie, l'administration de programmes, la formation des employés et l'autoexclusion, notamment des coûts d'immobilisations pour des systèmes de reconnaissance faciale;
 - **35 millions de dollars** en recettes tirées du jeu de bienfaisance distribuées aux organismes de bienfaisance locaux participants;
 - **1 million de dollars** en commandites, notamment de festivals et d'événements.

Les municipalités d'accueil profitent aussi des revenus d'impôt foncier, de revenus en droits d'aménagement et autres paiements et de la création d'emplois. En outre, les entreprises ontariennes profitent des achats de biens et de services qu'effectuent OLG et ses fournisseurs de services du jeu dans les casinos et du jeu de bienfaisance.

¹ Exercice clos le 31 mars 2022 (du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022)

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES¹

À l'exercice 2021-2022, les secteurs de la loterie, du jeu en établissement et du jeu numérique d'OLG ont généré collectivement des recettes totales de 7,1 milliards de dollars². En comparaison de l'exercice précédent, les recettes totales ont augmenté de 2,3 milliards de dollars, ou 49 %, principalement en raison de l'allègement des restrictions de capacité qui a permis une ouverture plus générale et une reprise plus forte des casinos et des centres de jeu de bienfaisance. Les recettes tirées du jeu en établissement ont totalisé 2,2 milliards de dollars, en hausse de 2,0 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les recettes provenant des points de vente de loterie ont atteint un sommet inégalé de 4,5 milliards de dollars, soit 235 millions de dollars de plus qu'à l'exercice précédent — essentiellement en raison des excellents résultats de LOTTO MAX et de l'augmentation des mises sportives, puisque les événements sportifs ont continué de se remettre des incidences de la pandémie. Les recettes tirées du jeu numérique ont établi un record de 511 millions de dollars à l'exercice 2021-2022, en hausse de 155 millions de dollars en regard de l'exercice précédent — grâce au lancement de plusieurs nouvelles initiatives et nouveaux produits, ainsi qu'à la croissance du nombre de joueurs inscrits.

OLG a clos l'exercice en affichant un profit net revenant à la province de 1,6 milliard de dollars, soit 1,2 milliard de dollars, ou 335 %, de plus qu'à l'exercice 2020-2021.

Recettes par secteur d'activité

(en millions de dollars)



(en millions de dollars)
Exercice clos le 31 mars

2021-2022

2020-2021

Recettes

Loterie (points de vente)	4 469 \$	4 234 \$
Jeu en établissement	2 163 \$	211 \$
Jeu numérique	511 \$	356 \$
Total des recettes d'OLG	7 143 \$	4 801 \$
Profit net revenant à la province	1 562 \$	359 \$

¹ Les chiffres ont été arrondis ou tronqués pour en faciliter la lecture. Par conséquent, certains tableaux pourraient ne pas correspondre au total ni être croisés.

² Les recettes ne relèvent pas des Normes internationales d'information financière (IFRS), mais la Société les considère comme une mesure de rendement clé qui reflète mieux son offre de produits et ses relations avec des tiers.

Les recettes tirées de chaque secteur d'activité sont définies comme suit :

Loterie (points de vente)

- Ventes de produits de loterie achetés en magasin (y compris les jeux de loto régionaux et nationaux, les jeux INSTANT et les jeux Sports) avant déduction des lots.

Jeu en établissement (jeu de casino et jeu de bienfaisance)

- Gain net avant déduction des redevances aux fournisseurs de services.

Jeu numérique

- Gain net provenant des jeux de style casino (jeux de casino en ligne) et des produits Sports numériques achetés sur la plateforme numérique d'OLG.

- Ventes de produits de loterie achetés sur la plateforme numérique d'OLG (jeux de loterie en ligne) avant déduction des lots.

Les recettes tirées de la loterie et du jeu ne comprennent pas les produits provenant de sources non liées au jeu (services de restauration, hébergement, etc.) ni les produits locatifs.

MARCHÉ DU JEU DE L'ONTARIO

OLG continue de développer un marché du jeu en Ontario qui offre à la fois des produits de jeu traditionnels et de nouvelles expériences de divertissement afin de s'assurer de satisfaire et de dépasser les attentes de ses clients actuels et futurs.

Notre secteur fondamental de la loterie continue de stimuler la croissance et la valeur de la marque dans la province. Nous reconstituons notre portefeuille de produits de loterie populaires et élargissons ambitieusement notre portée dans de nouveaux canaux de distribution. Nous avons lancé le nouveau PROLINE en magasin, et nous travaillons aussi activement sur de nouvelles capacités, comme les technologies de loterie libre-service, afin de nous aider à répondre à la demande en pleine évolution des consommateurs.

En ce qui concerne le jeu de casino, nous collaborons avec nos partenaires pour faire progresser des plans d'aménagement ambitieux qui appuieront, pendant des années, le dynamisme à long terme et les sensations fortes de l'expérience des casinos en Ontario.

Nous accroissons nos activités dans le secteur du jeu numérique et accélérons la mise en marché de toutes les catégories numériques — afin de proposer des expériences et produits nouveaux aux clients. À l'exercice 2021-2022, OLG a lancé les jeux de casino en direct, ainsi que le premier répertoire légal de mises sportives en ligne en Ontario, PROLINE+ — et elle a été la première à offrir les mises simples sur un événement nouvellement légales.

Le 27 août 2021, les mises sportives simples sur un événement sont devenues légales au Canada — et, le 4 avril 2022, le marché du jeu en ligne de l'Ontario s'est ouvert à d'autres exploitants d'établissements de jeu ayant obtenu une licence de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (« CAJO ») et respectant ses normes en matière de jeu en ligne. Ces deux changements suscitent l'intérêt du monde entier, et OLG est bien positionnée pour affronter la concurrence grâce à une offre unique de produits qui combinent les clients avec le meilleur divertissement de marque et des outils d'aide de pointe en matière de jeu responsable.

La nouvelle stratégie opérationnelle d'OLG, lancée à l'exercice 2021-2022, s'appuie sur son avantage concurrentiel, sa marque digne de confiance et sa mission axée sur le réinvestissement en Ontario, renforce les collectivités et crée de la valeur pour les partenaires concernés, notamment les organismes de bienfaisance, les collectivités autochtones et le secteur des courses de chevaux. Appuyés par une connaissance intime de nos clients, nous sommes à même de continuer d'offrir une expérience de divertissement inégalée, intégrée et sûre, tout en étant au premier plan et en ayant une mission élevée.

EXÉCUTION DU MANDAT D'OLG

Par ses activités, OLG aide à renforcer l'Ontario en lui versant des produits en vue d'appuyer les priorités gouvernementales. Voilà son mandat à titre d'organisme de la Couronne.

OLG a comme seul actionnaire le gouvernement de l'Ontario. Elle en relève par le biais du ministre des Finances, qui oriente la Société par l'entremise de son conseil d'administration et en établit les priorités spécifiques. Inspirée par ces priorités, OLG fixe ses propres objectifs et orientations stratégiques afin de s'assurer d'exécuter son mandat et de contribuer à renforcer l'Ontario.

Les priorités de l'exercice 2021-2022 indiquées par le ministre dans la lettre de mandat qu'il a transmise à OLG sont notamment les suivantes :

1. travailler avec le gouvernement, les responsables de la santé publique, les fournisseurs de services et la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario afin de s'assurer que la santé et la sécurité de ses clients et des employés des établissements de jeu traditionnel sont mises au premier plan, surtout dans le contexte de la COVID-19;
2. consulter les fournisseurs de services et les autres intervenants, les autres sociétés d'État provinciales du secteur du jeu et la Société de la loterie interprovinciale (« SLI ») en vue d'élaborer des stratégies pour ledit secteur dans le contexte de la COVID-19;
3. continuer d'appuyer les priorités du gouvernement décrites dans le budget de l'Ontario 2020 quant au jeu sur Internet;
4. accroître l'offre de jeu sur Internet d'OLG en Ontario pour assurer une sélection plus concurrentielle de produits et élargir l'attrait pour les clients en ligne en recourant à l'expertise du secteur privé dûment obtenue par la Société;
5. aider le secteur des courses de chevaux à assurer un avenir plus durable pour les entreprises, les emplois et les collectivités en milieu rural qui en dépendent en lui fournissant un soutien financier dans le cadre de l'entente de financement à long terme et de ses programmes connexes;
6. améliorer les approches axées sur les clients dans tous les secteurs d'activité, tout en s'assurant que les programmes de jeu responsable et de responsabilité sociale ainsi que le respect de la vie privée des clients demeurent bien établis;
7. produire un bon rendement pour la province de l'Ontario et explorer de nouvelles sources de produits d'exploitation en mettant l'accent sur l'évolution des besoins des clients, y compris le développement continu d'applications mobiles transactionnelles;
8. s'efforcer de rétablir les volumes commerciaux dans le respect des restrictions provinciales actuelles en vue d'augmenter le plus possible les flux de rentrées, de réduire le plus possible les risques pour les activités et de rembourser, en trois ans, tout montant dû sur la facilité d'emprunt approuvée;
9. relever les gains d'efficacité au sein de la main-d'œuvre d'OLG qui reflètent le nouveau rôle de la Société dans un cadre de jeu modernisé en Ontario;
10. continuer de travailler avec la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario afin de passer en revue les responsabilités et les rôles respectifs de chaque organisme dans la surveillance des fournisseurs de services en vue d'accroître l'efficacité et d'éviter les chevauchements inutiles;
11. respecter les directives et les politiques concernant la gestion des dépenses et la rémunération des cadres supérieurs.

PLAN « ON JOUE »

OLG contribue à améliorer l'Ontario en offrant d'excellentes expériences de divertissement à ses clients — c'est sa raison d'être.

Inspirée par sa raison d'être, OLG a lancé un nouveau plan stratégique en avril 2021, « ON joue » — signalant un nouveau chapitre palpitant pour la Société et une transformation audacieuse qui révolutionnera nos activités.

Dans le cadre de la stratégie « ON joue », OLG place le client au centre de tout ce qu'elle fait et offre toujours les meilleures expériences et les meilleurs produits de leur catégorie dans un plus grand nombre de points de contact et de canaux. Le plan permettra à la Société de tirer profit de son envergure et de sa portée sans précédent en Ontario pour offrir à ses clients l'éventail d'expériences de divertissement le plus diversifié et le plus intégré qui soit.

Dans le cadre du plan, nous créons une culture gagnante en investissant dans nos gens et en les habilitant, ainsi qu'en perfectionnant notre équipe, tout en attirant les meilleurs talents là où il y a un besoin à combler. En outre, nous accroissons l'ampleur de nos partenariats afin de dégager encore plus de valeur en ce qui a trait au jeu en établissement, à la loterie aux points de vente et à notre secteur grandissant du jeu numérique.

Dans la progression de notre plan « ON joue », nous sommes inspirés par trois aspirations conçues pour nous aider à renforcer notre position à titre de chef de file du divertissement en Ontario.

1. Être un chef de file du marché du jeu entièrement axé sur le client au Canada et doté d'une plateforme de divertissement numérique admirée mondialement et d'une marque dominante à voies multiples qui est un centre d'excellence de l'innovation en matière de produits et de technologies.
2. Être un des meilleurs employeurs et avoir une culture gagnante. Pour ce faire, il faut notamment être une organisation dont la main-d'œuvre est souple, sympathique, responsable et axée sur les résultats et qui a un esprit compétitif et une capacité à attirer et à maintenir en poste les meilleurs talents.
3. Être un partenaire exemplaire reconnu pour sa création de valeur qui se distingue par une feuille de route impeccable auprès de son actionnaire, ses intervenants et ses partenaires commerciaux.

Pour réaliser ses aspirations, OLG a désigné ses cinq priorités stratégiques.

« ON JOUE » – PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Priorité n° 1. *Établir une culture agréable, inclusive et axée sur les résultats qui est une destination pour les meilleurs talents en perfectionnant et requalifiant les talents pour nous préparer à l'avenir, en attirant et en maintenant en poste les meilleurs talents et en offrant de nouvelles méthodes de travail pour stimuler la stratégie de la Société.*

Chaque élément de la stratégie « ON joue » d'OLG dépend de ses gens. Voilà pourquoi, au début de l'exercice 2021-2022, lors du lancement de la stratégie, OLG a entamé une transformation majeure de sa structure organisationnelle — pour jeter les bases du changement culturel fondamental qui continue d'avoir lieu au sein de la Société et pour favoriser la concrétisation de sa raison d'être, de ses aspirations et de son potentiel de croissance.

Notre nouvelle structure est axée sur le client et s'articule autour de nos trois principaux secteurs d'activité — la loterie, le jeu en établissement et le jeu numérique. À la fin de l'exercice 2021-2022, la nouvelle structure était essentiellement achevée. La nouvelle structure appuie et habilite mieux les employés au sein de l'organisation grâce à l'amélioration de la responsabilisation, au perfectionnement du leadership et aux possibilités de croissance — et constitue une partie importante des efforts que nous déployons pour créer une culture gagnante à OLG.

En novembre 2021, nous avons franchi une étape importante sur notre parcours vers une culture gagnante grâce au lancement des cinq vérités d'OLG : nous prenons soin de l'Ontario, nous sommes une équipe unie, nous nous passionnons pour nos joueurs, nous avons de grands rêves et nous encourageons le changement, nous célébrons nos différences. Les vérités d'OLG expriment ce que nous défendons et la manière dont nous agissons. Ensemble, elles aident à définir notre culture et représentent un aspect clé du changement excitant qui a lieu à OLG.

Une autre façon de créer une culture gagnante à OLG est d'investir dans le bien-être de nos employés. En décembre 2021, nous avons lancé « Bien vivre, bien travailler » — une nouvelle stratégie de bien-être. Les deux premières initiatives qu'OLG a lancées à l'appui de la stratégie ont été la consolidation et l'actualisation des politiques sur les congés payés, qui comprenaient des congés de soignant pour les employés devant s'occuper d'un parent, d'un enfant ou d'un conjoint malade — de même que l'amélioration d'aspects du régime collectif d'avantages sociaux d'OLG sans incidence sur les coûts.

Nous appuyons aussi nos employés en continuant de créer un milieu de travail plus inclusif et diversifié où ils peuvent donner le meilleur d'eux-mêmes. En octobre 2021, OLG a mené son deuxième recensement sur l'équité, la diversité et l'inclusion auprès de ses employés, ce qui l'a aidée à mieux comprendre sa composition et la manière dont sont perçus sa culture, ses programmes et ses politiques. Plus de 70 % des employés d'OLG ont pris part au recensement, et l'organisation a constaté une amélioration de 10 % de sa note concernant l'inclusion par rapport à 2020.

Dans le cadre des efforts qu'OLG déploie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, elle est déterminée à favoriser un environnement accessible et inclusif. En décembre 2021, la Société a célébré le lancement du réseau de l'inclusion des personnes handicapées — un groupe de ressources pour les employés qui est axé sur l'élimination des obstacles, la déstigmatisation des employés et la sensibilisation à l'égard des enjeux touchant les personnes handicapées.

Les mesures que nous avons prises, et que nous continuerons de prendre, pour créer une culture gagnante aident à faire d'OLG un endroit où il fait bon travailler — et nous sommes encouragés de constater que bon nombre de nos employés sont d'accord. En janvier 2022, OLG a été fière d'être sélectionnée pour la prestigieuse liste de Forbes des meilleurs employeurs au Canada en 2022 — et de figurer dans les premiers 20 % d'un groupe choisi de sociétés comptant au moins 500 employés à l'échelle du pays.

Priorité n° 2. *Stimuler la croissance de la part de marché du jeu numérique et accélérer la mise en marché en acquérant et en intégrant sans relâche des clients du jeu numérique et en déployant une offre de produits numériques qui les interpelle.*

OLG élargit son espace numérique en adoptant des approches souples et en offrant une nouvelle valeur à ses clients et ses partenaires. Puisque les préférences et les besoins de nos clients du jeu numérique évoluent plus rapidement que jamais, nous nous concentrons sur l'amélioration de nos produits et nos plateformes numériques afin de satisfaire leurs besoins et de dépasser leurs attentes.

À l'exercice 2021-2022, les recettes du secteur du jeu numérique d'OLG ont été supérieures à 500 millions de dollars et le nombre de joueurs inscrits sur la plateforme OLG.ca a atteint 1,3 million.

Au cours de l'exercice 2021-2022, OLG a lancé plusieurs initiatives et produits, notamment sa nouvelle application pour les appareils Android et iOS, qui offre plus de choix et de commodité aux joueurs. L'application gratuite a été téléchargée plus de un million de fois pendant l'exercice. Sa facilité d'utilisation permet aux joueurs d'accéder aux jeux qu'ils veulent au moment de leur choix. Elle comprend aussi la fonction populaire de vérificateur de billets d'OLG, de sorte que les joueurs peuvent vivre leur moment gagnant n'importe où dans la province.

En août 2021, OLG a lancé son nouveau répertoire de mises sportives en ligne. Au moment du lancement, PROLINE+ était le seul répertoire légal de mises sportives en ligne en Ontario. PROLINE+ offre une plateforme pour les nouveaux produits et permet à OLG de proposer des mises sur davantage de sports et d'événements, grâce à de nouvelles options et fonctions de mises, aux cotes dynamiques et à une accessibilité accrue. Des mises peuvent être placées avant un match ou en direct pendant un match, n'importe où dans la province et sur n'importe quel appareil, y compris les téléphones intelligents. En septembre 2021, après moins d'une semaine complète de fonctionnement, PROLINE+ avait déjà traité plus de un million de dollars en mises.

En octobre 2021, les jeux de casino en direct ont été lancés sur OLG.ca, proposant ainsi une nouvelle offre unique de jeux avec croupier en direct où les joueurs interagissent directement avec un vrai animateur de jeux de casino par le biais de la diffusion en direct. Pour les jeux de

cartes, de vraies cartes sont brassées et distribuées et, pour la roulette, une vraie roulette est tournée, ce qui crée le même sentiment d'excitation chez les joueurs qui attendent de connaître l'issue. Chaque jeu présente des vidéos et des graphiques à haute résolution qui offrent aux joueurs une expérience numérique sans pareil.

En décembre 2021, trois jeux populaires en magasin, PICK-2, PICK-3 et PICK-4, se sont ajoutés sur OLG.ca et sur l'application d'OLG — d'où l'augmentation du nombre d'options de jeux de loterie en ligne pour les clients. Comme pour les jeux PICK en magasin, les joueurs courent la chance de gagner deux gros lots quotidiens allant de 99 \$ à 5 000 \$.

Durant l'exercice 2021-2022, OLG a pris de l'ampleur dans l'univers numérique — ce qui lui a permis d'être concurrentielle dans un marché ontarien plus ouvert en offrant une gamme complète et diversifiée de produits.

Priorité n° 3. *Reprendre les activités de jeu en établissement et trouver de nouvelles occasions de croissance en respectant les dates d'ouverture des casinos nouveaux ou agrandis et en défendant les intérêts de nos intervenants dans les secteurs du jeu de bienfaisance et des courses de chevaux.*

En partenariat avec ses fournisseurs de services du jeu de casino, OLG demeure déterminée à améliorer le dynamisme et l'enthousiasme à long terme de l'expérience de casino en Ontario.

À l'exercice 2021-2022, OLG et ses partenaires du secteur du jeu en établissement ont veillé à la réouverture réussie et sûre des établissements de jeu. Le 16 juillet 2021, après des fermetures et des réouvertures par intermittence à l'exercice 2020-2021, les casinos et les centres de jeu de bienfaisance ont une fois de plus commencé à rouvrir leurs portes en Ontario, dans le cadre de la troisième étape du plan de réouverture provincial. OLG a étroitement collaboré avec ses partenaires du secteur du jeu en établissement alors qu'ils accueillaient de nouveau les clients et les employés en toute sécurité en respectant des mesures de sécurité améliorées, notamment des contraintes de capacité, qui suivaient les directives des autorités provinciale et fédérale en matière de santé publique.

Toutefois, le 5 janvier 2022, en raison de l'augmentation du nombre de cas de COVID-19 due au variant Omicron du virus, les casinos et les centres de jeu de bienfaisance ont de nouveau fermé. Cette fois, la fermeture temporaire a été brève. Les casinos et les centres de jeu de bienfaisance, qui faisaient partir de la première phase du plan de réouverture, ont rouvert le 31 janvier 2022.

En dépit des répercussions des fermetures liées à la pandémie, OLG a versé, à l'exercice 2021-2022, 116 millions de dollars aux municipalités et aux Premières Nations de l'Ontario qui accueillent des casinos et des centres de jeu de bienfaisance — et un total de 35 millions de dollars à des associations de bienfaisance.

À l'exercice 2021-2022, OLG a aussi célébré plusieurs jalons importants en ce qui a trait au jeu de casino.

En juillet 2021, le casino du Pickering Casino Resort a ouvert ses portes au public. Même si la première phase d'ouverture du casino comprenait un nombre limité de machines à sous et de jeux sur table pour assurer la distanciation physique, elle a créé environ 600 emplois dans la

région de Durham. Depuis lors, le casino s'est agrandi pour offrir plus de 2 000 machines à sous, ainsi qu'un plus grand nombre de jeux sur table en direct et de terminaux de jeux de style stade.

Un nouveau casino a aussi ouvert à North Bay à l'exercice 2021-2022, ce qui a créé 200 emplois locaux. Le Cascades Casino North Bay représente un investissement en immobilisations de 41 millions de dollars de la part du fournisseur de services d'OLG, Gateway Casinos & Entertainment Limited, et comprend environ 300 machines à sous, six tables de jeu en direct et dix tables virtuelles. Gateway a commencé à accueillir des clients au casino le 9 mars 2022.

OLG a appuyé les exploitants de casinos alors qu'ils se concentraient sur la réouverture des activités de jeu et sur la sécurité des environnements pour leurs clients. Le 28 février 2022, OLG a lancé une campagne de commercialisation conçue pour faire savoir aux gens qu'ils pouvaient retourner au casino en toute sécurité. La campagne médiatique comprenait des publicités télévisées et radiophoniques, ainsi que des messages sur les réseaux sociaux. Les publicités montraient que les casinos sont l'endroit pour s'amuser — offrant du divertissement palpitant et sûr à proximité de la maison.

OLG demeure aussi engagée auprès du secteur des courses de chevaux en Ontario et continue de l'appuyer dans le cadre de l'entente de financement à long terme. En outre, en novembre 2021, OLG a publié une nouvelle étude qu'elle a produite en collaboration avec le secteur. L'étude vérifiée de façon indépendante est la première en son genre en Ontario et permet de mieux connaître et comprendre les contributions économiques importantes du secteur aux collectivités partout dans la province. Elle permet aussi de comparer les contributions économiques entre les secteurs et entre les compétences et fournit des renseignements importants au secteur lorsqu'il prend des décisions quant à sa viabilité future. Les hippodromes, les gens de chevaux, les associations du secteur et le gouvernement ont été sondés pour obtenir des données et les résultats de l'étude, qui pourra être reproduite dans l'avenir pour présenter des données actualisées.

Nous reconnaissons l'importance du jeu en établissement pour nos activités et notre contribution à la province — et cela demeure une priorité pour OLG.

Priorité n° 4. *Éliminer les obstacles à l'élargissement de la distribution de jeux de loterie et de la gamme de produits de loterie et en tirer activement profit en tant qu'avantage concurrentiel en améliorant notre présence et nos produits dans le secteur de la loterie.*

À l'exercice 2021-2022, les recettes tirées des jeux de loterie chez les détaillants ont atteint un record de 4,5 milliards de dollars. Notre offre en matière de loterie étant essentielle à nos activités, nous continuons à accroître et à améliorer nos produits de loterie et notre présence chez les détaillants et à ajouter de nouveaux produits.

À l'exercice 2021-2022, environ 10 200 nouveaux terminaux chez les détaillants ont permis à OLG d'ajouter plus de produits et d'améliorer l'expérience des clients, tout en offrant des fonctions rehaussées aux détaillants.

Nous avons ajouté de nouveaux produits palpitants à notre offre en matière de loterie et à notre présence chez les détaillants. Cela comprend le lancement, en février 2022, du nouveau

PROLINE chez les détaillants, qui fait vivre aux parieurs sportifs une expérience de jeu complète grâce aux mises simples sur un événement, sous la marque populaire PROLINE.

À l'exercice 2021-2022, OLG a aussi lancé le premier jeu au monde qu'on peut ajouter aux billets de loterie INSTANT achetés. Depuis le 1^{er} juin 2021, pour 1 \$ de plus, les clients peuvent ajouter INSTANT TOP UP à tout billet INSTANT qu'ils achètent pour courir la chance de gagner un gros lot progressif en magasin. Le gros lot, qui commence à 25 000 \$, augmente pour chaque billet acheté dans la province jusqu'à ce qu'il soit gagné — puis il revient au montant initial et recommence à augmenter.

Outre les nouveaux produits lancés, l'exercice 2021-2022 a également été fructueux pour les produits de loterie déjà existants. En juin 2021, la cagnotte de LOTTO MAX a atteint un nouveau sommet de 140 millions de dollars, soit un gros lot de LOTTO MAX de 70 millions de dollars et 70 lots MAXMILLIONS de 1 million de dollars chacun. De plus, LIGHTNING LOTTO et INSTANT PLINKO® ont tous deux obtenu de meilleurs résultats que prévu depuis leur lancement respectif en octobre 2020 et en janvier 2021.

En avril 2021, OLG a annoncé une prolongation de son entente avec Pollard Banknote Limited (Pollard Banknote) visant l'impression des billets de loterie INSTANT, qui s'appuie sur le précieux partenariat de longue date entre les deux organisations. La prolongation de dix ans, qui comprend une option supplémentaire de cinq ans jusqu'en 2037, permettra à OLG de commander plus de deux milliards de billets pendant la durée du contrat. Cela créera de nouveaux emplois à Sault Ste. Marie (Ontario) et aura des retombées favorables sur l'économie locale.

En juin 2021, OLG a commencé à permettre à ses détaillants de loterie de payer des lots en argent à la suite d'une validation réussie — dans la limite de paiement des lots des détaillants — directement sur une carte de débit ou de crédit, pourvu qu'ils aient l'autorisation du client de le faire. Ce changement de politique a donné plus de flexibilité aux détaillants qui ont pu se voir imposer des politiques rigoureuses en ce qui a trait au traitement des espèces ou des limites sur leur numéraire en raison de protocoles liés à la COVID-19.

OLG a aussi facilité la réception par les détaillants des communications et des renseignements concernant la loterie et leur accès à ceux-ci grâce à une nouvelle section, Carrefour des détaillants, sur OLG.ca. Lancée en mai 2021, la section Carrefour des détaillants donne aux détaillants un accès numérique aux publications qui leur sont destinées, aux formations, aux documents de conformité et aux renseignements sur les billets INSTANT et sur les promotions en cours et à venir.

Pour remercier ses précieux détaillants pour leur partenariat continu et le service exceptionnel qu'ils ont offert aux clients de loterie de l'ensemble de la province en cette période sans précédent, OLG a remis tous les profits découlant des ventes de billets de INSTANT CROSSWORD à 3 \$ et de INSTANT BINGO à 3 \$ qui ont eu lieu entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2022 aux détaillants qui ont vendu et activé ces billets. Cela s'ajoute à une double commission boni que les détaillants ont reçue sur les ventes de INSTANT TOP UP entre le 1^{er} et le 29 juin 2021, ainsi que sur les ventes de billets de LIGHTNING LOTTO entre le 29 août et le 29 septembre 2021. OLG continuera d'explorer d'autres initiatives dans le but d'accroître les ventes au détail, ce qui augmenterait aussi les commissions de ses détaillants.

Son réseau dynamique de détaillants propriétaires aide énormément OLG à promouvoir ses jeux de loterie et à en accroître les ventes, ce qui lui permet de générer des produits d'exploitation qui profitent à la province et aux collectivités de l'ensemble de l'Ontario.

Priorité n° 5. *Être entièrement axés sur la compréhension de nos clients pour tous les produits et les canaux — et sur la façon dont ils s'intègrent afin d'améliorer notre capacité à conserver nos clients, d'accroître le jeu croisé de nos clients actuels et d'offrir l'expérience client la meilleure de sa catégorie qui contribue à la croissance des produits d'exploitation.*

OLG fait évoluer ses méthodes de travail afin de s'adapter à l'évolution de la demande de ses clients et à la dynamique du marché. Nous prenons des mesures pour pouvoir nous concentrer sur le client de façon dynamique et soutenue dans toute l'organisation.

En septembre 2021, OLG a accueilli sa nouvelle dirigeante principale, Loterie et Clients. Une partie importante de ce rôle de dirigeant est de travailler en partenariat avec tous les secteurs d'activité afin d'offrir aux clients une expérience exceptionnelle et de créer à l'échelle de l'entreprise une culture de compréhension de nos clients dans tous les produits et canaux.

Nous investissons aussi dans la veille stratégique, la gestion des résultats et l'analyse prédictive pour mieux comprendre le client afin de pouvoir rapidement interpréter les nouvelles préférences et de nous y adapter.

À l'exercice 2021-2022, OLG a entrepris une réforme de son service à la clientèle, d'abord axée sur les pratiques exemplaires, et qui saisira ensuite les occasions d'intégrer de nouveaux outils automatisés conçus pour améliorer l'expérience globale des clients et stimuler la productivité.

En mars 2022, OLG a lancé son premier programme Voix du client sur OLG.ca. En partenariat avec Qualtrics, nous avons lancé cette nouvelle plateforme qui nous permet de saisir et d'analyser des renseignements sur l'expérience client en temps réel et d'intervenir quant à cette expérience. Ainsi, nous pourrions relever le parcours de nos clients, en établir les priorités et l'optimiser en réglant les problèmes et en rehaussant les expériences pour satisfaire et dépasser les attentes de nos clients.

La collecte de données selon de nouvelles méthodes nous permettra aussi de recueillir des mesures importantes en ce qui a trait à l'expérience des clients, notamment l'indice de recommandation client et l'indice d'effort client — deux indicateurs de rendement clés qui nous aideront à comprendre nos clients dans tous les produits et canaux.

L'ENGAGEMENT PERMANENT D'OLG À L'ÉGARD DU JEU RESPONSABLE

Le programme du jeu responsable (JR) n'est pas une nouveauté pour OLG. Il a pris naissance dans nos casinos au début des années 1990, et nous avons continué de le développer et de l'améliorer par le biais de recherches et de pratiques exemplaires visant à promouvoir de saines habitudes de jeu en fonction de décisions éclairées.

Nous sommes déterminés à atteindre les normes de JR les plus élevées, et notre programme primé et reconnu mondialement, *Jouez sensé*, continue d'être un chef de file du secteur. En 2021, le programme a une fois de plus obtenu le niveau d'accréditation le plus élevé de la World Lottery Association. Le programme *Jouez sensé*, pour lequel OLG se classe parmi les douze seules organisations de loterie au Canada et aux États-Unis à avoir obtenu cette distinction, continue de fixer la barre en tant que chef de file du secteur reconnu mondialement.

Le programme *Jouez sensé* aide les joueurs à approfondir leurs connaissances, à comprendre les risques, à mieux connaître leur comportement de jeu personnel et à créer de bonnes habitudes de jeu. Il offre des outils de JR personnalisés et utilise le plein pouvoir de l'analytique, des technologies de pointe et des plateformes de sensibilisation afin d'optimiser la santé d'un joueur à l'égard du jeu. Il aide les joueurs à prendre des décisions éclairées lorsqu'ils jouent et à savoir comment obtenir de l'aide au besoin.

Les casinos et les centres de jeu de bienfaisance en Ontario comportent des centres *Jouez sensé* où travaillent des employés du Conseil du jeu responsable. Dans les centres *Jouez sensé*, les joueurs peuvent en savoir plus sur le fonctionnement des jeux au moyen de kiosques de jeu interactifs ou de vidéos, ou encore en s'adressant à un employé du centre *Jouez sensé* qui peut répondre à leurs questions et leur fournir des conseils et du soutien, au besoin. De plus, notre programme d'autoexclusion volontaire et confidentiel est offert dans tous les casinos et les centres de jeu de bienfaisance en Ontario et donne aux joueurs la chance de cesser temporairement de jouer.

Notre site Web de jeu en ligne, OLG.ca, est un chef de file de la promotion du JR qui propose des documents éducatifs *Jouez sensé* et une gamme d'outils de JR qui est l'une des plus complètes qui soient. Ces outils permettent aux clients de personnaliser l'aide en fonction de leurs besoins, ce qui les aide à adopter de bonnes habitudes de jeu dans leur parcours. Les joueurs peuvent fixer des limites quotidiennes, hebdomadaires ou mensuelles de dépôt, de perte au casino, de dépenses aux jeux de casino, d'achat de loterie et de dépenses sportives — et ils peuvent choisir d'établir des rappels de temps récurrents qui leur indiquent depuis combien de temps ils jouent à des jeux de casino. En outre, les joueurs peuvent utiliser Ma pause jeu pour cesser temporairement de jouer en ligne pendant une période allant d'une journée jusqu'à trois mois. En février 2022, OLG.ca a de nouveau obtenu l'accréditation JR vérifié du Conseil du jeu responsable — un des programmes d'accréditation du jeu responsable les plus exhaustifs et rigoureux au monde. Nous détenons cette accréditation depuis 2015.

Pour promouvoir la sensibilisation à l'égard de nos outils *Jouez sensé* et leur utilisation, toutes les personnes qui s'inscrivent sur OLG.ca reçoivent un courriel dédié *Jouez sensé* dans leur boîte de réception du joueur durant la deuxième semaine d'inscription sur notre site. De plus, nous surveillons notre plateforme pour déceler les risques et ciblons nos outils en conséquence pour les joueurs. Nous produisons aussi des campagnes de sensibilisation primées pour veiller à ce que nos joueurs soient bien informés au sujet des jeux qu'ils apprécient.

OLG utilise un outil d'analytique du jeu responsable en ligne désigné « BetBuddy » afin de cerner les joueurs à risque au moyen d'algorithmes analysant les activités de jeu. L'outil permet aux joueurs de surveiller leur propre risque en accédant à leur cote de risque à tout moment. Il aide également OLG à adapter aux joueurs les plus vulnérables les bannières et les menus de navigation sur OLG.ca — pour afficher des messages de JR qui orientent les joueurs vers les ressources *Jouez sensé* et les services professionnels dans leur collectivité.

OLG collabore avec des chercheurs de classe mondiale, des fournisseurs de traitement, ses fournisseurs de services et les collectivités partenaires pour sans cesse améliorer son programme *Jouez sensé*, en harmonie avec les pratiques exemplaires mondiales, les incidences confirmées et ses normes en matière de service à la clientèle. Notre engagement à l'égard du JR nous incite à continuer de chercher de nouvelles façons d'optimiser notre impact.

ENGAGEMENT D'OLG À L'ÉGARD DES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES EN ONTARIO

Nous valorisons nos partenariats avec les collectivités des Premières Nations qui accueillent nos établissements de jeu — et nous entendons continuer de jeter des bases solides favorisant des relations fructueuses avec les collectivités autochtones en Ontario.

Les Premières Nations qui accueillent les établissements de jeu bénéficient directement du partage des produits d'exploitation et des paiements de location liés aux établissements — ainsi que du développement économique direct et indirect, y compris la création d'emplois. Nous avons des relations de longue date avec la Première Nation Mississauga de l'île Scugog (MSIFN), qui accueille le Great Blue Heron Casino, et la Première Nation Chippewa de Rama (RFN), qui accueille le Casino Rama — et nous cherchons toujours à mettre à profit notre réussite commune.

OLG distribue aussi 1,7 % de ses produits bruts annuels, tels qu'ils sont définis dans l'entente de partage des produits tirés du jeu (*Entente de partage des recettes de jeux et de gestion financière*), à l'Ontario First Nations (2008) Limited Partnership (OFNLP). À l'exercice 2021-2022, OLG a distribué 81 millions de dollars aux Premières Nations en Ontario par le biais de cette entente — soit une partie des 1,4 milliard de dollars qu'OLG a distribués depuis l'exercice 2011-2012, moment où ont commencé les paiements dans le cadre de cette entente. Ce paiement est fondé sur les produits bruts de la Société à l'exercice précédent. Ces fonds sont distribués aux Premières Nations en Ontario pour appuyer les initiatives en matière d'éducation et de soins de santé, ainsi que le développement économique, social et communautaire.

L'engagement d'OLG à l'égard des collectivités autochtones en Ontario ne se limite pas à l'aide financière. OLG promouvra les principes de vérité et de réconciliation à l'appui d'un processus de renouvellement des relations entre les Autochtones et les non-Autochtones en vue de remédier aux séquelles permanentes du colonialisme pour créer une société plus équitable et inclusive.

À l'exercice 2021-2022, nous avons fait un pas important pour améliorer notre sensibilisation et notre compréhension des principes de vérité et de réconciliation lorsque notre conseil d'administration et notre équipe de direction ont pris part à une série de séances de formation animées par des Autochtones. Les séances — dirigées par Gordon Peters, président et chef de la direction du Centre for Indigenous Sovereignty, et Ava Hill, ancienne chef des Six Nations of the Grand River — ont permis d'approfondir notre compréhension, d'élargir notre réflexion et d'entamer un processus pour interagir de façon plus productive avec les collectivités et dirigeants autochtones.

C'est aussi à l'exercice 2021-2022 qu'OLG est fièrement devenue membre du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone. Et, pour démontrer son engagement à renouveler ses relations avec les collectivités autochtones et à renforcer ses liens, OLG a cherché un professionnel autochtone compétent pour faire preuve de leadership dans le rôle nouvellement créé de directeur, Relations autochtones, en son sein.

OLG est également fière de collaborer avec PLATO, la seule entreprise d'essai de logiciels dirigée par des Autochtones et dotée d'un personnel autochtone au Canada. PLATO forme et emploie des membres des Premières Nations, des Métis et des Inuit de partout au pays en tant que testeurs de logiciels. OLG a été un des premiers commanditaires et défenseurs de PLATO en intégrant des membres de l'équipe de PLATO au sein de la Société dans le cadre de leur formation.

Pour l'avenir, OLG reconnaît que tous les Canadiens partagent la responsabilité d'établir et de conserver des relations mutuellement respectueuses. La Société continuera d'établir des relations productives, fondées sur le respect, le dialogue et la collaboration, avec les collectivités autochtones en Ontario.

RÉGIE

L'autorité législative de la Société est énoncée dans la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario* (la Loi). Classée comme entreprise opérationnelle, OLG compte un unique actionnaire, le gouvernement de l'Ontario, et relève du ministre des Finances par l'entremise de son conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration et son président sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le président du conseil et les membres du conseil ne sont pas des employés à temps plein et ne sont pas membres de la direction.

MANDAT DU CONSEIL

Le conseil d'administration supervise la gestion générale des affaires de la Société en conformité avec ses objectifs, énoncés dans la Loi, ses règlements, le plan d'affaires approuvé et le protocole d'entente intervenu entre la Société et le ministre des Finances. Le conseil a pour mandat de fournir des orientations à la direction en vue d'optimiser le rendement global de la Société et d'accroître la rentabilité pour son actionnaire en assumant ses diverses responsabilités :

- établir les buts, les objectifs et les stratégies de la Société conformément au mandat de cette dernière et aux politiques gouvernementales applicables;
- approuver le plan d'affaires annuel ainsi que les budgets d'exploitation et d'immobilisations;
- surveiller l'élaboration d'un cadre et d'un plan de gestion des risques appropriés;
- examiner la pertinence et l'efficacité des contrôles internes en matière de gestion des risques;
- évaluer le rendement du président et chef de la direction;
- surveiller l'application d'un code de conduite pour s'assurer que les relations avec les clients, les fournisseurs et le personnel sont conformes aux normes les plus rigoureuses, en tenant compte des valeurs éthiques et des intérêts de la collectivité dans le cadre de toutes les activités commerciales;
- suivre le rendement global de la Société;
- se tenir au courant et donner son avis, au besoin, sur les communications avec le gouvernement de l'Ontario et d'autres intervenants;
- assurer le respect des politiques clés, des lois et des règlements.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs suivants étaient membres du conseil d'administration pendant l'exercice 2021-2022.

Jim Warren, président du conseil

(21 décembre 2021 au 20 décembre 2024)

Jim Warren compte 25 ans d'expérience progressive en tant que leader dans les domaines du jeu, de la loterie, des affaires et de la politique.

M. Warren a travaillé pour quelques-unes des sociétés de jeu les plus importantes au monde, ainsi que pour de grands décideurs au Canada. Il a été vice-président aux Partenariats stratégiques d'OLG, directeur administratif du Premier ministre de l'Ontario, chef de cabinet adjoint et directeur des communications pour le maire de Toronto et directeur des communications d'entreprise à Magna International Inc.

En 2008, M. Warren a fondé Riseley Gaming Inc., une société constituée pour bâtir et exploiter des investissements liés aux casinos. De 2008 à 2015, il était membre du conseil et copropriétaire de Sonco New Brunswick, qui a aménagé, construit, financé et exploité un complexe de jeu et de divertissement de 95 millions de dollars.

Actuellement, M. Warren est président et chef de la direction de Riseley Strategies Inc., une société de conseil qu'il a fondée en 2008. Riseley Strategies se spécialise en stratégies de communications, en gestion de crise, en gestion des intervenants et en développement des affaires.

Peter M. Deeb, ancien président du conseil

(Administrateur du 2 mai 2019 au 29 avril 2021 et président du 7 décembre 2020 au 29 avril 2021)

Peter Deeb est président du conseil d'administration de la Hampton Financial Corporation, une entreprise de services financiers diversifiés dans les domaines de la gestion de patrimoine, des marchés financiers et des marchés principaux.

À titre d'investisseur privé et de directeur de services financiers depuis plus de 30 ans, M. Deeb a participé à la gestion et au financement d'entreprises dans les secteurs de l'énergie, du transport maritime et de l'immobilier. Au cours de sa carrière, il a aussi travaillé pendant de nombreuses années au Moyen-Orient, en Asie et en Afrique comme conseiller auprès du gouvernement et de l'industrie concernant les affaires du Moyen-Orient.

Jason Melbourne, ancien vice-président du conseil

(Administrateur du 28 novembre 2019 au 22 avril 2021; renommé vice-président du conseil du 12 mars au 22 avril 2021)

Jason Melbourne est le directeur mondial des Actions canadiennes à Canaccord Genuity. Il est partenaire fondateur des Marchés de capitaux chez Genuity et a occupé le poste de directeur des ventes d'actions institutionnelles avant la fusion avec Canaccord. Avant Genuity, il a occupé plusieurs postes dans la vente d'actions institutionnelles et les services bancaires d'investissement à Marchés des capitaux CIBC, HSBC, Valeurs Mobilières TD et Gordon Capital.

Gail Beggs, vice-présidente du conseil

(Vice-présidente du conseil du 1^{er} novembre 2021 au 11 décembre 2022; administratrice du 17 mai 2013 au 19 novembre 2019 et du 12 décembre 2019 au 11 décembre 2022; présidente du conseil intérimaire du 29 avril 2021 au 20 décembre 2021)

Gail Beggs compte plus de 30 ans d'expérience à la tête d'organisations de la fonction publique de l'Ontario, notamment à titre de sous-ministre au ministère de l'Environnement, au ministère des Richesses naturelles et au Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario.

En plus d'être membre du conseil d'administration d'OLG, M^{me} Beggs siège au conseil d'administration de l'Office ontarien de réglementation de la gestion des condominiums (« OORGO ») et en préside le comité de gouvernance. Elle siège aussi au conseil d'administration de Forests Ontario.

Durant sa carrière dans la fonction publique, M^{me} Beggs a été présidente-directrice générale puis présidente du conseil d'administration de l'Agence ontarienne des eaux, une société d'État de l'Ontario, et présidente du conseil d'administration de la Commission des pêcheries des Grands Lacs, un organisme binational.

Karen Gordon

(30 mars 2022 au 29 mars 2025)

Karen Gordon est directrice de Gordon Strategy et compte plus de 20 ans d'expérience à titre de conseillère de grands cabinets d'avocats et de leurs entreprises clients, d'employeurs, d'organisations de services d'urgence, ainsi que de ligues et de clubs de sports.

Elle apporte sa grande expertise des communications ciblées sur le plan stratégique dans les domaines de pratique, ce qui comprend le litige commercial, l'emploi et les relations de travail, et la gestion des crises et des incidents. Largement reconnue pour ses connaissances en matière de communications, elle est régulièrement invitée à la radio et à la télévision à titre de commentatrice experte.

M^{me} Gordon est présidente de Ken Gordon Holdings, un bureau de gestion de patrimoine d'Ottawa axé sur l'aménagement et les investissements immobiliers. Elle est aussi présidente du conseil d'administration de la Trafalgar Castle School et bénévole de longue date auprès de la Greater Toronto Hockey League.

Vikram Khurana

(17 janvier 2020 au 16 janvier 2023)

Vikram (Vik) Khurana est président du Toronto Business Development Centre, un incubateur d'entreprises de premier plan, et il siège au conseil d'administration de la Fondation communautaire de Postes Canada. Il a fondé plusieurs multinationales, notamment Prudential Consulting Inc. et Leading System Consultants, et conseillé des multinationales dans les secteurs des technologies de l'information (TI), des services informatiques et de l'impartition des processus administratifs. Avant de devenir entrepreneur, M. Khurana travaillait à la Banque TD.

Tom Marinelli

(10 mars 2022 au 9 mars 2025)

Tom Marinelli est bien connu à OLG. Durant ses 23 ans de carrière au sein de la Société, il a occupé plusieurs postes, notamment ceux de président et chef de la direction (deux fois), de dirigeant principal, Transformation, de dirigeant principal, Information, et de dirigeant principal, Technologie.

Avant d'entrer au service d'OLG, M. Marinelli a occupé des postes techniques et de gestion dans les industries sidérurgique, militaire et pharmaceutique.

Après avoir pris sa retraite d'OLG en 2015, M. Marinelli a lancé sa propre entreprise, Habtom Consulting Inc., où il agit à titre de président et tire profit de sa vaste expérience dans l'industrie du jeu pour conseiller des entreprises et des associations du secteur.

M. Marinelli est titulaire d'un diplôme en génie de la conception des systèmes de l'Université de Waterloo et tient à jour son permis d'ingénieur (ing.).

Lori O'Neill

(12 février 2014 au 30 juin 2022)

Lori O'Neill agit à titre de conseillère indépendante en matière de finances et de gouvernance auprès de plusieurs sociétés en pleine croissance. Elle siège au conseil d'administration de Constellation Software Inc., de Sierra Wireless Inc., de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa et du collège Ashbury. M^{me} O'Neill détient les titres FPCA et FCA et compte plus de 24 années d'expérience dans un cabinet comptable à l'échelle mondiale.

Robert Poirier

(30 mars 2022 au 29 mars 2025)

À titre de chef de la direction d'un cabinet de conseil spécialisé, Robert Poirier accompagne ses clients lors du déploiement de stratégies complexes, notamment la mise au point d'infrastructures collaboratives et la transformation numérique. Il assure la gouvernance du secteur public en tant que président du comité immobilier de Metrolinx, qui est responsable des collectivités axées sur le transport en commun, et président de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources, qui est chargé de la transition de l'Ontario vers une économie circulaire.

Auparavant, il a été président de l'Administration portuaire de Toronto, un organisme fédéral composé du port de Toronto et de l'aéroport Billy Bishop de Toronto, où il était responsable de certains projets essentiels et simultanés en matière d'aménagement d'infrastructures, de collectivités et de durabilité.

M. Poirier a été conseiller principal des membres du comité sénatorial fédéral permanent des banques et du commerce de 1992 à 1999, période pendant laquelle il s'est occupé de la réglementation et des pratiques de gouvernance d'entreprise des investisseurs institutionnels et des institutions de l'État. Il possède le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Shelly Rae

(8 février 2018 au 7 février 2020 et 12 mars 2020 au 11 mars 2022)

Shelly Rae est chef des services-conseils en ressources humaines de People R Us. Elle possède plus de 25 années d'expérience dans le secteur des ressources humaines.

M^{me} Rae a travaillé dans une vaste gamme de secteurs, y compris les services financiers, la fabrication, le commerce de détail, les biens de consommation emballés et le secteur public. Elle se spécialise dans la recherche de solutions viables aux problèmes de ressources humaines pour appuyer les dirigeants de petites et moyennes entreprises — dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre les stratégies et tactiques en matière de capital humain essentielles à la mission poursuivie.

Jennifer Roedding

(10 mars 2022 au 9 mars 2025)

Jennifer Roedding est une dirigeante, conseillère et coach chevronnée qui a bâti sa carrière en aidant des entreprises à se transformer et à croître. Elle collabore à leur réussite depuis plus de 25 ans – s'élevant d'abord à un poste de direction d'une société nationale, et maintenant à titre de présidente de sa propre société – Roedding Associates Management Consultants Inc.

Sa vaste et solide expérience relève aussi de son poste de vice-présidente du conseil d'administration et présidente du comité des finances de l'organisation internationale de recherche en biotechnologie et en sous-traitance Alimentiv, où elle est aussi membre des comités de direction et de gouvernance. En outre, elle siège au conseil des comptables professionnels agréés de l'Ontario.

M^{me} Roedding détient une maîtrise en comptabilité (gestion et administration des affaires) de l'Université de Waterloo; elle est aussi comptable agréée, comptable professionnelle agréée et diplômée du programme de perfectionnement des administrateurs de la Rotman School of Management (Toronto).

Orlando M. Rosa

(11 décembre 2013 au 10 décembre 2018 et 31 janvier 2019 au 30 janvier 2023)

Orlando Rosa a introduit la profondeur et la variété dans une pratique du droit axée principalement sur le litige civil et commercial.

Il est associé directeur de Wishart Law Firm LLP à Sault Ste. Marie. Il traite une variété de litiges importants et complexes, notamment des causes de responsabilité ferroviaire, et des réclamations pour dommage à l'environnement, d'assurance, contractuelles, municipales et en responsabilité civile délictuelle pour divers clients.

Steve Williams

(27 mai 2015 au 26 mai 2019 et 30 mai 2019 au 29 mai 2023)

Steve Williams est un ancien chef du Territoire des Six Nations de Grand River, la plus grande collectivité de Premières Nations du Canada. Il poursuit sa réussite en affaires à la présidence de Grand River Entreprises International, la plus importante entreprise productrice de tabac sous propriété de Premières Nations dans le monde.

M. Williams est membre du conseil d'administration de l'Ontario First Nations Limited Partnership.

La rémunération totale versée aux membres du conseil d'administration d'OLG au cours de l'exercice 2021-2022 s'est établie à 169 706 \$.

Administrateur/Administratrice	Rémunération
Jim Warren (président du conseil)	41 753 \$
Peter M. Deeb (ancien président du conseil)	10 720 \$
Jason Melbourne (ancien vice-président du conseil)	866 \$
Gail Beggs (vice-présidente du conseil)	31 750 \$
Karen Gordon	31 \$
Vikram Khurana	14 625 \$
Tom Marinelli	305 \$
Lori O'Neill	22 750 \$
Robert Poirier	31 \$
Shelly Rae	19 695 \$
Jennifer Roedding	305 \$
Orlando M. Rosa	14 125 \$
Steve Williams	12 750 \$
Total :	169 706 \$

COMITÉS DU CONSEIL

Au 31 mars 2022, le conseil d'administration d'OLG exerçait ses activités par l'entremise de quatre comités de travail.

COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DES RISQUES

Le Comité d'audit et de gestion des risques aide le conseil à surveiller l'intégrité des états financiers consolidés et des résultats opérationnels d'OLG et sa conformité aux exigences juridiques et réglementaires. Il examine le cadre de contrôles internes de l'information financière et les politiques et procédures utilisées pour identifier et gérer les risques opérationnels. Le comité confirme les compétences, l'indépendance et la qualité du travail des auditeurs externes et surveille les fonctions d'audit interne, des finances, de la gestion des risques d'entreprise et de la conformité de la Société. Au 31 mars 2022, Lori O'Neill présidait ce comité.

COMITÉ DE RÉGIE ET DE RESPONSABILITÉ SOCIALE

Le Comité de régie et de responsabilité sociale aide le conseil à respecter des normes rigoureuses en matière de régie et de surveillance de la responsabilité sociale de la Société. Il veille aussi à ce qu'OLG mène ses activités d'une manière qui intègre les aspects de la responsabilité sociale (jeu responsable, réduction des dommages sociaux, approvisionnement responsable et durabilité environnementale) qui sont essentiels à l'offre du jeu en Ontario. Au 31 mars 2022, Gail Beggs présidait ce comité.

COMITÉ DES PERSONNES, DE LA CULTURE ET DE LA RÉMUNÉRATION

Le Comité des personnes, de la culture et de la rémunération aide le conseil à s'acquitter de ses fonctions liées à la rémunération, à la structure organisationnelle, à la gestion des talents, à la santé et sécurité et à la culture. Il s'occupe notamment d'examiner les principes et programmes de rémunération, d'assurer l'efficacité de la planification de la relève, de recruter, au besoin, le président et chef de la direction, d'effectuer les examens annuels du rendement du président et chef de la direction et de veiller à ce que les politiques et programmes en matière de ressources humaines s'harmonisent avec une main-d'œuvre mobilisée et hautement performante. Au 31 mars 2022, la nouvelle présidence de ce comité était en attente d'approbation.

COMITÉ DE TRANSFORMATION ET DES TECHNOLOGIES

Le Comité de transformation et des technologies aide le conseil à surveiller les questions concernant la stratégie et les technologies de l'information associées aux grandes initiatives et les plans et programmes de transformation opérationnelle visant la réalisation de la vision, de la mission et du mandat de la Société. Au 31 mars 2022, Vikram Khurana présidait ce comité.

COMITÉ EXÉCUTIF

Au 31 mars 2022, les membres de la haute direction chargés des activités courantes étaient :

Duncan Hannay, président et chef de la direction

Alexandra Aguzzi, vice-présidente principale, Marque, Communications et Durabilité

Pinder Basi, dirigeant principal, Finances

Brian Gill, dirigeant principal, Technologie

Nancy Kennedy, vice-présidente principale, Personnes et culture

Kerstin Lack, dirigeante principale, Loterie et Clients

Malissa Petch, vice-présidente principale et dirigeante principale, Risque et Audit

David Pridmore, dirigeant principal, Numérique et Stratégie

Lori Sullivan, dirigeant principale, Jeu en établissement et Développement commercial

Tony Wong, vice-président principal, Régie, Affaires juridiques et Conformité, Contentieux et Secrétariat général

RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Introduction et informations présentées

Le présent rapport de gestion commente la situation financière consolidée et la performance financière de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (« OLG » ou la « Société ») et doit être interprété en tenant compte des états financiers consolidés audités d'OLG de l'exercice clos le 31 mars 2022.

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Les montants sont présentés en dollars canadiens et arrondis au million le plus proche.

Certains chiffres comparatifs contenus dans le présent rapport de gestion ont été reclassés, au besoin, pour refléter la présentation du dernier exercice. En raison de la transformation de la structure organisationnelle à l'exercice 2021-2022 à l'appui de la stratégie « ON joue », certaines charges sont passées d'un secteur d'activité à un autre. En outre, le jeu de bienfaisance a été déplacé et comptabilisé avec le jeu de casino dans le secteur du jeu en établissement.

Il est à noter que les chiffres ont été arrondis ou tronqués, ce qui signifie que certains tableaux pourraient ne pas correspondre au total ni être croisés.

Le conseil d'administration, sur recommandation de son Comité d'audit et de gestion des risques, a approuvé le contenu du présent rapport de gestion le 23 juin 2022.

Répercussions de la pandémie de COVID-19

Les défis posés par la pandémie de COVID-19 ont continué de toucher les activités liées au jeu en établissement et les résultats durant l'exercice 2021-2022.

Au début de juillet 2021, après des fermetures et des réouvertures par intermittence à l'exercice 2020-2021, les casinos et les centres de jeu de bienfaisance ont une fois de plus rouvert leurs portes en Ontario en respectant des contraintes de capacité. Toutefois, le 5 janvier 2022, en raison de l'augmentation du nombre de cas de COVID-19, les établissements ont une fois de plus fermé, puis rouvert de nouveau le 31 janvier 2022.

Déclarations prospectives

Le présent rapport de gestion contient des déclarations prospectives sur le rendement commercial et financier futur, attendu ou potentiel. Pour OLG, les déclarations prospectives comprennent, entre autres, les déclarations concernant de possibles initiatives de transformation, les prévisions des futurs produits d'exploitation et du profit et d'autres déclarations sur des événements ou des conditions à venir. Les déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de rendement futur et comportent des risques et des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante des résultats prévus. Ces risques et ces incertitudes comprennent, entre autres : la pandémie de COVID-19, la conjoncture économique, la demande des clients, l'évolution des politiques gouvernementales, les taux de change, l'issue des litiges, l'environnement concurrentiel,

le moment et l'envergure des investissements potentiels dans les immobilisations des fournisseurs des services de jeu en établissement, la réaction du marché à l'égard des nouvelles installations de jeu et les changements aux politiques ou aux règlements établis par le gouvernement.

Bien que ces déclarations reposent sur les estimations et les attentes de la direction et les données concurrentielles, financières et économiques actuellement accessibles, elles sont fondamentalement incertaines. Le lecteur est prié de noter que plusieurs facteurs pourraient faire en sorte que les conditions et les résultats commerciaux diffèrent de façon importante de ceux qui sont contenus dans le présent rapport.

Mesures non conformes aux IFRS

Dans la présente analyse, OLG utilise plusieurs indicateurs de rendement clés et mesures non conformes aux IFRS que la direction estime utiles dans l'évaluation du rendement de la Société. Le lecteur doit garder à l'esprit que ces mesures peuvent ne pas avoir de signification normalisée en vertu des IFRS et, par conséquent, ne pas être comparables aux termes similaires utilisés par d'autres sociétés.

Les recettes tirées des loteries et des jeux (recettes) représentent :

Loterie (points de vente)

- Ventes de produits de loterie achetés en magasin (y compris les jeux de loto régionaux et nationaux, les jeux INSTANT et les jeux Sports) avant déduction des lots.

Jeu en établissement (jeu de casino et jeu de bienfaisance)

- Gain net avant déduction des redevances aux fournisseurs de services.

Jeu numérique

- Gain net provenant des jeux de style casino (jeux de casino en ligne) et des produits Sports numériques achetés sur la plateforme numérique d'OLG.
- Ventes de produits de loterie achetés sur la plateforme numérique d'OLG (jeux de loterie en ligne) avant déduction des lots.

Les lots sont pour les produits de loterie achetés en magasin et pour les produits de loterie (à l'exclusion des produits Sports numériques) achetés sur OLG.ca et sur l'application mobile d'OLG.

Les redevances aux fournisseurs de services représentent les redevances versées aux fournisseurs de services de jeu de bienfaisance et de jeu de casino ou en leur nom. Elles comprennent aussi d'autres rajustements afin de tenir compte du partage des produits d'exploitation d'OLG.

La Société considère que les recettes sont une mesure de rendement clé qui reflète mieux son offre de produits et ses relations avec des tiers.

Le bénéfice net avant les paiements aux partenaires correspond au bénéfice net avant déduction des paiements aux partenaires, qui se composent principalement du financement des courses de chevaux, des paiements aux Premières Nations, des paiements aux organismes de bienfaisance, des commissions payées aux municipalités d'accueil et des versements au gouvernement du Canada.

Le profit net revenant à la province (« PNRP ») est fondé sur la comptabilité d'exercice en réintégrant la cotisation sur les gains dans le bénéfice net. La cotisation sur les gains est le montant que la Société verse à la province de l'Ontario et qui correspond à 20 % des produits tirés du jeu, tels qu'ils sont définis, à Caesars Windsor, à Casino Rama, à Casino Niagara, à Fallsview Casino et à Great Blue Heron Casino, conformément à la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*.

La Société considère que le PNRP reflète mieux ses résultats financiers et l'utilise pour établir ses cibles.

D'autres mesures non conformes aux IFRS utilisées dans le présent document peuvent être propres aux secteurs d'activité auxquels elles se rapportent et sont définies à leur première occurrence.

Rapprochement des recettes et des produits par secteur d'activité
(en millions de dollars)

	2021-2022					2020-2021 ²				
	Loterie	Jeu numérique	Jeu en établissement	Services généraux	Résultats consolidés	Loterie	Jeu numérique	Jeu en établissement	Services généraux	Résultats consolidés
Recettes tirées de la loterie et des jeux	4 469 \$	511 \$	2 163 \$	- \$	7 143 \$	4 234 \$	356 \$	211 \$	- \$	4 801 \$
Moins : les lots	(2 547)	(84)	-	-	(2 631)	(2 403)	(61)	-	-	(2 464)
Moins : les redevances aux fournisseurs de services ¹	-	-	(1 124)	-	(1 124)	-	-	(153)	-	(153)
Produits tirés du jeu	1 922	427	1 039	-	3 388	1 831	295	58	-	2 184
Produits locatifs	-	-	92	-	92	-	-	54	-	54
Produits ne provenant pas du jeu	-	-	5	-	5	-	-	-	-	-
Produits	1 922 \$	427 \$	1 136 \$	- \$	3 485 \$	1 831 \$	295 \$	112 \$	- \$	2 238 \$
Rapprochement du PNRP et du bénéfice net										
(en millions de dollars)										
Profit net revenant (perte nette attribuable) à la province	1 266 \$	223 \$	528 \$	((455) \$)	1 562 \$	1 186 \$	181 \$	(485) \$	(523) \$	359 \$
Moins : la cotisation sur les gains	-	-	(107)	-	(107)	-	-	-	-	(2)
Bénéfice net (perte nette)	1 266 \$	223 \$	421 \$	(455) \$	1 455 \$	1 186 \$	181 \$	(487) \$	(523) \$	357 \$

¹ À l'exercice 2021-2022, les redevances aux fournisseurs de services totalisant 153 millions de dollars (contre 334 millions de dollars à l'exercice 2020-2021) ont été reclassées des produits tirés du jeu aux charges durant les périodes de fermeture.

² Certains chiffres comparatifs relatifs aux charges contenus dans le présent rapport de gestion ont été reclassés, au besoin, pour refléter la présentation du dernier exercice.

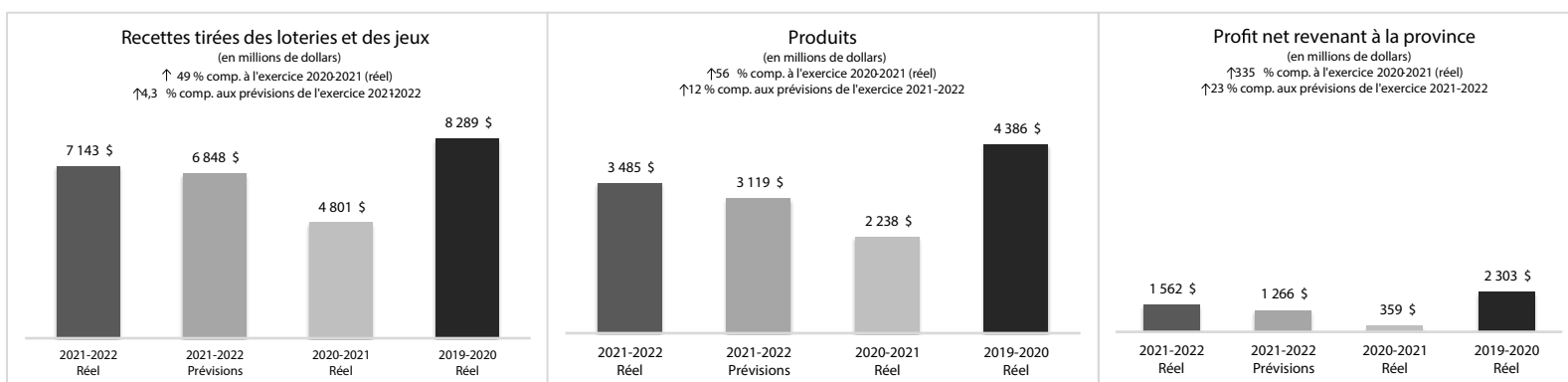
³ Les chiffres comparatifs relatifs au jeu en établissement ont été reclassés pour inclure le jeu de bienfaisance, qui était comptabilisé comme secteur d'activité distinct à l'exercice 2020-2021.

2. Résumé

Les recettes et le PNRP d'OLG ont été supérieurs aux prévisions et à ceux de l'exercice précédent en raison de la croissance continue des secteurs de la loterie et du jeu numérique, qui a toutefois été tempérée par la continuation des effets de la pandémie de COVID-19 sur les casinos et les centres de jeu de bienfaisance. Les restrictions en matière de santé publique ont limité les activités des établissements, à différents degrés, durant la majeure partie de l'exercice. Les recettes tirées du jeu en établissement et le PNRP ont cependant augmenté considérablement en glissement annuel, car les casinos ont été ouverts pendant la quasi-totalité de l'exercice 2021-2022 et étaient soumis à moins de contraintes, d'où une reprise plus forte qu'à l'exercice 2020-2021.

Les points de vente de loterie ont une fois de plus atteint un sommet inégalé grâce à la croissance continue des produits de loterie nationaux et régionaux populaires. De plus, les recettes provenant des produits Sports ont augmenté en glissement annuel après les annulations d'événements liées à la COVID-19 au début de l'exercice 2020-2021. OLG a aussi lancé, en février 2022, de nouveaux produits Sports novateurs en magasin.

Les recettes tirées du jeu numérique ont aussi établi un record à l'exercice 2021-2022. Au cours de l'exercice, OLG a lancé de nouveaux produits de casino et de loterie en ligne, ainsi que sa nouvelle plateforme de mises sportives en ligne, PROLINE+, qui offre de nouveaux sports et produits de mises, y compris les mises simples sur un événement. La fréquentation sur OLG.ca et le nombre de joueurs qui y sont inscrits ont continué d'augmenter, d'où le nombre record de joueurs actifs.



Comparaison entre les résultats de l'exercice 2021-2022 et ceux de l'exercice précédent

Recettes tirées des loteries et des jeux

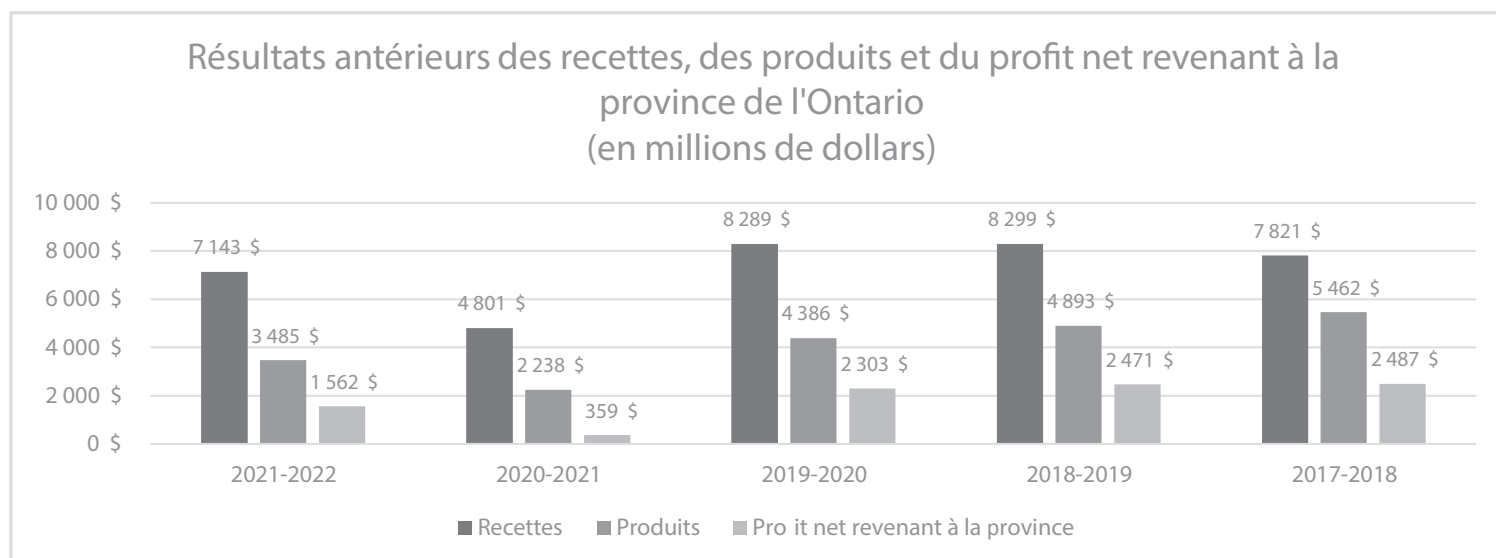
Les recettes tirées des loteries et des jeux d'OLG ont totalisé 7,1 milliards de dollars, soit 2,3 milliards de dollars, ou 49 %, de plus qu'à l'exercice précédent. Le secteur du jeu en établissement a grandement contribué à la hausse, puisque les casinos ont été ouverts pendant la majeure partie de l'exercice 2021-2022 et soumis à moins de contraintes, ce qui a permis une ouverture plus générale et une reprise plus forte qu'à l'exercice précédent. Le secteur de la loterie a été appuyé par les excellents résultats enregistrés relativement aux jeux de loterie nationaux et régionaux, tandis que les recettes tirées du jeu numérique ont connu une croissance marquée grâce à de nouveaux produits, notamment PROLINE+ et les jeux de casino en direct.

Produits

Les produits comprennent les produits tirés du jeu, les produits locatifs et les produits ne provenant pas du jeu. Les produits tirés du jeu représentent les recettes totales moins les lots des jeux de loterie et les redevances aux fournisseurs de services payés pendant que les établissements de jeu traditionnel étaient ouverts. À l'exercice 2021-2022, les produits tirés de toutes les activités d'OLG ont totalisé 3,5 milliards de dollars, soit 1,2 milliard de dollars, ou 56 %, de plus qu'à l'exercice précédent, principalement en raison de l'allègement des restrictions de capacité dans les établissements de jeu traditionnel.

PNRP

Le graphique ci-dessous présente les résultats antérieurs des recettes totales, des produits et du PNRP d'OLG.



À l'exercice 2021-2022, le PNRP consolidé d'OLG s'est chiffré à 1,6 milliard de dollars, soit 1,2 milliard de dollars, ou 335 %, de plus qu'à l'exercice précédent, ce qui va de pair avec la hausse des recettes car, en comparaison de l'exercice précédent, les établissements de jeu traditionnel ont été fermés à cause de la pandémie pendant moins de jours et ont subi moins de restrictions de capacité.

Comparaison entre les résultats de l'exercice 2021-2022 et les prévisions

Recettes tirées des loteries et des jeux

Les recettes totales tirées des loteries et des jeux d'OLG ont été supérieures de 4 % aux prévisions. Les recettes provenant de la loterie et du jeu numérique ont dépassé les prévisions de 9 % et de 37 %, respectivement. Les recettes tirées du jeu en établissement ont quant à elles été inférieures de 9 % aux prévisions, puisqu'il était prévu que tous les établissements demeureraient ouverts au quatrième trimestre de l'exercice 2021-2022.

Produits

À l'exercice 2021-2022, les produits ont été supérieurs de 366 millions de dollars, ou 12 %, aux prévisions en raison des résultats favorables liés à la loterie et au jeu numérique qui ont été enregistrés pour les mêmes raisons que celles qui sont décrites ci-dessus. Les produits tirés du jeu en établissement ont aussi dépassé les prévisions en raison du reclassement des redevances aux fournisseurs de services durant les périodes de fermeture, des produits provenant du jeu aux charges.

PNRP

Le PNRP a été supérieur de 296 millions de dollars, ou 23 %, aux prévisions. L'écart favorable par rapport aux prévisions est attribuable à tous les secteurs d'activité. Selon les excellents résultats qu'ils ont obtenus, les secteurs de la loterie et du jeu numérique ont dépassé les prévisions relatives au PNRP de 18 % et de 35 %, respectivement.

Résultats d'exploitation – secteurs d'activité

A. Loterie (points de vente)

Faits saillants

- Les recettes provenant des points de vente de loterie et le PNRP ont atteint un sommet inégalé de 4,5 milliards de dollars et de 1,3 milliard de dollars, respectivement.
- Les ventes de jeux de loto nationaux ont été nettement plus fortes qu'à l'exercice précédent, principalement en raison du nombre accru de gros lots élevés de LOTTO MAX. En juin 2021, le montant total de LOTTO MAX a atteint un record de 140 millions de dollars, soit un gros lot de LOTTO MAX de 70 millions de dollars et 70 lots MAXMILLIONS de 1 million de dollars chacun.
- Les ventes de jeux de loto régionaux ont établi un nouveau record et continuent d'afficher d'excellents résultats grâce au produit ENCORE et à divers jeux à tirages.
- Les ventes de billets INSTANT ont profité du lancement du nouveau jeu INSTANT TOP UP et du nouveau jeu national à 5 \$.
- En ce qui concerne les produits Sports, le lancement du nouveau PROLINE dans les points de vente en février 2022, y compris les mises simples sur un événement, a contribué aux recettes élevées de 293 millions de dollars.
- Les lots des jeux de loterie remis aux précieux clients d'OLG ont totalisé plus de 2,5 milliards de dollars.

Le secteur d'activité a continué de miser sur l'adaptation à l'évolution de la demande des clients en lançant de nouveaux produits et de nouvelles technologies, notamment le nouveau PROLINE.

Données sommaires provenant de l'état du résultat global – Loterie

	Exercice			
	(en millions de dollars)			
	2021-2022	2020-2021 ¹	Écart (\$)	Écart (%)
Recettes	4 469 \$	4 234 \$	235	6
Moins : les lots des jeux de loterie	(2 547)	(2 403)	(144)	(6)
Produits	1 922	1 831	91	5
Charges	537	532	(5)	(1)
Bénéfice net avant les éléments suivants	1 385	1 299	86	7
Moins : les paiements aux partenaires	(119)	(113)	6	5
Bénéfice net	1 266	1 186	80	7
Profit net revenant à la province	1 266 \$	1 186 \$	80	7

¹ Certains chiffres comparatifs relatifs aux charges contenus dans le présent rapport de gestion ont été reclassés, au besoin, pour refléter la présentation du dernier exercice.

A.1. Résultats financiers par rapport à l'exercice précédent

Recettes

À l'exercice 2021-2022, les recettes provenant des points de vente de loterie ont atteint un sommet inégalé de 4,5 milliards de dollars, en hausse de 235 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau suivant présente les données sur les recettes et les lots des jeux de loterie (points de vente) par type de jeu.

Données sur les recettes et les lots des jeux de loterie par type de jeu

Catégorie de produits	Nombre de jeux		Recettes (en millions de dollars)		Pourcentage des recettes		Lots (en millions de dollars)	
	Exercice 2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021
Loto (nationaux et régionaux)	16	16	2 602 \$	2 372 \$	58 %	56 %	1 296 \$	1 181 \$
INSTANT	100	95	1 574 \$	1 628 \$	35 %	38 %	1 053 \$	1 089 \$
Sports	3	3	293 \$	234 \$	7 %	6 %	198 \$	133 \$
Total	119	114	4 469 \$	4 234 \$	100 %	100 %	2 547 \$	2 403 \$

Les points ci-dessous ont influencé les résultats d'OLG par rapport à l'exercice précédent.

- Les recettes tirées des jeux de loto nationaux ont augmenté de plus de 200 millions de dollars en comparaison de l'exercice précédent grâce aux excellents résultats de LOTTO 6/49 et de LOTTO MAX, ce qui s'explique en partie par l'augmentation du nombre de gros lots élevés de LOTTO MAX et le tirage record.
- À l'exercice 2021-2022, les recettes provenant des jeux de loto régionaux (ENCORE, LOTTARIO et ONTARIO 49, par exemple) ont augmenté de 28 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, et un nouveau record de ventes a été inscrit. L'augmentation est essentiellement attribuable aux excellents résultats d'ENCORE et de LOTTARIO.
- Les recettes tirées des jeux INSTANT ont diminué de 54 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est principalement attribuable à l'accroissement des choix de divertissement offerts aux clients en raison de l'amélioration de la situation pandémique, ce qui est compensé en partie par les excellents résultats découlant du retour du billet de spécialité à 50 \$, du lancement l'an dernier du jeu INSTANT PLINKO® à 5 \$ et du récent lancement du jeu INSTANT TOP UP et du jeu national à 5\$.
- Les recettes provenant des mises sportives aux points de vente ont augmenté de 59 millions de dollars en regard de l'exercice précédent, surtout en raison de la reprise continue des événements sportifs après des annulations liées à la COVID-19 à l'exercice 2020-2021. Contribue aussi à l'augmentation le lancement de la nouvelle plateforme PROLINE, y compris les mises simples sur un événement aux points de vente.

Produits

Par rapport à l'exercice 2020-2021, les produits se sont accrus de 91 millions de dollars, ou 5 %, surtout en raison de l'augmentation des recettes décrite ci-dessus, compensée en partie par une hausse des lots.

PNRP

Le PNRP s'est établi à 1,3 milliard de dollars, soit 80 millions de dollars, ou 7 %, de plus qu'à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des recettes, compensée en partie par un accroissement des charges, y compris les coûts de commercialisation.

A.2. Comparaison entre les résultats de l'exercice 2021-2022 et les prévisions

Recettes

À l'exercice 2021-2022, les recettes ont dépassé de 379 millions de dollars, ou 9 %, les prévisions, stimulées principalement par les jeux de loto nationaux, mais aussi par les jeux de loto régionaux et les jeux INSTANT. Cela s'explique par les excellents résultats de LOTTO MAX, dont le nombre de gros lots élevés a été plus grand que prévu, et l'établissement d'un nouveau record de ventes de jeux de loto régionaux.

Produits

Les produits ont été supérieurs de 206 millions de dollars aux prévisions en raison des mêmes facteurs décrits ci-dessus, qui ont contribué à l'accroissement des recettes par rapport aux prévisions, ce qui a été compensé en partie par l'augmentation des lots.

PNRP

Le PNRP a été supérieur de 195 millions de dollars, ou 18 %, aux prévisions, essentiellement en raison des recettes, ce qui a été miné en partie par l'augmentation des commissions versées aux détaillants.

A.3. Tendances et risques – Loterie

Le secteur de la loterie fait face à certains risques :

- une dépendance envers une clientèle principale qui diminue et vieillit;
- l'évolution des technologies et du comportement des clients, comme le montre l'accroissement des activités d'achat en ligne;
- l'exposition aux fluctuations importantes des produits d'exploitation, étant donné que les montants des gros lots reportés des jeux de loto nationaux ne suivent aucune tendance prévisible.

Pour atténuer ces risques, OLG continue de mettre en œuvre sa stratégie « ON joue », qui est axée sur les besoins des clients et accélère l'innovation et la technologie afin d'être concurrentielle sur le marché, d'attirer de nouveaux clients et d'améliorer leur expérience de jeu.

- OLG tire profit de ses nouveaux terminaux de loterie afin d'être en mesure d'offrir de nouveaux produits aux points de vente et de mieux gérer les comptes dans ce canal.
- OLG explore de nouvelles technologies et méthodes de distribution des produits.
- La plateforme numérique d'OLG fournit des données plus détaillées sur les clients afin de prendre de meilleures décisions, ce qui permet à la Société de lancer des produits plus rapidement et plus efficacement. Parallèlement, OLG peut améliorer l'expérience client en offrant des promotions et des contenus aux clients sur demande et en fonction de leur comportement. Tout cela l'aide à générer des produits d'exploitation plus élevés et à favoriser l'acquisition et la conservation de joueurs.
- OLG a élaboré une stratégie d'innovation visant à développer de nouveaux produits qui diversifieront son attrait aux yeux de nouveaux clients et qui amélioreront la composition de son chiffre d'affaires grâce à des tendances plus prévisibles en matière de produits d'exploitation et de lots.

Ces initiatives permettent d'élargir la distribution de ses produits de loterie et sont conçues pour attirer de nouveaux clients dans la catégorie, d'où une croissance des recettes et du PNRP du secteur Loterie dans tous les canaux.

B. Jeu en établissement

Le jeu en établissement représente le jeu de casino et le jeu de bienfaisance. Compte tenu de la transformation de la structure organisationnelle à l'exercice 2021-2022 à l'appui de la stratégie « ON joue », le jeu de bienfaisance a été déplacé et comptabilisé avec le jeu de casino dans le secteur du jeu en établissement. Toutes les informations comparatives de l'exercice 2020-2021 ont été actualisées pour refléter ce changement.

Le jeu de casino comprend 28 casinos exploités par des fournisseurs de services conformément au modèle de modernisation d'OLG et un casino exploité par un exploitant selon l'ancien modèle d'exploitation. OLG assume la conduite et la gestion des 29 casinos.

Le jeu de bienfaisance est constitué de 37 centres de jeu de bienfaisance qui sont exploités par des fournisseurs de services. OLG assume la conduite et la gestion des centres de jeu de bienfaisance.

Faits saillants

- De façon semblable à l'exercice 2020-2021, le jeu en établissement a été confronté à des défis importants à cause de la pandémie de COVID-19. La plus grande incidence a été la fermeture obligatoire des casinos et des centres de jeu de bienfaisance du 3 avril au 15 juillet 2021, puis de nouveau du 5 au 30 janvier 2022, pour un total de 130 jours.
- Outre les répercussions des fermetures, pendant les périodes où les casinos et les centres de jeu de bienfaisance étaient autorisés à exercer leurs activités, les limites de capacité, les mesures de restriction aux frontières et les exigences imposées aux clients ont influé sur l'expérience globale des clients (y compris, entre autres, le port du couvre-visage obligatoire jusqu'au 20 mars 2022 et l'exigence pour les clients de présenter une preuve de vaccination contre la COVID-19 du 22 septembre 2021 au 28 février 2022).
- En dépit de ces défis, la reprise du jeu en établissement a été plus forte que prévu et considérablement plus prononcée qu'à l'exercice précédent, générant des recettes de 2,2 milliards de dollars et un PNRP de 528 millions de dollars au cours des sept mois et demi où les établissements de jeu ont été autorisés à être ouverts au public.
- Les casinos et les centres de jeu de bienfaisance ont été ouverts pendant la majeure partie de l'exercice 2021-2022 et soumis à moins de contraintes qu'à l'exercice 2020-2021 lorsque les établissements devaient demeurer fermés ou que leur capacité maximale était limitée à 50 clients en tout temps.
- À l'exercice 2021-2022, deux nouveaux casinos ont ouvert — le Pickering Casino Resort dans le regroupement de zones de jeu de la région du Grand Toronto et le Cascades Casino North Bay dans le regroupement de zones de jeu du Nord; ils ont été respectivement ouverts au public le 26 juillet 2021 et le 9 mars 2022.
- Tout au long de l'exercice, y compris durant les périodes de fermeture, OLG a continué de payer des redevances fixes aux fournisseurs de services, conformément à ses obligations contractuelles, ce qui leur a permis de faire l'entretien courant des casinos et des actifs connexes afin de se préparer à la reprise des activités après la pandémie de COVID-19.
- Les 37 centres de jeu de bienfaisance sont tous exploités selon le modèle d'affaires mis en place à l'exercice 2019-2020, qui est plus viable pour tous les intervenants et qui donne plus de flexibilité aux fournisseurs de services de jeu de bienfaisance afin que ceux-ci développent leurs activités. Dans ce modèle, les fournisseurs de services assument les coûts d'immobilisations et la plupart des charges d'exploitation de leur établissement.

Données sommaires provenant de l'état du résultat global

	Exercice			
	(en millions de dollars)			
	2021-2022	2020-2021 ²	Écart (\$)	Écart (%)
Recettes	2 163 \$	211 \$	1 952	925
Moins : les redevances aux fournisseurs de services ¹	(1 124)	(153)	971	635
Produits tirés du jeu	1 039	58	981	1 690
Produits locatifs	92	54	38	70
Produits ne provenant pas du jeu	5		5	100
Produits	1 136	112	1 024	9
Charges¹	375	515	140	27
Bénéfice net (perte nette) avant les éléments suivants	761	(403)	1 164	(289)
Moins : les paiements aux partenaires / la cotisation sur les gains	(340)	(84)	256	305
Bénéfice net (perte nette)	421	(487)	908	(186)
Plus : la cotisation sur les gains	107	2	105	5 250
Profit net revenant (perte nette attribuable) à la province	528 \$	(485) \$	1 013	(209)

¹ À l'exercice 2021-2022, les redevances aux fournisseurs de services totalisant 153 millions de dollars (contre 334 millions de dollars à l'exercice 2020-2021) ont été reclassées des produits tirés du jeu aux charges durant les périodes de fermeture.

² Les chiffres comparatifs relatifs au jeu en établissement ont été reclassés pour inclure le jeu de bienfaisance, qui était comptabilisé comme secteur d'activité distinct à l'exercice 2020-2021.

B1. Jeu de casino

Données sommaires provenant de l'état du résultat global

	Exercice			
	(en millions de dollars)			
	2021-2022	2020-2021	Écart (\$)	Écart (%)
Recettes	2 018 \$	116 \$	1 902	1 640
Moins : les redevances aux fournisseurs de services ¹	(1 026)	(85)	(941)	1 107
Produits tirés du jeu	992	31	961	3 100
Produits locatifs	92	54	38	71
Produits ne provenant pas du jeu	5	-	5	100
Produits	1 089	85	1 004	12
Charges¹	372	510	138	27
Bénéfice net (perte nette) avant les éléments suivants	717	(425)	1 142	269
Moins : les paiements aux partenaires / la cotisation sur les gains	(292)	(66)	226	342
Bénéfice net (perte nette)	425	(491)	916	(187)
Plus : la cotisation sur les gains	107	2	105	5 250
Profit net revenant (perte nette attribuable) à la province	532 \$	489 \$	1 021	(209)

¹ À l'exercice 2021-2022, les redevances aux fournisseurs de services totalisant 153 millions de dollars (contre 334 millions de dollars à l'exercice 2020-2021) ont été reclassées des produits tirés du jeu aux charges durant les périodes de fermeture.

B1.1. Résultats financiers par rapport à l'exercice précédent

Recettes

À l'exercice 2021-2022, les recettes totales tirées du jeu de casino se sont chiffrées à 2,0 milliards de dollars, en hausse de 1,9 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent, puisque les casinos ont été ouverts pendant plus de jours et étaient soumis à moins de contraintes au dernier exercice qu'à l'exercice précédent. À l'exercice 2020-2021, le jeu de casino a subi la fermeture de tous les casinos pendant la majeure partie du premier semestre de l'exercice, puis ont eu lieu des réouvertures par intermittence de certains établissements durant le second semestre de l'exercice, dans le respect de contraintes de capacité importantes et sans aucune table de jeu avec croupier. De plus, l'ouverture de nouveaux casinos à Pickering et à North Bay ainsi que la réouverture des tables de jeu dans la plupart des établissements à l'exercice 2021-2022 ont contribué à la hausse en glissement annuel.

Produits

Les produits tirés du jeu se sont élevés à 992 millions de dollars à l'exercice 2021-2022, en hausse de 961 millions de dollars en regard de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par le fait que les casinos ont été ouverts pendant plus de jours et étaient soumis à moins de restrictions de capacité à l'exercice 2021-2022 qu'à l'exercice précédent, comme cela est décrit ci-dessus.

Les produits tirés du jeu pour les établissements de jeu exploités par des fournisseurs de services comprennent la quote-part d'OLG, aux termes de l'entente d'exploitation et de services des casinos (« Casino Operating and Services Agreement » ou « COSA »), telle que modifiée de temps à autre, des recettes tirées du jeu générées par l'établissement, de même que le gain net produit par Caesars Windsor, qui est exploité par un exploitant en vertu de l'ancien modèle d'exploitation. La quote-part d'OLG est déterminée après déduction des redevances aux fournisseurs de services, payées pendant que les établissements étaient ouverts, correspondant principalement aux frais fixes, aux frais variables (calculés selon un pourcentage des produits tirés du jeu) et à un montant au titre des dépenses d'investissement autorisées. Pendant la fermeture des établissements, les redevances aux fournisseurs de services étaient reclassées de produits tirés du jeu vers les charges, puisque la nature des redevances payées aux fournisseurs de services durant les fermetures temporaires représentait des redevances en contrepartie de services reçus. OLG ne tient pas compte des produits non liés au jeu générés aux établissements exploités par des fournisseurs de services.

PNRP

À l'exercice 2021-2022, le profit net revenant à la province s'est chiffré à 532 millions de dollars, soit 1,0 milliard de dollars de plus qu'à l'exercice précédent. Cette hausse a été stimulée par l'augmentation importante des recettes en raison de l'ouverture des établissements pendant plus de jours durant le dernier exercice. De façon semblable à l'exercice précédent, OLG a engagé des charges liées aux établissements de jeu durant l'exercice, même pendant l'arrêt des activités, y compris les redevances fixes et les montants au titre de dépenses d'investissement autorisées payés aux fournisseurs de services pour assurer l'entretien continu des actifs des casinos et le réinvestissement dans ceux-ci. Les redevances fixes versées au cours de l'exercice précédent et du dernier exercice ont permis à OLG et à ses fournisseurs de services de se préparer à la reprise des activités après la pandémie de COVID-19 à mesure de la réouverture des casinos et de l'allègement des contraintes, notamment les restrictions de capacité.

Les charges ont totalisé 372 millions de dollars, en baisse de 138 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la comptabilisation en tant que charges, pendant la fermeture des établissements, des redevances aux fournisseurs de services de jeu de casino s'élevant à 153 millions de dollars (contre 334 millions de dollars à l'exercice 2020-2021). À l'exclusion de ces redevances aux fournisseurs de services de jeu de casino, les charges relatives au jeu de casino à l'exercice 2021-2022 ont totalisé 219 millions de dollars, en hausse de 43 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, ce qui est surtout attribuable à l'augmentation des charges opérationnelles à Caesars Windsor, étant donné que l'établissement a mené ses activités pendant une période plus longue et à une capacité plus grande.

B1.2. Comparaison entre les résultats de l'exercice 2021-2022 et les prévisions

Recettes

Les recettes totales tirées du jeu de casino à l'exercice 2021-2022 ont été inférieures de 174 millions de dollars, ou 8 %, aux prévisions. Les prévisions d'OLG indiquaient une remontée lente et progressive des recettes durant l'exercice, stimulée par l'allègement progressif des contraintes, notamment les restrictions de capacité, pendant cette période pour atteindre, en fin de compte, environ 50 % des niveaux pré-pandémie de COVID-19. Bien que tous les établissements aient dû fermer pendant au moins 130 jours au cours de l'exercice, soit d'avril à juillet 2021, puis de nouveau en janvier 2022, les contraintes en vigueur lorsque les casinos étaient ouverts ont été moins lourdes que prévu et la réaction des clients a été meilleure que prévu, d'où une reprise plus forte. Ainsi, le jeu de casino a pu récupérer des recettes perdues durant les périodes de fermeture, ce qui explique que les recettes ne soient inférieures que de 8 % aux prévisions.

OLG gère le manque à gagner par rapport aux prévisions en maintenant une étroite harmonisation avec les fournisseurs de services afin de les aider à se remettre de la pandémie.

Produits

Les produits tirés du jeu représentent les recettes totales moins les lots et les redevances aux fournisseurs de services payés pendant que les casinos étaient ouverts. En ce qui a trait au jeu de casino, les prévisions indiquaient que tous les établissements demeureraient ouverts pendant l'exercice complet et que toutes les redevances aux fournisseurs de services payées pendant l'ouverture des casinos seraient déduites des produits tirés du jeu. À l'exercice 2021-2022, des redevances aux fournisseurs de services totalisant 153 millions de dollars ont été reclassées des produits tirés du jeu vers les charges durant les périodes de fermeture. En raison de ce reclassement, les produits tirés du jeu ont dépassé de 71 millions de dollars les prévisions.

PNRP

Le PNRP pour l'exercice 2021-2022 s'est établi à 8 millions de dollars de plus que les prévisions. Le manque à gagner en ce qui a trait aux recettes par rapport aux prévisions a presque été entièrement compensé par la réduction des charges pendant les périodes de fermeture (y compris la diminution des redevances payées aux fournisseurs de services en raison du report de l'ouverture des établissements à Pickering et à North Bay et les charges opérationnelles de base inférieures aux prévisions à Caesars Windsor) et un recouvrement ponctuel d'impôts payés au cours d'exercices précédents.

B1.3. Tendances et risques – Jeu de casino

La pandémie de COVID-19 a continué d'avoir des répercussions considérables sur le rendement financier du jeu de casino à l'exercice 2021-2022. Les risques importants liés à la pandémie, ainsi qu'à la reprise et à la croissance du jeu, sont notamment les suivants :

- les restrictions obligatoires en matière de santé publique entraînant d'autres fermetures et des contraintes opérationnelles continues, y compris les mesures de restriction aux frontières américaines qui influent sur les casinos situés dans les collectivités frontalières;
- les changements potentiels de comportement des consommateurs du jeu de casino;
- la viabilité des fournisseurs de services exploitant leur établissement en temps de pandémie et de reprise;
- les retards et/ou les changements importants de portée en ce qui a trait aux projets de développement des fournisseurs de services, qui sont essentiels à la croissance des produits tirés du jeu de casino;
- la dépendance à l'égard du secteur privé pour générer des produits supplémentaires, ce qui peut être influencé par de nombreux facteurs, dont certains sont indépendants de la volonté des fournisseurs de services.

Pour atténuer ces risques, OLG :

- poursuit sa stratégie « ON joue », qui accorde la priorité à la réouverture en toute sécurité du jeu en établissement, et cherche activement de nouvelles possibilités de croissance et d'innovation au profit de l'Ontario;

- met l'accent sur l'habilitation des fournisseurs de services à offrir des options et des solutions de divertissement dans un écosystème de plus en plus concurrentiel;
- gère les ententes de rémunération provisoires pour tous les regroupements de zones de jeu modernisés, ce qui a positionné les fournisseurs de services pour une reprise rapide de génération de produits d'exploitation par le biais de la réouverture et de l'allègement des contraintes;
- maintient une étroite harmonisation avec ses précieux partenaires et fournisseurs de services afin de les aider à se remettre de la pandémie;
- continue de mettre l'accent sur une gouvernance rigoureuse, à laquelle s'ajoutent de nouveaux tableaux de bord permettant de surveiller constamment le travail des partenaires du secteur privé.

B2. Jeu de bienfaisance

Données sommaires provenant de l'état du résultat global

	Exercice			
	(en millions de dollars)			
	2021-2022	2020-2021	Écart (\$)	Écart (%)
Recettes	145 \$	95 \$	50	53
Moins : les redevances aux fournisseurs de services	(98)	(68)	(30)	(44)
Produits	47	27	20	74
Charges	3	5	2	40
Bénéfice net avant les éléments suivants	44	22	22	100
Moins : les paiements aux partenaires	(48)	(18)	30	167
Bénéfice net (perte nette)	(4)	4	(8)	(200)
Profit net revenant (perte nette attribuable) à la province	(4) \$	4 \$	(8)	(200)

B2.1. Résultats financiers par rapport à l'exercice précédent

Recettes

Les recettes totales se sont chiffrées à 145 millions de dollars, soit 50 millions de dollars, ou 53 %, de plus qu'à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par le fait que les centres de jeu de bienfaisance ont été ouverts pendant une portion plus longue de l'exercice et étaient soumis à moins de contraintes. Grâce au nouveau modèle d'affaires en place, les fournisseurs de services de jeu de bienfaisance sont habilités à développer leurs activités, d'où l'augmentation du nombre de produits électroniques et l'actualisation des thèmes des jeux. Cela a permis une forte reprise du secteur du jeu de bienfaisance lorsque les établissements ont été autorisés à rouvrir.

Produits

Les produits comprennent la quote-part d'OLG, aux termes des ententes relatives aux fournisseurs de services de centres de jeu de bienfaisance intitulées *Charitable Gaming Centre Service Providers Agreements* (« CGCSPA »), des recettes tirées du jeu générées dans les centres. Les produits provenant du jeu de bienfaisance se sont établis à 47 millions de dollars, en hausse de 74 % par rapport à l'exercice précédent, stimulés par une augmentation des recettes pour les mêmes raisons que celles dont il est question ci-dessus. La quote-part d'OLG est déterminée après déduction des redevances aux fournisseurs de services qui correspondent principalement aux frais variables (calculés selon un pourcentage des produits tirés du jeu) et à d'autres frais payés ou à payer aux fournisseurs de services ou en leur nom.

PNRP

À l'exercice 2021-2022, la perte nette attribuable à la province pour le jeu de bienfaisance s'est chiffrée à 4 millions de dollars, en baisse de 8 millions de dollars par rapport à l'exercice 2020-2021. Bien que les recettes et les produits d'exploitation aient augmenté au dernier exercice, le PNRP à l'exercice précédent a bénéficié d'un recouvrement fiscal ponctuel qui l'a considérablement amélioré.

B2.2. Comparaison entre les résultats de l'exercice 2021-2022 et les prévisions

Recettes

Les recettes tirées du jeu de bienfaisance ont été inférieures de 47 millions de dollars aux prévisions, principalement en raison des fermetures des centres de jeu de bienfaisance durant l'exercice. Le rétablissement des recettes provenant du jeu de bienfaisance a été vigoureux lorsque les centres ont été autorisés à rouvrir, et cette tendance s'est reflétée dans les prévisions de l'exercice 2021-2022. Toutefois, en dépit des excellents résultats lors de la reprise des activités, les 130 jours de fermeture ont créé un manque à gagner qui n'a pu être comblé durant l'exercice.

Produits

Les produits tirés du jeu de bienfaisance ont été inférieurs de 15 millions de dollars aux prévisions, surtout en raison de la baisse des recettes connexes.

OLG remédie au manque à gagner par rapport aux prévisions en maintenant une étroite harmonisation avec les fournisseurs de services afin de les aider à se remettre de la pandémie, tout en gérant les occasions futures, comme l'amélioration des produits existants et de l'expérience de jeu des clients et le lancement de nouveaux produits.

PNRP

La perte nette du secteur du jeu de bienfaisance attribuable à la province s'est établie à 4 millions de dollars à l'exercice 2021-2022, soit 8 millions de dollars de plus que les prévisions. Cette amélioration s'explique principalement par une diminution des paiements aux partenaires, des redevances aux fournisseurs de services et des charges fiscales connexes, qui a été compensée en partie par une baisse des recettes.

B2.3. Paiements aux organismes de bienfaisance

Depuis son lancement à l'exercice 2005-2006, le programme de jeu de bienfaisance a amassé plus de 345 millions de dollars pour les organismes de bienfaisance locaux (au 31 mars 2022).

OLG verse des paiements directs aux associations de bienfaisance liées aux centres de jeu de bienfaisance, ces paiements étant comptabilisés dans les paiements aux partenaires. Les organismes de bienfaisance touchent une commission fondée sur un pourcentage des gains nets provenant du jeu. À l'exercice 2021-2022, les paiements aux associations de bienfaisance ont totalisé 35 millions de dollars, en hausse de 12 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de l'augmentation des recettes.

B2.4. Tendances et risques – Jeu de bienfaisance

La pandémie de COVID-19 a continué d'avoir des répercussions sur le rendement financier du jeu de bienfaisance à l'exercice 2021-2022. Les risques importants liés à la pandémie, ainsi qu'à la reprise et à la croissance du jeu de bienfaisance, sont notamment les suivants :

- les restrictions obligatoires en matière de santé publique entraînant d'autres fermetures et des contraintes opérationnelles continues, y compris les mesures de restriction aux frontières américaines qui influent sur les centres de jeu de bienfaisance situés dans les collectivités frontalières;
- les changements potentiels de comportement des consommateurs du jeu de bienfaisance;
- la viabilité des fournisseurs de services exploitant leur établissement en temps de pandémie et de reprise;
- les retards et/ou les changements importants de portée en ce qui a trait aux projets de développement des fournisseurs de services, qui sont essentiels à la croissance des produits tirés du jeu de bienfaisance;
- l'expansion du marché du jeu de casino, ce qui pourrait cannibaliser le jeu de bienfaisance et y nuire.

Pour atténuer ces risques, OLG :

- collabore avec les fournisseurs de services pour lancer de nouveaux produits et améliorer l'expérience de jeu des clients;
- maintient la communication avec les fournisseurs de services afin de les aider à se remettre de la pandémie;
- continue d'assumer son rôle de gestion globale du marché afin de gérer proactivement les occasions et les risques futurs dans le secteur du jeu de bienfaisance à mesure que le marché évolue.

C. Jeu numérique

Faits saillants

- À l'exercice 2021-2022, les recettes et le PNRP provenant du jeu numérique ont établi un record de 511 millions de dollars et de 223 millions de dollars, respectivement.
- Le lancement de la nouvelle plateforme PROLINE+ en août 2021, y compris les mises simples sur un événement, a permis à OLG d'offrir de nouveaux sports et de nouveaux produits de mises et d'améliorer l'expérience de jeu de ses clients.
- Le casino en direct lancé en octobre 2021 propose une offre unique de jeux avec croupier en direct — et fait partie des plus de 100 nouveaux jeux de casino en ligne lancés à l'exercice 2021-2022 sur la plateforme numérique.
- Trois jeux PICK populaires aux points de vente ont été lancés en ligne en décembre 2021, ce qui augmente les options de loterie pour les clients.
- À l'exercice 2021-2022, la nouvelle application d'OLG a été lancée pour les appareils Android et iOS, ce qui offre aux joueurs plus de choix et de commodité.
- Le secteur du jeu numérique a enregistré une hausse de 40 % du nombre moyen de joueurs hebdomadaires uniques.
- Le nombre d'inscriptions de joueurs au jeu numérique a atteint 1,3 million au 31 mars 2022, en hausse de plus de 40 % en regard de l'exercice précédent.

Données sommaires provenant de l'état du résultat global

	Exercice		Écart (\$)	Écart (%)
	2021-2022	2020-2021 ¹		
	(en millions de dollars)			
Recettes	511 \$	356 \$	155	44
Moins : les lots des jeux de loterie	(84)	(61)	(23)	(38)
Produits	427	295	132	45
Charges	175	110	(65)	(59)
Bénéfice net avant les éléments suivants	252	185	67	36
Moins : les paiements aux partenaires	(29)	(4)	25	625
Bénéfice net	223	181	42	23
Profit net revenant à la province	223 \$	181 \$	42	23

¹ Certains chiffres comparatifs relatifs aux charges contenus dans le présent rapport de gestion ont été reclassés, au besoin, pour refléter la présentation du dernier exercice.

C1. Résultats financiers par rapport à l'exercice précédent

Recettes

À l'exercice 2021-2022, les recettes tirées du jeu numérique se sont chiffrées à 511 millions de dollars, en hausse de 155 millions de dollars, ou 44 %, par rapport à l'exercice précédent. Ces résultats s'expliquent par la croissance du nombre d'inscriptions de joueurs, le lancement de plusieurs nouvelles initiatives et nouveaux produits, les excellents résultats de LOTTO MAX et l'augmentation du nombre de transactions de casino et de loterie numériques en général.

Produits

Les recettes tirées du jeu numérique ont augmenté à l'exercice 2021-2022, tout comme les produits connexes. Les produits se sont chiffrés à 427 millions de dollars, en hausse de 45 % par rapport à l'exercice précédent, pour des raisons semblables à celles qui sont indiquées ci-dessus.

PNRP

À l'exercice 2021-2022, le PNRP s'est établi à 223 millions de dollars, soit 42 millions de dollars, ou 23 %, de plus qu'à l'exercice précédent. L'augmentation en glissement annuel est directement liée à la croissance des recettes et est partiellement neutralisée par la hausse des coûts de commercialisation à l'appui du lancement de PROLINE+ et des coûts liés à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie « ON joue ».

C2. Comparaison entre les résultats de l'exercice 2021-2022 et les prévisions

Recettes/produits/PNRP

Au cours de l'exercice, les recettes, les produits et le PNRP liés au jeu numérique ont dépassé de 137 millions de dollars, 123 millions de dollars et 58 millions de dollars, respectivement, les prévisions, pour les raisons données précédemment.

C3. Tendances et risques – Jeu numérique

Les risques importants auxquels fait face le secteur du jeu numérique sont les suivants :

- l'ouverture en avril 2022 du marché du jeu en ligne de l'Ontario qui augmente la concurrence pour les clients actuels et nouveaux;
- la concurrence des nombreux sites Web de jeu du marché gris qui ne sont pas réglementés par le gouvernement de l'Ontario, mais qui continuent d'être exploités;
- OLG est confrontée à de plus grands défis que les nouveaux concurrents, qui peuvent tirer profit de modèles mondiaux et d'une mise en marché rapide.

Pour atténuer ces risques, OLG continue la mise en œuvre de sa stratégie « ON joue » en vue d'accroître sa part de marché, notamment :

- en offrant un large éventail de jeux de style casino, de produits de loterie en ligne et de produits de mises sportives numériques, tout en assurant une plus grande souplesse pour réagir rapidement à l'évolution des attentes des clients en lançant de nouveaux jeux et produits;
- en améliorant l'expérience des clients au moyen de programmes ciblés et segmentés à l'intention des joueurs, d'un site Web plus réactif qui s'adapte aux applications pour appareils mobiles, tablettes et ordinateurs de bureau et de nouveaux types de promotions;
- en différenciant OLG.ca de la concurrence en offrant une expérience de jeu dans plusieurs canaux grâce à la pleine intégration de son programme de JR *Jouez sensé* de calibre mondial, tout en s'appuyant sur la reconnaissance importante de la marque et la confiance dont bénéficie OLG auprès des Ontariens en étant le seul fournisseur de services qui réinvestit la totalité de ses profits en Ontario.

Le jeu responsable demeure une priorité pour OLG, qui est reconnue à l'échelle internationale pour son programme *Jouez sensé*, qui est aussi offert sur la nouvelle plateforme numérique. La nouvelle solution numérique informe les joueurs sur les façons de jouer de manière responsable et leur fournit des outils personnalisables pour établir des limites relatives aux sommes dépensées, aux sommes déposées, aux pertes et aux séances de jeu (par exemple, la durée d'une partie ou la durée d'une séance), pour faire des pauses et pour s'autoexclure au besoin.

OLG collabore avec des groupes d'experts provinciaux et locaux pour s'assurer que les personnes qui pourraient avoir des problèmes de jeu ont accès rapidement à un soutien dans leur collectivité, à une orientation à l'égard du crédit et à un traitement professionnel au besoin.

D. Services généraux

Les charges des Services généraux sont les charges engagées par les fonctions qui soutiennent les activités et favorisent le rendement d'OLG par l'entremise des gens, du soutien stratégique et de la technologie. L'expertise et les services sont fournis dans l'ensemble de la Société à l'appui des trois secteurs d'activité.

Les charges des Services généraux sont liées aux services suivants : Marque, Communications et Durabilité, Bureaux de la haute direction, Finances et Analyse d'entreprise, Régie, Affaires juridiques et Conformité, Personnes et culture, Risque et Audit, et Technologie d'entreprise. Ces fonctions de soutien fournissent à la Société l'expertise en matière de systèmes de technologie de l'information de base, de gestion financière, d'administration et d'exploitation, de gestion des affaires commerciales et d'approvisionnement, de services de gestion de projets, d'affaires juridiques, de risque, d'audit et de conformité, de communications internes et externes, d'image de marque et de commercialisation, de responsabilité sociale, de jeu responsable et de relations avec les partenaires. Les employés des Services généraux protègent les intérêts publics et commerciaux de l'Ontario en veillant à ce qu'OLG fournisse à la province, directement ou par le biais de ses fournisseurs de services tiers, du divertissement par le jeu de manière responsable, tout en optimisant la valeur.

Les charges des Services généraux comprennent également certains paiements aux partenaires faits par la Société. Veuillez consulter la section D3.

Données sommaires provenant de l'état du résultat global

	Exercice (en millions de dollars)			
	2021-2022	2020-2021 ¹	Écart (\$)	Écart (%)
Charges des Services généraux	455	523	68	13
Moins : les paiements aux partenaires	(229)	(294)	(65)	(22)
Charges des Services généraux après paiements aux partenaires	226 \$	229 \$	3	1

¹ Certains chiffres comparatifs relatifs aux charges contenus dans le présent rapport de gestion ont été reclassés, au besoin, pour refléter la présentation du dernier exercice.

D1. Résultats financiers par rapport à l'exercice précédent

Les charges des Services généraux après paiements aux partenaires ont représenté 226 millions de dollars, soit 3 millions de dollars de moins qu'à l'exercice précédent, compte tenu de la baisse des frais de personnel, qui a été compensée en partie par la hausse des coûts de commercialisation et de promotion. Les charges liées à la commercialisation et à la promotion ont augmenté à l'exercice 2021-2022 en raison du lancement de PROLINE+, du rétablissement d'OLG de la pandémie de COVID-19 et de la réaction de la Société au nouvel environnement concurrentiel.

D2. Comparaison entre les résultats de l'exercice 2021-2022 et les prévisions

Les charges des Services généraux après paiements aux partenaires ont été inférieures de 30 millions de dollars aux prévisions, grâce aux économies réalisées relativement au personnel et aux charges générales et administratives. Les prévisions pour l'exercice 2021-2022 comprenaient des coûts liés à des programmes d'optimisation du personnel supplémentaire qui n'ont pas été nécessaires.

Les prévisions indiquaient aussi que la pandémie de COVID-19 ne causerait aucune autre perturbation, mais les restrictions en matière de santé publique se sont poursuivies à l'exercice 2021-2022. De nombreuses activités qui devaient avoir lieu ne se sont pas déroulées comme prévu, ce qui a entraîné des révisions de projets, qui ont permis de réaliser des économies de coûts. En outre, les fermetures des centres *Jouez sensé* ont concordé avec les fermetures des casinos et des centres de jeu de bienfaisance, ce qui a permis de faire des économies.

D3. Paiements aux partenaires

Les charges des Services généraux comprennent également certains paiements centralisés aux partenaires — principalement des paiements aux Premières Nations de l'Ontario, conformément à l'entente de partage des produits tirés du jeu, des paiements au gouvernement du Canada et l'obligation de paiement imposée à l'exercice 2019-2020 concernant le secteur des courses de chevaux.

Selon l'entente de partage des produits tirés du jeu, OLG est tenue de verser à l'Ontario First Nations Limited Partnership (« OFNLP »), depuis l'exercice 2011-2012 et pour chacun des exercices subséquents pendant une période de 20 ans, un montant égal à 1,7 % des produits bruts de l'exercice précédent de la Société, tels qu'ils sont définis dans l'entente.

À l'exercice 2021-2022, les paiements aux partenaires ont été supérieurs de 2 millions de dollars aux prévisions, mais inférieurs de 65 millions de dollars en glissement annuel. Les paiements aux partenaires ont été supérieurs aux prévisions, principalement en raison d'une légère hausse des paiements d'appui au secteur des courses de chevaux. La baisse en glissement annuel s'explique surtout par la diminution des paiements effectués conformément à l'entente de partage des produits tirés du jeu (selon les produits d'exploitation à l'exercice 2020-2021, qui ont été inférieurs à ceux qui ont été enregistrés à l'exercice 2019-2020 à cause de la pandémie de COVID-19).

4. Situation financière

Situation de trésorerie et source de financement

À l'exercice 2021-2022, le profit net revenant à la province d'OLG a été supérieur à celui de l'exercice précédent en raison d'une année record dans les secteurs de la loterie et du jeu numérique. Les flux de trésorerie sont aussi retournés aux niveaux pré-pandémie de COVID à la clôture de l'exercice, et OLG a versé à la province des dividendes supérieurs à son profit net. La Société a géré efficacement ses liquidités, ses coûts et ses fournisseurs, tout en prévoyant et en évaluant régulièrement ses besoins en trésorerie.

Durant l'exercice 2021-2022, la Société a continué d'avoir un montant disponible en ce qui concerne une convention d'emprunt de 240 millions de dollars conclue avec l'Office ontarien de financement (« OOF »). Elle n'a eu à retirer aucun montant sur la facilité au cours de l'exercice, et le solde du prêt était demeuré nul au 31 mars 2022. Veuillez consulter la note 18 des Notes afférentes aux états financiers consolidés pour en savoir plus sur cette convention d'emprunt.

Flux de trésorerie nets liés aux activités ci-dessous	Exercice (en millions de dollars)			
	2021-2022	2020-2021	Écart (\$)	Écart (%)
Activités d'exploitation	1 617 \$	353 \$	1 264	358
Activités d'investissement	(37)	(75)	38	(51)
Activités de financement	(1 689)	5	(1 694)	33 880
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(109) \$	283 \$	(392)	139

Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation a augmenté, principalement en raison de la réouverture des casinos de la Société, ce qui a permis au secteur de redevenir rentable à l'exercice 2021-2022. En comparaison, le jeu de casino a enregistré une perte nette à l'exercice 2020-2021 s'expliquant surtout par les fermetures prolongées des casinos.

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

À l'exercice 2021-2022, le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement est principalement lié à l'achat du reste des nouveaux terminaux de loterie et à d'autres dépenses d'investissement technologique durant l'exercice. À l'exercice 2020-2021, le flux de trésorerie était essentiellement lié à l'achat de nouveaux terminaux de loterie, à la modernisation des installations et à d'autres dépenses d'investissement au cours de l'exercice.

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Le flux de trésorerie provenant des activités de financement est principalement lié aux paiements à la province de l'Ontario durant l'exercice 2021-2022, tandis qu'à l'exercice 2020-2021, étant donné les incertitudes concernant la pandémie de COVID-19 et ses répercussions sur les activités de la Société, OLG n'a pas versé de dividendes à la province de l'Ontario. Le flux de trésorerie provenant des activités de financement à l'exercice 2020-2021 était lié aux prélèvements effectués sur l'emprunt relatif aux terminaux de loterie, qui ont été compensés en partie par les remboursements des emprunts relatifs à la plateforme de jeu et au système de gestion des jeux.

Gestion du risque lié au capital

La structure du capital de la Société est composée de trésorerie, de liquidités soumises à restrictions, d'une dette à long terme et de capitaux propres, lesquels comprennent les résultats non distribués, les surplus d'apport et les réserves.

La Société est tenue de financer certaines dépenses d'investissement au moyen d'emprunts contractés auprès de l'OOF. L'approbation du ministre des Finances est requise pour que la Société puisse emprunter des fonds pour financer ses dépenses d'investissement importantes.

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif de disposer de suffisamment de ressources pour financer la croissance future de ses activités et offrir un rendement à la province de l'Ontario.

La supervision de la gestion, y compris l'établissement des principes directeurs en matière de gestion des finances et du risque, incombe au conseil d'administration. La Société gère la structure de son capital et apporte les modifications qui s'imposent en fonction de la conjoncture économique et des caractéristiques des actifs sous-jacents en matière de risque. La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur. Veuillez consulter la note 22 des Notes afférentes aux états financiers consolidés pour obtenir de plus amples renseignements sur la gestion du risque financier et les instruments financiers de la Société.

5. Gestion des risques d'entreprise

Aperçu

OLG applique un programme officiel de Gestion des risques d'entreprise (« GRE ») qui permet une saine prise de risques dans l'exécution de son mandat et de sa stratégie. Notre cadre et notre processus de gestion des risques appuient l'élaboration et l'exécution de la stratégie. Les risques liés à la stratégie choisie et ceux qui pourraient influencer sur son exécution sont identifiés, évalués et surveillés. Pour assurer la réussite de notre stratégie, nous accordons la priorité aux risques clés qui nécessitent l'attention de la direction et nous les atténuons.

Concurrence

Le paysage des marchés du jeu réglementés évolue. La nouvelle loi qui autorise les mises sportives simples sur un événement et qui ouvre le marché du jeu en ligne en Ontario augmente la concurrence mondiale. De nouveaux venus continueront d'élargir le choix du client. Notre stratégie « ON joue » est essentielle pour consolider notre position concurrentielle dans ce paysage en déployant de nouveaux produits numériques et en acquérant et intégrant de nouveaux clients du jeu numérique. Nous continuerons d'accroître la portée de notre offre de produits de loterie dans de nouveaux canaux de distribution et de renouveler le portefeuille de produits en lançant de nouveaux jeux novateurs et en optimisant l'offre de produits INSTANT.

Participation du secteur privé

OLG dépend de plus en plus de tiers pour exécuter ou appuyer des initiatives de croissance essentielles dans le cadre de sa stratégie « ON joue ». Les partenariats avec des tiers comportent le risque inhérent qu'ils ne satisfassent pas les attentes. Voilà pourquoi OLG continue de parfaire ses programmes de gestion de tiers afin de parer à ce risque et de veiller à la satisfaction des attentes quant aux résultats.

La pandémie a eu des incidences importantes sur les fournisseurs de services de jeu de casino et les centres de jeu de bienfaisance, dont les fermetures prolongées, les rajustements opérationnels en raison de nouvelles mesures de santé publique et les retards dans l'aménagement de nouvelles propriétés et installations.

Notre stratégie « ON joue » accorde la priorité à la collaboration avec des partenaires du secteur privé en mettant l'accent sur ce qui suit :

- la relance post-pandémie des établissements de jeu et la progression des plans de développement des casinos à long terme, ce qui crée des emplois dans la province et accroît les avantages pour les collectivités d'accueil;
- l'évolution des offres faites aux clients par les exploitants des établissements de jeu de bienfaisance;
- l'offre d'expériences client exceptionnelles et de nouveaux produits par le biais de nos fournisseurs de technologies qui appuient les secteurs du jeu numérique et de la loterie d'OLG.

Personnes et culture

Pour acquérir et conserver en poste les talents qui favorisent la réalisation de ses priorités, OLG concentre sa stratégie « ON joue » sur la création d'un environnement dans lequel les employés s'investissent dans la santé de l'organisation, notamment :

- en adoptant des options de travail plus flexibles, dont le travail à distance;
- en continuant de créer un environnement plus inclusif et diversifié;
- en mettant en œuvre des méthodes de travail souples afin d'accroître la flexibilité et d'accélérer la mise en marché;
- en faisant évoluer et en promouvant la marque employeur d'OLG.

Conformité et responsabilité sociale

OLG mène ses activités dans un environnement très réglementé. L'évolution de l'environnement de jeu fera aussi évoluer les lois, les règlements et les politiques gouvernementales. Les habitudes de jeu des clients peuvent aussi changer à mesure que nous accroissons notre portée et que nous leur offrons de nouveaux produits par le biais de la mise en œuvre de notre stratégie.

L'accent mis sur la conformité est essentiel alors qu'OLG met en œuvre sa stratégie et entreprend de nouvelles relations avec des tiers. OLG doit comprendre les répercussions juridiques et réglementaires des technologies nouvelles et innovatrices. Au fil de cette évolution, il importe aussi de conserver la confiance de nos clients, de nos partenaires et de notre actionnaire. OLG a des programmes en place qui :

- assurent la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques, notamment en ce qui a trait au blanchiment d'argent et à la protection des renseignements personnels;
- permettent aux fournisseurs de services et aux partenaires du secteur privé de comprendre et respecter leurs obligations dans un environnement réglementé visant des entités du secteur public comme OLG;
- dédient des ressources à la recherche et à la surveillance des habitudes de jeu et offrent des outils permettant d'avoir de saines habitudes de jeu;
- facilitent la conception de produits et de services, ainsi que le maintien de contrôles opérationnels afin d'atteindre un niveau d'intégrité élevé.

Nous continuons d'examiner et de parfaire ces programmes afin de nous assurer qu'ils correspondent à notre modèle opérationnel et à notre appétit pour le risque. En ce qui a trait à la conformité relative au blanchiment d'argent, par exemple, nous continuons d'améliorer les mesures visant à déceler, à faire cesser et à prévenir le blanchiment d'argent.

Les investissements d'OLG dans le jeu responsable font l'objet d'examens et d'accréditations par des tiers qui valident l'optimisation des ressources et les répercussions, par exemple l'accréditation JR vérifié du Conseil du jeu responsable, les accréditations de la World Lottery Association et la surveillance réglementaire continue par la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario.

Technologie

OLG dépend grandement de la technologie. À mesure que nous accroissons notre offre et que nous numérisons nos activités, notre empreinte technologique continue d'augmenter, et nous devons nous assurer que l'accès aux systèmes ou à l'information n'est pas compromis. Nous devons aussi veiller à ce que nos anciens systèmes puissent continuer d'appuyer et de permettre la croissance des secteurs d'activité essentiels. La gestion de ces domaines de risque fait partie des activités courantes d'OLG.

Pour se protéger contre les cyberattaques, OLG tient à jour un programme de cybersécurité bien établi. De plus, pour s'assurer que ses partenaires du secteur privé conservent un niveau de sécurité adéquat, la Société définit ses attentes à l'égard de ses partenaires dans des contrats et surveille la conformité.

Des évaluations des anciennes technologies sont effectuées afin d'établir les priorités quant aux améliorations et de protéger les ressources. Les investissements dans les anciens systèmes sont équilibrés avec les investissements dans les nouvelles technologies afin de nous assurer que notre infrastructure peut appuyer les initiatives de croissance faisant partie de notre stratégie « ON joue ».

6. Principales méthodes comptables, utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement des présents états financiers consolidés conforme aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

Des informations concernant les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus importante sur les montants constatés dans les états financiers consolidés sont fournies aux notes suivantes :

- Produits
- Contrats de location
- Consolidation
- Provisions
- Éventualités

Les éléments qui font l'objet d'estimations et d'incertitudes importantes, qui peuvent avoir une incidence considérable sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés et qui pourraient entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant sont fournis aux notes suivantes :

- Dépréciation, durées d'utilité et valeurs résiduelles des immobilisations corporelles
- Provisions
- Obligations locatives, actifs au titre de droits d'utilisation et créances liées aux contrats de location-financement
- Produits et passifs contractuels
- Évaluation des instruments financiers, y compris le risque de crédit lié aux pertes de crédit attendues
- Avantages du personnel

Les principales méthodes comptables, l'utilisation d'estimations et le recours au jugement de la Société ont été examinés et discutés avec le Comité d'audit et de gestion des risques du conseil d'administration. Ces principales méthodes comptables sont décrites dans les Notes afférentes aux états financiers consolidés.

Adoption de nouvelles normes comptables

Les normes comptables, les interprétations et les modifications en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2021 n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.



RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LE RAPPORT ANNUEL

Les états financiers consolidés ci-joints de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et la totalité de l'information du présent rapport annuel ont été approuvés par le conseil d'administration et leur responsabilité incombe à la direction.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière. Lorsqu'il y a lieu, la direction a posé des jugements éclairés et a fait des estimations conformément aux Normes internationales d'information financière.

Le conseil d'administration supervise la responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière grâce à son Comité d'audit et de gestion des risques, entièrement formé d'administrateurs qui ne sont pas des dirigeants de la Société et qui ne font pas partie de son personnel. Le Comité d'audit et de gestion des risques passe en revue les états financiers et recommande leur approbation au conseil d'administration. Ce Comité se réunit périodiquement avec la direction, l'audit interne et les auditeurs externes.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée de systèmes de contrôle interne appropriés conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés produits sont fiables et pertinents et que les actifs de la Société sont adéquatement protégés. La Société compte une équipe d'auditeurs internes qui a notamment pour fonction le suivi des mécanismes de contrôle interne et de leur application, de façon continue. Les rapports préparés par les auditeurs internes sont examinés par le Comité. La vice-présidente principale et dirigeante principale, Risque et Audit, qui est responsable de l'audit interne, relève du Comité d'audit et de gestion des risques sur le plan fonctionnel et du président et chef de la direction sur le plan administratif.

KPMG S.F.L./S.E.N.C.R.L., l'auditeur indépendant nommé par le conseil d'administration suivant les recommandations du Comité d'audit et de gestion des risques, a passé en revue les états financiers consolidés. Dans son rapport, l'auditeur indique l'étendue de son audit et exprime son opinion sur les états financiers consolidés. L'auditeur indépendant a un accès complet et sans réserve au Comité.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Hannay'.

Duncan Hannay
Président et chef de la direction

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Basi'.

Pinder Basi
Dirigeant principal, Finances

Le 23 juin 2022



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de la Société des loteries et
des jeux de l'Ontario et au ministre des Finances de l'Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société des loteries et
des jeux de l'Ontario (la « Société »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 31 mars 2022 et au 31 mars 2021;
 - les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
 - les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
 - les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
 - ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;
- (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société au 31 mars 2022 et au 31 mars 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion;
- des informations, contenues dans le document « Rapport annuel 2021-2022 d'OLG », autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion et dans le Rapport annuel 2021-2022 d'OLG, à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



Page 4

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan (Canada)

Le 23 juin 2022

Société des loteries et des jeux de l'Ontario
États consolidés de la situation financière
Aux 31 mars 2022 et 2021
(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2022	2021
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie		334 \$	443 \$
Liquidités soumises à des restrictions	5	122	107
Clients et autres débiteurs	6	152	97
Somme à recevoir des fournisseurs de services	14	35	43
Charges payées d'avance		21	17
Stocks	7	35	33
Total des actifs courants		699	740
Actifs non courants			
Liquidités soumises à des restrictions	5	72	35
Immobilisations corporelles	8	793	816
Actifs au titre de droits d'utilisation	9	228	245
Créances liées aux contrats de location-financement	9	154	154
Autres actifs	9	69	49
Total des actifs non courants		1 316	1 299
Total des actifs		2 015 \$	2 039 \$
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs	10	376 \$	336 \$
Provisions	11	51	43
Somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services	14	139	75
Somme à payer au gouvernement du Canada	16	40	18
Partie courante des passifs contractuels	17	68	45
Partie courante des obligations locatives	9	19	18
Partie courante de la dette à long terme	18	15	12
Total des passifs courants		708	547
Passifs non courants			
Passifs contractuels	17	155	181
Obligations locatives	9	392	405
Somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services	14	72	—
Dette à long terme	18	40	51
Avantages du personnel	23	10	12
Total des passifs non courants		669	649
Total des passifs		1 377	1 196
Capitaux propres			
Résultats non distribués		576	746
Surplus d'apport		62	62
Réserves	5	—	35
Total des capitaux propres		638	843
Total des passifs et des capitaux propres		2 015 \$	2 039 \$

Engagements (notes 14 et 24)

Éventualités (note 25)

Événements postérieurs à la date de clôture (notes 18 c. et 18 d.)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Jim Warren, président du conseil

Rapport annuel 2021-2022 d'OLG



Lori O'Neill, administratrice

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2022	2021
Produits			
Produits tirés du jeu		3 388 \$	2 184 \$
Produits locatifs	9	92	54
Produits ne provenant pas du jeu		5	—
	17	3 485	2 238
Charges (produits)			
Paielements aux partenaires	20	610	493
Commissions et redevances	19	592	736
Personnel		243	222
Marketing et promotion		146	103
Cotisation sur les gains	15	107	2
Amortissement	8, 9	76	80
Charges générales d'exploitation, charges administratives et autres	21	73	58
Impression, distribution et test des billets		58	58
Mise à jour des systèmes		54	64
Installations		49	46
Droits de nature réglementaire		17	12
Charges financières	12	16	13
Produits financiers	12	(11)	(6)
		2 030	1 881
Bénéfice net et résultat global		1 455 \$	357 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario
États consolidés des variations des capitaux propres
 Pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021
 (en millions de dollars canadiens)

	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Réserves	Total
Solde au 31 mars 2020	389 \$	62 \$	35 \$	486 \$
Bénéfice net et résultat global	357	–	–	357
Solde au 31 mars 2021	746 \$	62 \$	35 \$	843 \$
Bénéfice net et résultat global	1 455	–	–	1 455
Apports ou distributions				
Transferts provenant des réserves	35	–	(35)	–
Versements à la Province de l'Ontario	(1 660)	–	–	(1 660)
Solde au 31 mars 2022	576 \$	62 \$	–	638 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Tableaux consolidés des flux de trésorerie
Pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021
(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net et résultat global		1 455 \$	357 \$
Ajustements en vue du rapprochement du bénéfice de la période et des entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation			
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	8, 9	76	80
Charges financières nettes	12	5	7
Autres avantages à long terme	23 iii.	(2)	(1)
Autres	9	1	4
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des liquidités soumises à des restrictions		1 535	447
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des liquidités soumises à des restrictions			
(Augmentation) des liquidités soumises à des restrictions		(52)	(7)
(Augmentation) des clients et autres débiteurs		(55)	(33)
(Augmentation) des autres actifs		(20)	(49)
Diminution de la somme à recevoir des fournisseurs de services		9	3
(Augmentation) des charges payées d'avance		(4)	(3)
(Augmentation) diminution des stocks		(2)	4
Augmentation des fournisseurs et autres créditeurs		46	24
Augmentation des provisions		8	8
Augmentation (diminution) de la somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services		136	(28)
Augmentation (diminution) de la somme à payer au gouvernement du Canada		22	(12)
(Diminution) des passifs contractuels		(6)	(1)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation		1 617	353
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Intérêts reçus		5	3
Dépenses d'investissement	8	(42)	(78)
(Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement		(37)	(75)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Intérêts payés		(9)	(11)
Produit de la dette à long terme	18	4	100
Versements sur la dette à long terme	18	(12)	(70)
Paiements d'obligations locatives	9	(12)	(14)
Versements à la Province de l'Ontario		(1 660)	—
(Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement		(1 689)	5
(Diminution) augmentation de la trésorerie		(109)	283
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		443	160
Trésorerie à la clôture de l'exercice		334 \$	443 \$
<i>Informations supplémentaires sur les activités d'investissement hors trésorerie</i>			
Acquisition d'immobilisations corporelles toujours impayées		1 \$	7 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

1. Entité présentant l'information financière

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (« OLG » ou la « Société ») a été constituée sans capital-actions le 1^{er} avril 2000 en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*. La Société est une entreprise opérationnelle du gouvernement de l'Ontario et elle est responsable de l'exploitation et de la gestion de ce qui suit :

- les jeux de loterie (qui comprend les jeux de loto nationaux et régionaux, les jeux INSTANT et les mises sportives),
- le jeu numérique (sur OLG.ca et sur l'application d'OLG), et
- le jeu en établissement (qui comprend le jeu de casino et le jeu de bienfaisance).

La Société finance aussi directement et contribue à soutenir le secteur des courses de chevaux en Ontario (note 24 d.).

La Société est l'un des organismes de distribution régionale des jeux de loterie nationaux, lesquels constituent collectivement la Société de la loterie interprovinciale.

La Société maintient une convention d'exploitation avec Caesars Entertainment Windsor Limited (« CEWL ») pour l'exploitation des installations de casino, d'hôtel, de divertissement et de restauration de Caesars Windsor. La Société consolide la situation financière et les résultats de ces activités dans les états financiers consolidés. La Société ne consolide ni la situation financière ni les résultats des activités de CEWL.

La Société a conclu des ententes d'exploitation et de services de casino (« Casino Operating and Services Agreements » ou « COSA ») avec des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement (note 14 b.) et des ententes relatives aux fournisseurs de services de centres de jeu de bienfaisance intitulée Charitable Gaming Centre Service Provider Agreements (« CGCSPA ») avec certains fournisseurs de services de jeu de bienfaisance (individuellement, et collectivement, les « fournisseurs de services »). La Société n'exerce pas de contrôle sur ces fournisseurs de services et, de ce fait, elle ne consolide pas la situation financière et les résultats financiers de ces fournisseurs de services. La Société comptabilise la quote-part lui revenant des produits tirés du jeu générés par les établissements de jeu traditionnel exploités par des fournisseurs de services. OLG continue d'exploiter et de gérer les établissements de jeu traditionnel tandis que les fournisseurs de services assurent le contrôle des activités courantes.

Le bureau principal et le siège social de la Société sont respectivement situés aux adresses suivantes :

- 70, promenade Foster, bureau 800, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 6V2;
- 4120, rue Yonge, bureau 402, Toronto (Ontario) M2P 2B8.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration en date du 23 juin 2022.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

2. Base d'établissement

a. Interruption temporaire des activités

La pandémie de COVID-19 s'est répercutée de façon importante sur les activités des établissements de jeu traditionnel et, par conséquent, sur les résultats financiers de la Société au cours des exercices 2020-2021 et 2021-2022.

La fermeture d'établissements de jeu, comme il en est fait mention ci-dessous, a également obligé la Société à se procurer un financement temporaire au cours de l'exercice 2020-2021 (se reporter à la note 18 pour plus de renseignements sur la convention d'emprunt avec l'Office ontarien de financement (« OOF »)) pour l'aider à gérer les charges d'exploitation courantes et le fonds de roulement. Au cours de l'exercice 2020-2021, la Société a obtenu un prêt de 60 millions de dollars dont elle a remboursé le solde intégralement. La Société a géré son risque de liquidité par la gestion des coûts et des fournisseurs, la redéfinition de la priorité de certaines initiatives, et par la prévision et l'évaluation continues des besoins de trésorerie.

i) Jeu de casino en établissement

Au cours de l'exercice 2020-2021, les établissements de jeu ont fermé, rouvrant sporadiquement dans le respect des restrictions fluctuantes en matière de capacité.

Au cours de l'exercice 2020-2021, la Société et les fournisseurs de services de jeu de casino en établissement ont convenu d'un modèle de rémunération provisoire qui vise à compenser les fournisseurs de services de jeu de casino en établissement pour leurs services pendant la pandémie de COVID-19 et une période de reprise des activités. Le modèle de rémunération provisoire comprend des frais fixes et des paiements au titre de dépenses d'investissement autorisées, comme l'exigent les contrats d'engagement respectifs, ainsi qu'une composante de frais variables fondée sur un pourcentage fixe des produits tirés du jeu, sous réserve de certaines exigences. Le modèle de rémunération provisoire sera maintenu pendant environ 36 mois, plus les périodes de refermeture (selon le cas), ou moins longtemps si les produits tirés du jeu dépassent les objectifs de performance convenus reflétant les niveaux de produits pré-pandémie. À l'échéance du modèle de compensation provisoire, les modèles de compensation historiques définis dans les COSA applicables à chaque groupe de jeux s'appliqueront.

Au cours de l'exercice 2021-2022, les établissements de jeu ont rouvert au public à compter de juillet 2021 et les restrictions en matière de capacité ont été assouplies. En janvier 2022, les établissements de jeu ont fermé temporairement et ils ont rouvert plus tard au cours du mois.

ii) Jeu de bienfaisance

Au cours de l'exercice 2020-2021, les centres de jeu de bienfaisance de la province ont fermé, rouvrant sporadiquement dans le respect des restrictions fluctuantes en matière de capacité.

Au cours de l'exercice 2021-2022, tous les centres de jeu de bienfaisance ont rouvert au public à compter de juillet 2021. En janvier 2022, les centres de jeu de bienfaisance ont fermé temporairement et ils ont rouvert plus tard au cours du mois.

b. Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société, y compris Caesars Windsor, et d'Ontario Gaming Assets Corporation (« OGAC »), sa filiale en propriété exclusive, et ils ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS »), publiées par le Conseil des normes comptables internationales (« CNCI »).

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

2. Base d'établissement (suite)

c. Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est de la réévaluation de certains instruments financiers évalués à la juste valeur qui sont classés en tant que passifs financiers par le biais du résultat net (note 22 a. ii.).

d. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens. Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle de la Société, c'est-à-dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société exerce ses activités.

e. Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement des présents états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

Des informations concernant les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus importante sur les montants constatés dans les états financiers consolidés sont fournies aux notes suivantes :

- Consolidation (note 3 a.)
- Contrats de location (note 9)
- Provisions (note 11)
- Produits (note 17)
- Éventualités (note 25)

Les éléments qui font l'objet d'estimations et d'incertitude importantes, qui peuvent avoir une incidence importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés et qui pourraient entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant sont fournis aux notes suivantes :

- Dépréciation, durées d'utilité et valeurs résiduelles des immobilisations corporelles (note 8)
- Obligations locatives, Actifs au titre de droits d'utilisation et Créances liées aux contrats de location-financement (note 9)
- Provisions (note 11)
- Produits et passifs contractuels (note 17)
- Évaluation des instruments financiers, y compris le risque de crédit lié aux pertes de crédit attendues (note 22)
- Avantages du personnel (note 23)

f. Adoption de nouvelles normes comptables

Les normes comptables, les interprétations et les modifications en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2021 n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables suivantes ont été appliquées d'une manière uniforme par la Société aux fins de l'établissement des états financiers consolidés des exercices clos les 31 mars 2022 et 31 mars 2021.

a. Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société, d'OGAC et de Caesars Windsor. La Société n'exerce aucun contrôle sur les fournisseurs de services de jeu de casino en établissement ou de jeu de bienfaisance et, de ce fait, ne consolide pas leur situation financière et leurs résultats financiers respectifs. La Société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle.

Les soldes et les transactions intragroupe, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intragroupe, sont éliminés lors de la consolidation.

b. Impôt sur le résultat

À titre de mandataire de l'État, la Société n'est assujettie ni à l'impôt sur le revenu des sociétés ni à l'impôt sur le capital des sociétés, et ce, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial.

c. Normes comptables publiées, mais non encore entrées en vigueur

Un certain nombre de nouvelles modifications de normes entrent en vigueur pour les exercices à venir. L'application anticipée est autorisée; toutefois, la Société n'a pas adopté de manière anticipée les normes modifiées lors de la préparation des présents états financiers consolidés.

Modifications de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022)

- Les modifications de l'IAS 37 visent à clarifier, dans le cas de la détermination d'un contrat déficitaire, le fait que les coûts liés à l'exécution d'un contrat comprennent à la fois les coûts marginaux liés à l'exécution de ce contrat et une affectation des autres coûts directement liés à l'exécution du contrat. La Société ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence significative sur les états financiers consolidés.

Modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers* (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023)

- Les modifications de l'IAS 1 font obligation aux entités de fournir des informations sur leurs méthodes comptables significatives, plutôt que sur leurs méthodes comptables importantes, et précisent qu'il n'est pas nécessaire de fournir les informations sur les méthodes comptables liées aux transactions non significatives. Par ailleurs, les modifications visent également à clarifier la présentation des passifs dans l'état de la situation financière. Le classement des passifs comme courants ou non courants s'appuie sur les droits contractuels qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière et il n'est pas touché par les attentes quant à l'exercice du droit à différer le règlement ou par la question de savoir si la direction a l'intention ou prévoit régler le passif dans les 12 mois. La Société ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence significative sur les états financiers consolidés.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables (suite)

d. Autres principales méthodes comptables

Note	Sujet
7	Stocks
8	Immobilisations corporelles
9	Contrats de location
11	Provisions
17	Produits
22	Gestion du risque financier et instruments financiers
23	Avantages du personnel
25	Éventualités

4. Gestion du risque lié au capital

La structure du capital de la Société est composée de trésorerie, des liquidités soumises à des restrictions, d'une dette à long terme et de capitaux propres, lesquels comprennent les résultats non distribués, les surplus d'apport et les réserves.

La Société est tenue de financer certaines dépenses d'investissement au moyen d'emprunts contractés auprès de l'OOF. L'approbation du ministre des Finances est requise pour que la Société puisse emprunter des fonds pour financer ses dépenses d'investissement importantes.

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif de disposer de suffisamment de ressources pour financer la croissance future de ses activités et d'offrir un rendement à la Province de l'Ontario.

La supervision de la gestion, y compris l'établissement des principes directeurs en matière de gestion des finances et du risque, incombe au conseil d'administration. La Société gère la structure de son capital et apporte les modifications qui s'imposent en fonction de la conjoncture économique et des caractéristiques des actifs sous-jacents en matière de risque. La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur. Il y a lieu de se reporter à la note 22 pour obtenir de plus amples renseignements sur la gestion du risque financier et les instruments financiers de la Société.

5. Liquidités soumises à des restrictions

Les liquidités soumises à des restrictions, qui comprennent les éléments et montants respectifs suivants, sont détenues dans des comptes bancaires ou d'entiercement distincts.

	2022	2021
Partie courante		
Fonds déposés aux fins des lots a)	102 \$	89 \$
Autres b)	20	18
	122 \$	107 \$
Partie non courante		
Réserves c)	– \$	35 \$
Fonds entiers d)	72	–
	72 \$	35 \$
Liquidités soumises à des restrictions	194 \$	142 \$

- a. Les fonds déposés aux fins des lots sont des fonds affectés correspondant au montant estimé des lots bruts impayés de 139 millions de dollars (124 millions de dollars en 2021), déduction faite d'un montant estimé de 37 millions de dollars (35 millions de dollars en 2021) au titre de lots pour lesquels on ne prévoit pas qu'ils seront réclamés par les clients.
- b. Les autres liquidités soumises à des restrictions représentent des sommes détenues au nom des clients du jeu numérique et les fonds détenus en fiducie au nom du secteur des courses de chevaux en Ontario qui n'ont pas encore été distribués.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

5. Liquidités soumises à des restrictions (suite)

- c. Les soldes des réserves liés uniquement à Casino Rama n'étaient plus soumis à des restrictions au 31 mars 2022. Les fonds étaient antérieurement détenus aux fins du financement de certaines pertes non assurées, selon la définition qui en est donnée, y compris des frais juridiques découlant de réclamations relatives à la période antérieure à l'échéance de l'ancienne convention d'exploitation.
- d. Les fonds entiercés s'entendent des fonds détenus conformément à des conventions d'entiercement, et pour lesquels un passif correspondant est comptabilisé (note 14 b.). Les fonds ne peuvent être utilisés et ils ne peuvent être libérés que par la Société ou le fournisseur de services de jeu de casino en établissement dans certaines circonstances conformément aux conventions.

6. Clients et autres débiteurs

	2022	2021
Créances clients	117 \$	84 \$
Autres débiteurs	35	13
Clients et autres débiteurs	152 \$	97 \$

Les méthodes comptables et l'exposition au risque de crédit de la Société, de même que les pertes de valeur sur les clients et autres débiteurs sont présentés à la note 22.

7. Stocks

a. Méthode comptable

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moindre de ces montants. Le coût est établi selon la méthode de l'identification spécifique ou du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cadre normal des activités, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

b. Informations explicatives

	2022	2021
Papier pour billets de loterie	30 \$	27 \$
Autres	5	6
Stocks	35 \$	33 \$

Le coût des stocks, pris en compte dans les charges, s'est établi à 60 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (59 millions de dollars au 31 mars 2021).

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

8. Immobilisations corporelles

a. Méthodes comptables

i. Comptabilisation et évaluation

La Société inscrit à l'actif toute acquisition d'immobilisations d'envergure d'une durée d'utilité supérieure à un an.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend toute dépense directement attribuable à l'acquisition de l'actif. Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

ii. Coûts ultérieurs

Le coût lié au remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cette partie d'immobilisation reviennent à la Société, et si son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée au moment du remplacement. Le coût d'entretien courant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans les états consolidés du résultat global lorsqu'il est engagé.

iii. Amortissement

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, soit le coût d'un actif, ou tout autre montant substitué au coût, diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé dans les états consolidés du résultat global selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Immobilisations	Taux
Bâtiments	De 10 à 50 ans
Mobilier, agencements et matériel	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	Sur la durée d'utilité ou du bail, selon le premier terme atteint
Matériel pour les jeux de loterie	De 5 à 7 ans
Matériel pour les établissements de jeu	De 5 à 10 ans

Le matériel pour les établissements de jeu est comptabilisé au coût diminué des pertes de valeur comptabilisées et il n'est pas amorti.

Les immobilisations corporelles sont amorties lorsqu'elles sont prêtes à l'emploi. Les immobilisations en cours de construction et les actifs pas encore en service sont comptabilisés au coût, diminué de toute perte de valeur comptabilisée. L'amortissement de ces immobilisations est calculé sur la même base que celui des autres immobilisations corporelles et il débute lorsque les immobilisations sont prêtes à l'emploi.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque fin d'exercice et ajustés au besoin.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

8. Immobilisations corporelles (suite)

a. Méthodes comptables (suite)

iv. Dépréciation

La Société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de l'actif ou de l'UGT. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par l'utilisation continue des actifs, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les actifs communs de la Société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. S'il existe un indice qu'un actif commun ait pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT à laquelle l'actif commun est affecté.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat global. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont réparties en réduction de la valeur comptable des actifs de l'unité ou du groupe d'unités au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise qu'à concurrence de la valeur comptable de l'actif n'excédant pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

8. Immobilisations corporelles (suite)

Coût

	Terrains	Bâtiments	Mobilier, agencements et matériel	Améliorations locatives	Matériel pour les jeux de loterie	Matériel pour les établissements de jeu	Immobilisations en cours de construction et actifs pas encore en service	Total
Solde au 1^{er} avril 2020	130 \$	1 788 \$	322 \$	24 \$	107 \$	92 \$	58 \$	2 521 \$
Entrées et mises en service d'immobilisations	—	13	23	1	60	1	(25)	73
Sorties et mises hors service	—	(1)	—	—	—	—	—	(1)
Solde au 31 mars 2021	130 \$	1 800 \$	345 \$	25 \$	167 \$	93 \$	33 \$	2 593 \$
Solde au 1^{er} avril 2021	130 \$	1 800 \$	345 \$	25 \$	167 \$	93 \$	33 \$	2 593 \$
Entrées et mises en service d'immobilisations	—	11	30	—	8	6	(18)	37
Sorties et mises hors service	—	—	(1)	—	(89)	(3)	—	(93)
Solde au 31 mars 2022	130 \$	1 811 \$	374 \$	25 \$	86 \$	96 \$	15 \$	2 537 \$

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

8. Immobilisations corporelles (suite)

Cumul des amortissements et cumul des pertes de valeur

	Terrains	Bâtiments	Mobilier, agencements et matériel	Améliorations locatives	Matériel pour les jeux de loterie	Matériel pour les établissements de jeu	Immobilisations en cours de construction et actifs pas encore en service	Total
Solde au 1^{er} avril 2020	41 \$	1 191 \$	289 \$	19 \$	102 \$	74 \$	– \$	1 716 \$
Amortissements pour l'exercice	–	28	17	1	8	7	–	61
Solde au 31 mars 2021	41 \$	1 219 \$	306 \$	20 \$	110 \$	81 \$	– \$	1 777 \$
Solde ajusté au 1^{er} avril 2021	41 \$	1 219 \$	306 \$	20 \$	110 \$	81 \$	– \$	1 777 \$
Amortissements pour l'exercice	–	27	16	1	10	6	–	60
Sorties et mises hors service	–	–	(1)	–	(89)	(3)	–	(93)
Solde au 31 mars 2022	41 \$	1 246 \$	321 \$	21 \$	31 \$	84 \$	– \$	1 744 \$

Valeurs comptables

	Terrains	Bâtiments	Mobilier, agencements et matériel	Améliorations locatives	Matériel pour les jeux de loterie	Matériel pour les établissements de jeu	Immobilisations en cours de construction et actifs pas encore en service	Total
Solde au 31 mars 2021	89 \$	581 \$	39 \$	5 \$	57 \$	12 \$	33 \$	816 \$
Solde au 31 mars 2022	89 \$	565 \$	53 \$	4 \$	55 \$	12 \$	15 \$	793 \$

Les actifs liés à des contrats de location simple aux termes desquels OLG est le bailleur ou le sous-bailleur comprennent des terrains de 63 millions de dollars (63 millions de dollars au 31 mars 2021) et des bâtiments d'une valeur comptable nette de 372 millions de dollars (389 millions de dollars au 31 mars 2021).

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

9. Contrats de location

a. Méthode comptable

i. À titre de preneur

Au moment de la passation d'un contrat, la Société apprécie si le contrat est ou contient un contrat de location, c'est-à-dire s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Tous les contrats de location sont constatés en comptabilisant un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de commencement sauf pour ce qui est :

- des contrats de location d'actifs dont le bien sous-jacent est de faible valeur (en fonction de la valeur du bien sous-jacent, à l'état neuf); et
- des contrats de location à court terme d'une durée de 12 mois ou moins.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont initialement évalués selon le montant de l'obligation locative, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus, plus les paiements de loyers versés à la date de début du contrat de location ou avant cette date ou les coûts directs initiaux engagés.

Les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location, et s'il est impossible de déterminer ce taux, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société. En règle générale, la Société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes, les paiements variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux à la date de début, les paiements de loyers au cours des périodes de prolongation si la Société est raisonnablement certaine d'exercer une option de prolongation et les pénalités relatives à la résiliation anticipée d'un contrat de location, sauf si la Société est raisonnablement certaine de ne pas résilier le contrat de location de manière anticipée.

Dans le cas des contrats qui à la fois confèrent à la Société le droit d'utiliser un bien identifié et exigent que des services soient fournis à la Société par le bailleur, la Société a choisi de comptabiliser l'ensemble du contrat comme un contrat de location.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ensuite évalués au coût amorti diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, et ajustés pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative.

Les passifs au titre des contrats de location sont ensuite évalués au coût amorti et sont réévalués lorsqu'il y a une modification des paiements futurs au titre de la location en raison d'un changement d'indice ou de taux ou s'il y a un changement quant à l'évaluation que fait la Société de l'exercice d'une option de prolongation ou de résiliation.

ii. À titre de bailleur

La Société détermine à la passation du contrat de location si ce dernier est un contrat de location-financement ou un contrat de location simple en appréciant si le contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent. Si tel est le cas, le contrat de location est alors considéré comme étant un contrat de location-financement, autrement, il est considéré comme étant un contrat de location simple.

Lorsque la Société est un bailleur intermédiaire, elle comptabilise de façon distincte sa participation dans le contrat de location principal et dans le contrat de sous-location. Elle évalue le classement d'un contrat de location par rapport à l'actif au titre du droit d'utilisation issu du contrat de location principal, et non par rapport au bien sous-jacent.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

9. Contrats de location (suite)

a. Méthode comptable (suite)

ii. À titre de bailleur (suite)

La Société comptabilise les paiements de loyers reçus aux termes des contrats de location simple à titre de produits, selon le mode linéaire, sur la durée du contrat de location, au poste Produits locatifs des états consolidés du résultat global.

La Société comptabilise les actifs détenus aux termes de contrats de location-financement, lesquels sont présentés comme des créances liées aux contrats de location-financement, pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. Les créances liées aux contrats de location-financement sont initialement évaluées à la valeur actualisée des loyers à recevoir par la Société. Les loyers reçus sont ventilés entre une réduction des créances liées aux contrats de location-financement et les produits financiers sur la durée du contrat de location.

b. Informations explicatives

i. À titre de preneur

La Société loue des terrains et des propriétés aux termes de contrats de location à long terme.

Les contrats de location visant des locaux pour bureaux, l'espace commercial du Centre des prix et les entrepôts sont habituellement d'une durée fixe allant de cinq à dix ans, et certains de ces contrats comportent des options de prolongation que la Société peut exercer pendant une période allant de un an à cinq ans après la fin de la période de non-résiliation. Les options de prolongation font partie des modalités des contrats de location lorsque la Société peut raisonnablement s'attendre à exercer cette option. Les paiements de loyers comprennent des paiements fixes et variables pendant la durée du contrat de location.

Les contrats de location relatifs aux complexes de casinos, aux terrains et aux centres de divertissement sont habituellement d'une durée fixe allant de 20 à 30 ans, et certains comportent des options de prolongation que la Société peut exercer pour des périodes supplémentaires allant de cinq à quinze ans après la fin de la période de non-résiliation. Les paiements de loyers comprennent des paiements fixes et variables sur la durée du contrat de location.

Au cours de l'exercice 2020-2021, la Société a sous-loué le centre de divertissement à un fournisseur de services de jeu de casino en établissement et elle a décomptabilisé l'actif au titre du droit d'utilisation et comptabilisé un montant au titre des créances liées aux contrats de location-financement.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

9. Contrats de location (suite)

b. Informations explicatives (suite)

i. À titre de preneur (suite)

Actifs au titre de droits d'utilisation

Coût	2022	2021
Solde aux 1 ^{er} avril	294 \$	307 \$
Entrées	—	165
Modifications	(1)	3
Sorties	—	(181)
Solde aux 31 mars	293 \$	294 \$

Cumul des amortissements	2022	2021
Solde aux 1 ^{er} avril	49 \$	36 \$
Amortissement pour l'exercice	16	19
Sorties	—	(6)
Solde aux 31 mars	65 \$	49 \$

Valeur comptable	2022	2021
Solde aux 31 mars	228 \$	245 \$

Obligations locatives

	2022	2021
Solde aux 1 ^{er} avril	423 \$	285 \$
Entrées	—	165
Charge d'intérêts	12	13
Ajustement des paiements de loyers variables	6	4
Montant décomptabilisé	—	(12)
Versements d'intérêts	(12)	(13)
Remboursements de principal	(18)	(19)
Solde aux 31 mars	411 \$	423 \$
Partie courante	19 \$	18 \$
Partie non courante	392	405
	411 \$	423 \$

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

9. Contrats de location (suite)

b. Informations explicatives (suite)

i. À titre de preneur (suite)

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des paiements de loyers contractuels et indique les paiements de loyers contractuels non actualisés devant être effectués par la Société après la date de clôture de l'exercice.

Aux 31 mars	
2023	31 \$
2024	31
2025	32
2026	30
2027	29
Par la suite	377
Total des obligations locatives non actualisées	530 \$
Moins : les intérêts théoriques sur les contrats de location	119
Total des paiements de loyers actualisés	411 \$

Montants comptabilisés en résultat

	2022	2021
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	16 \$	19 \$
Intérêts sur les obligations locatives	12	13
Paiements de loyers variables non compris dans l'évaluation des obligations locatives	4	7
Charges liées aux contrats de location à court terme	5	—
Charges liées aux contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur	2	2

Montants comptabilisés dans les états consolidés des flux de trésorerie

	2022	2021
Total des sorties de fonds aux fins de contrats de location	34 \$	34 \$

ii. À titre de bailleur

Les produits locatifs tirés des contrats de location pour lesquels la Société agit à titre de bailleur sont les suivants :

	2022	2021
Contrats de location-financement		
Produits financiers attribuables aux créances liées aux contrats de location-financement	4 \$	2 \$
Contrats de location simple		
Produits locatifs tirés des paiements de loyers fixes	41 \$	41 \$
Produits locatifs tirés des paiements de loyers variables	51	13
Total des produits tirés des contrats de location simple	92 \$	54 \$

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

9. Contrats de location (suite)

b. Informations explicatives (suite)

ii. À titre de bailleur (suite)

Contrats de location simple

La Société loue ou sous-loue à des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement des propriétés et des terrains aux termes de contrats de location à long terme désignés comme des contrats de location simple. Les contrats de sous-location ont habituellement des durées fixes allant de 19 à 23 ans et comportent des options de prolongation dont la Société peut se prévaloir sous réserve de certaines conditions. Les paiements de loyers comprennent généralement des paiements fixes et des paiements variables sur la durée du contrat de location.

Dans le cas de certains contrats de location visant des terrains et des bâtiments, un fournisseur de services de jeu de casino en établissement a payé d'avance 61 millions de dollars pour l'utilisation du terrain et du bâtiment. Le fournisseur de services de jeu de casino en établissement a la possibilité de résilier le contrat de location à tout moment et, au moment de la résiliation, la Société doit payer au fournisseur de services de jeu de casino en établissement la juste valeur du terrain et du bâtiment. Le paiement anticipé représente une partie des produits locatifs différés (note 17 b.ii) et une estimation de la juste valeur de l'obligation de la Société liée à l'option de vente détenue par le fournisseur de services de jeu de casino en établissement (note 14 b.).

Pour les paiements de loyers qui ont été reportés à des périodes ultérieures, la Société a comptabilisé les reports comme autres actifs de 69 millions de dollars (49 millions de dollars en 2021) dans les états consolidés de la situation financière.

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des paiements de loyers contractuels à payer à la Société découlant de contrats de location simple, et indique les paiements de loyers contractuels non actualisés devant être touchés après la date de clôture de l'exercice.

Aux 31 mars	
2023	41 \$
2024	41
2025	41
2026	41
2027	41
Par la suite	602
	807 \$

Contrats de location-financement

La Société sous-loue à des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement un terrain de stationnement et un centre de divertissement aux termes de contrats de location à long terme désignés comme des contrats de location-financement. Les contrats de sous-location ont généralement des durées de 20 ans et prévoient des paiements fixes et des paiements variables sur la durée des contrats de location.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

9. Contrats de location (suite)

b. Informations explicatives (suite)

ii. À titre de bailleur (suite)

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des paiements de loyers contractuels découlant de contrats de location-financement, et indique les paiements de loyers contractuels non actualisés devant être touchés après la date de clôture de l'exercice.

Aux 31 mars	
2023	10 \$
2024	10
2025	10
2026	11
2027	11
Par la suite	153
Total des paiements de loyers non actualisés à recevoir	205 \$
Produits financiers non acquis	(40)
Créances liées aux contrats de location-financement, montant brut	165 \$
Moins : les pertes de crédit attendues	5
Créances liées aux contrats de location-financement	160 \$
Partie courante des créances liées aux contrats de location-financement (présentée dans les autres débiteurs)	6
Partie non courante des créances liées aux contrats de location-financement	154

La méthode comptable et l'exposition de la Société au risque de crédit et aux pertes de valeur sur les créances liées aux contrats de location-financement sont présentées à la note 22.

10. Fournisseurs et autres créditeurs

	2022	2021
Fournisseurs et charges à payer	105 \$	114 \$
Lots à payer au titre des lots des jeux de loterie non réclamés et estimés	102	89
Passif au titre des gros lots progressifs	61	60
Avantages à court terme	34	37
Commissions à payer	27	4
Dépôts des clients	19	13
Autres créditeurs et charges à payer	28	19
Fournisseurs et autres créditeurs	376 \$	336 \$

La méthode comptable et l'exposition de la Société au risque de liquidité relatif aux fournisseurs et autres créditeurs sont présentées à la note 22.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

11. Provisions

a. Méthode comptable

Les provisions correspondent à des passifs dont le montant est incertain, tout comme le moment auquel ils seront engagés. Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques du passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

Les provisions sont revues chaque date de clôture et ajustées pour refléter les meilleures estimations à cette date.

b. Informations explicatives

Toutes les provisions sont prises en compte dans les passifs courants. Leur valeur comptable se résume ainsi :

	Actions en justice	Autres provisions	Total
Solde au 1^{er} avril 2021	20 \$	23 \$	43 \$
Augmentations et provisions supplémentaires	19	1	20
Montants payés	(11)	(1)	(12)
Solde au 31 mars 2022	28 \$	23 \$	51 \$

Actions en justice

Le résultat final des actions en justice (y compris des règlements et des montants adjugés) dépend de plusieurs facteurs et pourrait s'écarter de manière importante des estimations initiales. Les poursuites pour lesquelles aucune provision n'a été comptabilisée (y compris celles pour lesquelles le résultat ne peut être évalué à l'heure actuelle), puisque leur résultat n'est pas probable ou que leur montant ne peut être estimé de manière fiable, sont représentées par un passif éventuel, à moins qu'il existe un faible doute quant à la probabilité d'un résultat (note 25) ou si la présentation d'information à leur sujet risque de porter gravement préjudice à un litige ou à un différend en cours.

Autres provisions

Les autres provisions comprennent essentiellement des provisions pour les obligations de démantèlement et la taxe de vente harmonisée (« TVH »).

La provision pour les obligations de démantèlement est associée à la mise hors service d'immobilisations corporelles à long terme qui découle de leur acquisition, construction, mise en valeur ou utilisation normale. Le solde au 31 mars 2022 s'élevait à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2021).

La provision pour TVH se rapporte à des remboursements d'un montant de 18 millions de dollars (18 millions de dollars en 2021) reçus au cours des exercices précédents, lequel est en cours d'examen par l'Agence du revenu du Canada (« ARC »).

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

12. Produits financiers et charges financières

	2022	2021
Produits d'intérêts tirés d'actifs financiers évalués au coût amorti	7 \$	4 \$
Produits financiers découlant des créances liées à des contrats de location-financement (note 9)	4	2
Produits financiers	11 \$	6 \$
Charge d'intérêts pour les passifs financiers non dérivés		
Intérêts sur les prêts	1 \$	– \$
Intérêts sur les obligations locatives (note 9)	12	13
Autre charge d'intérêts	3	–
Charges financières	16 \$	13 \$

13. Parties liées

La Société est liée à divers autres organismes gouvernementaux, ministères et sociétés de la Couronne. Les transactions entre parties liées comprennent un contrat de location visant des locaux pour bureaux conclu avec la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, les conventions d'emprunt conclues avec l'OOF (note 18), les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi régis par la Commission du régime de retraite de l'Ontario (note 23 b. ii.) et les autres avantages à long terme établis par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (note 23 b. iii.).

Toutes les transactions avec ces parties liées surviennent dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les parties liées.

Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société, soit les membres de son conseil d'administration et les membres de l'équipe de direction, sont habilités à surveiller, à planifier, à diriger et à contrôler les activités de la Société, et ils ont la responsabilité de le faire.

La rémunération des principaux dirigeants pour l'exercice 2021-2022 comprend des avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les jetons de présence de 4 millions de dollars (4 millions de dollars pour l'exercice 2020-2021).

14. Somme à payer à (à recevoir de) l'exploitant et aux (des) fournisseurs de services

Somme à recevoir des fournisseurs de services

	2022	2021
Somme à recevoir des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement b)	34 \$	45 \$
Somme à recevoir des fournisseurs de services de jeu de bienfaisance c)	4	1
Moins : les pertes de crédit attendues	(3)	(3)
Somme à recevoir des fournisseurs de services	35 \$	43 \$

La méthode comptable et l'exposition de la Société au risque de crédit et aux pertes de valeur liés à la somme à recevoir des fournisseurs de services est présentée à la note 22.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

14. Somme à payer à (à recevoir de) l'exploitant et aux (des) fournisseurs de services (suite)

Somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services

	2022	2021
Partie courante		
Somme à payer à l'exploitant a)	14 \$	15 \$
Somme à payer aux fournisseurs de services de jeu de casino en établissement b)	125	60
	139	75
Partie non courante		
Somme à payer aux fournisseurs de services de jeu de casino en établissement b)	72	—
Somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services	211 \$	75 \$

La méthode comptable et l'exposition de la Société au risque de liquidité lié à la somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services sont présentées à la note 22.

a. Somme à payer à l'exploitant

i. Caesars Windsor

En vertu de la convention d'exploitation relative à Caesars Windsor, l'exploitant a le droit de recevoir des redevances correspondant à un pourcentage des produits bruts et à un pourcentage de la marge d'exploitation nette, au sens que donne à ces expressions la convention d'exploitation en question.

La Société et CEWL ont une entente intitulée Additional Services and Extension Agreement (« ASEA ») qui prévoyait une prolongation de la durée de la convention d'exploitation relative à Caesars Windsor. La période de prolongation, selon la définition qui en est donnée, a commencé le 1^{er} août 2020 et, le 19 novembre 2021, sa date d'échéance a été prolongée au 1^{er} mai 2024, certaines options permettant à la Société de prolonger à nouveau la durée de la convention jusqu'au 1^{er} août 2024. Aux termes de l'ASEA, l'exploitant a droit essentiellement aux redevances d'exploitant courantes, tel qu'il est stipulé dans la convention d'exploitation, à un paiement de prolongation de 4 millions de dollars par année (calculé sur une base journalière) et à une redevance pour la dernière période d'exploitation, telle qu'elle est définie au lieu des redevances d'exploitant actuelles au cours des six derniers mois de l'ASEA.

Dans le cas de Caesars Windsor, la filiale de l'exploitant est l'employeur du personnel y travaillant. Tous les salaires et toutes les charges salariales sont imputés mensuellement à la Société, qui les passe en charges dans ses états consolidés du résultat global.

b. Somme à payer aux (à recevoir des) fournisseurs de services de jeu de casino en établissement

Aux termes de la COSA conclue avec chacun des fournisseurs de services, un fournisseur de services a le droit de recevoir une quote-part des produits tirés du jeu générés par les établissements qu'il exploite. Pendant les fermetures temporaires survenues au cours des exercices 2020-2021 et 2021-2022, les produits tirés du jeu ont été nuls, mais la Société a toutefois continué à payer les frais fixes et les montants au titre des dépenses d'investissement autorisées comme l'exigent les COSA respectives. Ces frais ont été passés en charges au pro rata du nombre de jours de fermeture au poste Commissions et redevances (note 19 b.), tandis que la tranche liée au nombre de jours d'ouverture a été portée en diminution de la quote-part des produits revenant à OLG dans les états consolidés du résultat global.

La partie courante de la somme à payer aux fournisseurs de services de jeu de casino en établissement représente la quote-part à payer des produits tirés du jeu revenant aux fournisseurs de services, laquelle comprend principalement des frais fixes, des frais variables et un montant au titre des dépenses d'investissement autorisées. Est également inclus, un montant estimatif à payer à un fournisseur de services pour le regroupement de zones de jeu de l'Ouest de la région du Grand Toronto advenant que ce dernier mette fin à un contrat de location de façon anticipée ou à l'échéance.

Rapport annuel 2021-2022 d'OLG

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

14. Somme à payer aux (à recevoir des) exploitants et aux (des) fournisseurs de services (suite)

b. Somme à payer aux (à recevoir des) fournisseurs de services de jeu de casino en établissement (suite)

En raison de la méthode de calcul et du calendrier de règlement, certains regroupements de zones de jeu peuvent être en situation de créance à la fin de l'exercice. Certaines sommes à recevoir des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement sont soumises à l'imputation d'intérêts. Lorsque les sommes à recevoir des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement ne peuvent être réglées sur une base nette ou qu'OLG n'a pas l'intention de procéder à ce mode de règlement, ces sommes ont été présentées séparément de celles qui sont à payer aux fournisseurs de services.

La partie non courante de la somme à payer aux fournisseurs de services de jeu de casino en établissement représente les fonds entiercés (note 5) conformément à des conventions d'entiercement, lesquels sont remboursables à l'échéance des conventions, sous réserve du respect de certaines conditions.

Le tableau ci-après présente les regroupements de zones de jeu de casino en établissement d'OLG :

Regroupement	Établissement	Fournisseur de services	Date d'entrée en vigueur de la COSA	Échéance de la COSA
Est	Thousand Islands Kawartha Downs Belleville Peterborough	Ontario Gaming East Limited Partnership (OGELP)	11 janvier 2016	31 mars 2040
Sud-Ouest	Point Edward London Clinton Chatham Hanover Woodstock Sarnia	Gateway Casinos & Entertainment Limited (Gateway)	9 mai 2017	31 mars 2037
Nord	Sault Ste. Marie Thunder Bay Sudbury North Bay Kenora (nouvel établissement*)	Gateway	30 mai 2017	31 mars 2037
Ottawa	Rideau	HR Ottawa L.P. (Hard Rock)	12 septembre 2017	31 mars 2037
Région du Grand Toronto	Woodbine Ajax Great Blue Heron Pickering	Ontario Gaming GTA Limited Partnership (OGGLP)	23 janvier 2018	22 janvier 2039
Ouest de la région du Grand Toronto	Brantford Flamboro Mohawk Grand River	Ontario Gaming West GTA Limited Partnership (OGWGLP)	1 ^{er} mai 2018	31 mars 2038
Centre	Innisfil Casino Rama Wasaga Beach (nouvel établissement*)	Gateway	18 juillet 2018	31 juillet 2041
Niagara	Casino Niagara Fallsview	MGE Niagara Entertainment Inc. (MGE)	11 juin 2019	31 mars 2040

* Pas encore construit ou en cours de construction au 31 mars 2022.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

14. Somme à payer aux (à recevoir des) exploitants et aux (des) fournisseurs de services (suite)

c. Somme à recevoir des fournisseurs de services de jeu de bienfaisance

Au 31 mars 2022, 37 centres de jeu de bienfaisance en Ontario étaient exploités par des fournisseurs de services de jeu de bienfaisance. Aux termes des CGCSPA, lesquelles doivent venir à échéance le 31 mars 2030, un fournisseur de services de jeu de bienfaisance a le droit de recevoir une quote-part des produits tirés du jeu générés par les établissements qu'il exploite. La somme à recevoir des fournisseurs de services de jeu de bienfaisance représente la quote-part des produits tirés du jeu attribuable à la Société.

15. Cotisation sur les gains

La Société remet à la Province de l'Ontario une cotisation équivalant à 20 pour cent des produits tirés du jeu générés par les établissements respectifs, selon la définition qui en est donnée, à Caesars Windsor, à Casino Rama, à Casino Niagara, à Fallsview Casino et à Great Blue Heron Casino en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, soit 107 millions de dollars pour l'exercice 2021-2022 (2 millions de dollars pour l'exercice 2020-2021). La Société conserve la responsabilité de remettre la cotisation une fois qu'un fournisseur de services de jeu de casino en établissement se charge des activités courantes d'un établissement.

16. Somme à payer au gouvernement du Canada

Au 31 mars 2022, la somme à payer au gouvernement du Canada totalisait 40 millions de dollars (18 millions de dollars au 31 mars 2021). Aux fins de la constatation de cette obligation, la direction doit faire certaines estimations quant à la nature, à l'échéance et aux montants du passif qui constitue la somme à payer au gouvernement du Canada. La méthode comptable et l'exposition de la Société au risque de liquidité lié à la somme à payer au gouvernement du Canada sont présentées à la note 22.

Les sommes versées au gouvernement du Canada comprennent :

a. Versements au nom de la Province de l'Ontario

Les sociétés des loteries provinciales effectuent des versements au gouvernement du Canada en vertu d'une entente intervenue en août 1979 entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement du Canada. Cette entente stipule que le gouvernement du Canada ne participera pas à la vente de billets de loterie.

b. Taxe sur les produits et services / taxe de vente harmonisée (« TPS/TVH »)

À titre d'inscrit visé par le règlement, la Société effectue des versements de TPS et de TVH au gouvernement du Canada en vertu des règlements sur les jeux de hasard (TPS/TVH) de la *Loi sur la taxe d'accise*. La taxe nette de la Société au cours d'une période donnée est calculée à l'aide de la taxe nette attribuable aux activités liées et non liées au jeu.

La taxe nette attribuable aux activités non liées au jeu se calcule de la même façon que pour les autres sociétés inscrites à la TPS/TVH au Canada. La TPS/TVH non remboursable à payer aux fournisseurs et la surtaxe à payer au gouvernement du Canada relativement aux charges se rapportant aux activités liées au jeu étaient inscrites en tant que versements au gouvernement du Canada, et figure au poste Paiements aux partenaires des états consolidés du résultat global (note 20).

La taxe nette attribuable aux activités liées au jeu a généré un fardeau fiscal de 26 pour cent sur la majeure partie des frais taxables liés au jeu engagés par la Société.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

17. Produits

a. Méthode comptable

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits représentent les principales transactions opérationnelles comptabilisées selon l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 ») et l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). L'IFRS 15 reflète les produits générés par les transactions pour lesquelles la Société administre des jeux entre joueurs (« jeux administrés ») ainsi que d'autres transactions effectuées en échange d'un bien ou d'un service défini. L'IFRS 9 reflète les produits générés par les transactions pour lesquelles la Société prend une position contre le client de sorte que le profit net ou la perte nette de la Société sur la transaction est déterminé par un événement futur incertain (les « transactions liées aux mises »). Dans le cas des jeux administrés, la Société peut déterminer son rendement de façon plus précise sur une transaction de ventes, alors qu'aux termes de l'IFRS 9, l'incertitude est plus grande. L'exercice d'un jugement important est nécessaire pour déterminer si les transactions liées au jeu entrent dans le champ de l'IFRS 9 ou de celui de l'IFRS 15.

i. Produits tirés du jeu

Aux termes de l'IFRS 15

Les produits tirés des billets de loterie pour lesquels les résultats sont déterminés par tirage sont comptabilisés une fois que le tirage a eu lieu, déduction faite des lots attribués. Ces billets sont vendus aux clients soit par l'entremise de détaillants de loterie ou sur OLG.ca et au moyen de l'application mobile d'OLG.

Les produits tirés des jeux INSTANT sont constatés, déduction faite de la structure des lots préétablie, au moment où les détaillants mettent ces jeux en vente au public. Ce moment survient lorsque les détaillants activent les billets, agissant à titre d'intermédiaire pour la vente éventuelle à un client.

OLG comptabilise la quote-part lui revenant des produits tirés du jeu générés par les établissements de jeu de bienfaisance exploités par les fournisseurs de services de jeu de bienfaisance, dans la période au cours de laquelle la partie est jouée. La quote-part des produits revenant à OLG est déterminée déduction faite des redevances aux fournisseurs de services, lesquelles sont principalement constituées de frais variables (calculés en pourcentage des produits tirés du jeu).

OLG comptabilise la quote-part lui revenant des produits tirés du jeu générés par les établissements de jeu de casino exploités par les fournisseurs de services de jeu de casino en établissement, dans la période au cours de laquelle la partie est jouée. La quote-part des produits revenant à OLG est déterminée déduction faite des redevances aux fournisseurs de services, lesquelles sont principalement constituées de frais variables (calculés en pourcentage des produits tirés du jeu) et d'un montant au titre des dépenses d'investissement autorisées, selon la définition qui en est donnée. Pour les périodes des exercices 2020-2021 et 2021-2022 au cours desquelles les établissements de jeu ont fait l'objet de fermetures temporaires, aucun produit tiré du jeu n'a été comptabilisé. Toutefois, au cours des périodes de fermeture, la Société a continué à payer les frais fixes et les montants au titre des dépenses d'investissement autorisées comme l'exigent les COSA respectives (note 2. a), et ces sommes ont été passées en charges au pro rata du nombre de jours de fermeture au poste Commissions et redevances, tandis que la tranche liée au nombre de jours d'ouverture a été comptabilisée en tant que quote-part des produits revenant à OLG dans les états consolidés du résultat global (note 19 b.). Les redevances aux fournisseurs de services payées durant les fermetures temporaires représentaient les frais en contrepartie des services reçus et elles n'étaient pas liées aux produits tirés du jeu.

Aux termes de l'IFRS 9

Dans le cas des jeux de loterie, des mises sportives et des jeux de casino (Caesars Windsor et casinos numériques) qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 9, les produits sont constatés dans la période au cours de laquelle le tirage a lieu, l'événement est réglé ou la partie est jouée. Les produits représentent l'écart entre les montants gagnés grâce à la vente de billets de loterie et de billets liés à des mises sportives, moins les montants au titre des lots, déduction faite de la variation des passifs au titre des gros lots accumulés, des réévaluations à la juste valeur des positions non réglées au titre des mises sportives et des passifs au titre des programmes incitatifs de fidélisation de la clientèle.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

17. Produits (suite)

a. Méthode comptable (suite)

ii. Produits ne provenant pas du jeu

Aux termes de l'IFRS 15, les produits tirés de l'hébergement, de la nourriture et des boissons, du divertissement et d'autres services sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont réalisés. OLG ne comptabilise pas les produits ne provenant pas du jeu générés par les établissements exploités par des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement et de services de jeu de bienfaisance.

iii. Produits locatifs

Aux termes de l'IFRS 15, la Société loue certaines propriétés en contrepartie de paiements de location fixes et de paiements de location variables, selon le cas, aux termes de contrats de location, y compris des remboursements d'impôts fonciers et de charges d'exploitation, en vertu de certains contrats de location. Les paiements de location fixes et les paiements de location variables sont comptabilisés dans les produits locatifs à mesure qu'ils sont gagnés. En plus de ces paiements, un ajustement est effectué dans le cas de certains contrats de location conclus avec des fournisseurs de services, aux termes de l'IFRS 15, lequel vise à réaffecter les produits tirés du jeu aux produits locatifs afin de comptabiliser la juste valeur marchande des loyers versés. Aucun ajustement au titre d'une réaffectation n'a été comptabilisé pendant les périodes de fermeture temporaire survenues au cours de chacun des exercices 2020-2021 et 2021-2022, étant donné qu'aucun produit tiré du jeu n'a été généré par les propriétés louées respectives.

iv. Autres éléments des produits

Programmes incitatifs de fidélisation de la clientèle

Dans le cas des programmes qui permettent aux clients d'obtenir des points en fonction du volume de jeu au cours d'une opération de jeu ou de l'achat de commodités non liées au jeu, ces points sont comptabilisés en tant qu'éléments identifiables de la transaction génératrice de produits.

Dans le cas des programmes qui donnent aux clients le droit d'obtenir de l'argent, un passif financier est comptabilisé lorsque les points sont accordés et un montant correspondant égal à la valeur en trésorerie est constaté en réduction des produits. Lorsque les points sont échangés, qu'ils viennent à échéance ou qu'ils soient perdus, le passif financier est décomptabilisé.

Dans le cas des programmes qui donnent aux clients le droit de recevoir des biens et services gratuits et (ou) des parties gratuites, un passif financier est inscrit lorsque les points sont attribués, et un montant correspondant égal à leur juste valeur en trésorerie est porté en réduction des produits. Les produits sont différés jusqu'à ce que les points soient échangés, qu'ils viennent à échéance ou qu'ils soient perdus, après quoi le passif financier est décomptabilisé.

Éléments fournis gratuitement

Lorsque des biens ou des services ou encore des parties ou des billets sont fournis gratuitement aux clients, hors du cadre d'une transaction liée au jeu, la Société ne comptabilise pas les produits tirés de ces biens et services gratuits ou de ces billets gratuits.

Passifs contractuels

Les fonds perçus relativement à des positions non réglées liées à des mises sportives et à des jeux de loterie dont les résultats sont déterminés par tirage et pour lesquels des billets sont vendus avant ledit tirage sont constatés comme passif contractuel représentant la tranche des produits tirés du jeu devant être comptabilisés lorsque le tirage connexe a lieu ou qu'un événement est réglé, et une tranche distincte pour les lots que la Société prévoit remettre aux joueurs.

Les passifs contractuels comprennent également les produits locatifs payés d'avance et la contrepartie reçue des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement relativement à la quote-part future revenant à OLG des produits tirés du jeu qui est comptabilisée selon la méthode linéaire sur la durée de la COSA applicable.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

17. Produits (suite)

b. Informations explicatives

i. Ventilation des produits

Les produits de la Société par domaine d'activité se ventilent comme suit :

2022	Loterie	Jeu en établissement		Jeu numérique	Total
		Jeu de casino	Jeu de bienfaisance		
Produits tirés du jeu	1 922 \$	992 \$	47 \$	427 \$	3 388 \$
Produits locatifs	—	92	—	—	92
Produits ne provenant pas du jeu	—	5	—	—	5
Produits	1 922 \$	1 089 \$	47 \$	427 \$	3 485 \$
Produits tirés des jeux administrés / autres transactions effectuées en échange d'un bien ou d'un service défini					2 868
Produits tirés des jeux avec mises					617
Produits					3 485 \$

2021	Loterie	Jeu en établissement		Jeu numérique	Total
		Jeu de casino	Jeu de bienfaisance		
Produits tirés du jeu	1 831 \$	31 \$	27 \$	295 \$	2 184 \$
Produits locatifs	—	54	—	—	54
	1 831 \$	85 \$	27 \$	295 \$	2 238 \$
Produits tirés des jeux administrés / autres transactions effectuées en échange d'un bien ou d'un service défini					1 827
Produits tirés des jeux avec mises					411
Produits					2 238 \$

ii. Passifs contractuels

	2022	2021
Passifs contractuels liés aux regroupements de zones de jeu a)	179 \$	193 \$
Produits locatifs différés b)	19	20
Produits différés liés à la loterie et aux mises sportives	11	5
Montant prévu au titre des lots	11	4
Cartes-cadeaux	3	4
	223	226
Moins : la partie courante	(68)	(45)
Passifs contractuels	155 \$	181 \$

Le montant de 21 millions de dollars pris en compte dans les passifs contractuels au 31 mars 2022 a été comptabilisé en tant que produits au cours de l'exercice 2021-2022 (4 millions de dollars pour l'exercice 2020-2021).

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

17. Produits (suite)

ii. Passifs contractuels (suite)

a. Passifs contractuels liés aux regroupements de zones de jeu de Niagara et de la région du Grand Toronto

Ces passifs représentent la contrepartie reçue par anticipation des fournisseurs de services des regroupements de zones de jeu de Niagara et de la région du Grand Toronto relativement à la quote-part future revenant à OLG des produits tirés du jeu. Aucun produit découlant de ces passifs contractuels n'a été comptabilisé pendant les périodes de fermeture temporaire survenues au cours de chacun des exercices 2020-2021 et 2021-2022.

b. Produits locatifs différés

Les produits locatifs différés représentent la somme payée d'avance par le fournisseur de services pour le regroupement de zones de jeu de l'Ouest de la région du Grand Toronto pour l'utilisation du terrain et du bâtiment abritant le casino à Brantford. Les produits locatifs différés sont comptabilisés comme produits locatifs sur la durée du contrat de location.

18. Dette à long terme

La méthode comptable et l'exposition de la Société relativement au risque de liquidité lié à la dette à long terme sont présentées à la note 22.

	2022	2021
Emprunt relatif au système de gestion des jeux a)	4 \$	10 \$
Emprunt relatif aux terminaux de loterie b)	51	53
	55	63
Moins : la partie courante	(15)	(12)
Dette à long terme	40 \$	51 \$

Le 1^{er} juin 2012, la Province de l'Ontario a modifié la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario* afin que la Société soit tenue de financer certaines dépenses d'investissement au moyen d'emprunts contractés auprès de l'OOF. L'approbation du ministre des Finances est requise pour que la Société puisse emprunter des fonds pour financer ses dépenses d'investissement importantes.

a. Emprunt relatif au système de gestion des jeux

L'emprunt relatif au système de gestion des jeux, contracté au cours de l'exercice 2017-2018, est remboursable sur cinq ans, en versements semestriels moyens de 4 millions de dollars. L'emprunt porte intérêt (y compris les frais) de 2,65 pour cent par année et est non garanti. Il vient à échéance le 30 septembre 2022.

b. Emprunt relatif aux terminaux de loterie

En février 2018, la Société a conclu une convention d'emprunt avec l'OOF afin d'emprunter un montant pouvant atteindre 86 millions de dollars pour financer le remplacement et l'accroissement du réseau de terminaux de loterie et la mise en œuvre par la Société d'un réseau de communication optimisé. Au cours de l'exercice 2021-2022, la Société a prélevé un montant de 4 millions de dollars, ce qui a porté le solde cumulé de l'emprunt à 56 millions de dollars, intérêts compris. L'emprunt est remboursable sur cinq ans selon des versements semestriels moyens de 6 millions de dollars. L'emprunt porte intérêt (y compris les frais) de 1,641 pour cent par année et est non garanti.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

18. Dette à long terme (suite)

c. Convention d'emprunt avec l'OOF

Le 6 mai 2020, à la suite de la fermeture temporaire des établissements de jeu (note 2 a.), la Société a conclu une convention d'emprunt avec l'OOF aux termes de laquelle elle peut emprunter un montant pouvant atteindre 300 millions de dollars destiné au financement à court terme des charges d'exploitation et du fonds de roulement. Au cours de l'exercice 2020-2021, la Société avait emprunté une somme de 60 millions de dollars et, le 18 février 2021, elle a remboursé intégralement le solde. Aux 31 mars 2021 et 31 mars 2022, le solde était de néant et le montant disponible sur la facilité d'emprunt était de 240 millions de dollars. Après la clôture de l'exercice, soit le 6 mai 2022, la convention d'emprunt avec l'OOF est venue à échéance.

d. Emprunt relatif aux terminaux de loterie libre-service

Le 3 mai 2022, la Société a conclu une convention d'emprunt avec l'OOF, comportant deux facilités, afin d'emprunter un montant pouvant atteindre 56 millions de dollars destiné au financement de l'achat et de l'installation de terminaux de loterie. La première facilité est remboursable, y compris les intérêts courus, à l'achèvement du projet ou le 31 décembre 2025, selon la première des deux éventualités à survenir. La première facilité porte intérêt au taux des bons du Trésor de l'Ontario à trois mois, majoré de 0,533 pour cent par année, composé trimestriellement. La Société n'avait emprunté aucun montant aux termes de ce prêt en date des présents états financiers consolidés.

e. Versements au cours des cinq prochains exercices

Les remboursements de principal relatifs à la dette à long terme qui devraient être effectués au cours des cinq prochains exercices ont été établis approximativement, comme suit :

Aux 31 mars	Remboursements de principal
2023	15 \$
2024	11
2025	11
2026	12
2027	6
	55 \$

19. Commissions et redevances

	2022	2021
Commissions aux détaillants de loterie a)	333 \$	331 \$
Redevances aux fournisseurs de services b)	153	334
Redevances à l'exploitant c)	99	65
Autres d)	7	6
Commissions et redevances	592 \$	736 \$

a. Commissions aux détaillants de loterie

Les commissions versées aux détaillants de loterie sont fondées sur les produits touchés par OLG, sur les réclamations de billets ou sur la vente de billets gagnants d'un lot important.

b. Redevances aux fournisseurs de services

Les redevances aux fournisseurs de services sont constituées des redevances payées aux fournisseurs des services de jeu de casino en établissement et de jeu de bienfaisance au cours de la période pendant laquelle les établissements de jeu de casino et les centres de jeu de bienfaisance ont été fermés temporairement pour chacun des exercices 2020-2021 et 2021-2022. Les redevances aux fournisseurs de services payées durant les fermetures temporaires représentaient les frais en contrepartie des services reçus et elles n'étaient pas liées aux produits tirés du jeu.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

19. Commissions et redevances (suite)

c. Redevances à l'exploitant

Les redevances à l'exploitant sont constituées des redevances versées à l'exploitant de Caesars Windsor, aux fournisseurs de services de jeu de bienfaisance (avant la date d'entrée en vigueur des CGCSPA) et aux fournisseurs de services numériques.

d. Autres

Cette catégorie comprend principalement les redevances versées à des tiers à l'égard des centres Jouez sensé.

20. Paiements aux partenaires

	Notes	2022	2021
Paiements au gouvernement du Canada	16	284 \$	191 \$
Paiement à l'OFNLP au titre de l'entente de partage des produits tirés du jeu	24 c.	81	149
Commissions aux administrations municipales a)		87	9
Financement lié aux courses de chevaux	24 d.	119	118
Autres b)		39	26
Paiements aux partenaires		610 \$	493 \$

a. Commissions aux administrations municipales

Les municipalités qui accueillent un établissement de jeu de casino touchent une commission fondée sur un pourcentage des produits tirés des jeux électroniques et des produits tirés des jeux sur table en direct, selon la définition qui en est donnée dans les conventions de redevance aux municipalités. La Première Nation des Mississaugas de l'île Scugog (Mississaugas of Scugog Island First Nation, ou « MSIFN »), à titre de collectivité d'accueil de Great Blue Heron Casino, touche un pourcentage des produits tirés des jeux électroniques et des produits tirés des jeux sur table en direct, selon la définition qui en est donnée dans la convention de redevance.

Les municipalités qui accueillent des centres de jeu de bienfaisance touchent une commission fondée sur un pourcentage des gains nets ajustés tirés du jeu, selon la définition qui en est donnée dans les conventions visant les centres de jeu de bienfaisance conclues avec les municipalités.

b. Autres

Les autres paiements aux partenaires comprennent les paiements effectués aux organismes de bienfaisance et à d'autres groupes sans but lucratif ainsi que le paiement au titre de l'entente de partage des produits à MSIFN, selon la définition qui en est donnée dans l'entente de partage des produits.

21. Charges générales d'exploitation, charges administratives et autres

	2022	2021
Charges générales et administratives a)	83 \$	61 \$
Nourriture, boissons et autres achats	3	—
Droits liés aux GAB	(1)	—
Produits divers	(12)	(3)
Charges générales d'exploitation, charges administratives et autres	73 \$	58 \$

a. Charges générales et administratives

Les charges générales et administratives visent principalement les fournitures de bureau et les biens non durables, les honoraires juridiques et les honoraires de consultation, les règlements, la recherche et le développement, les déplacements, les télécommunications, la technologie de l'information et d'autres charges diverses.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

22. Gestion du risque financier et instruments financiers

a. Méthode comptable

i. Actifs financiers

La Société comptabilise initialement les actifs financiers à la date de la transaction, soit la date à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables ou du prix de transaction. Par la suite, leur évaluation dépend de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et ultérieurement évalué à l'une de ces valeurs, selon le modèle économique utilisé pour la gestion des actifs financiers et les conditions contractuelles des flux de trésorerie.

Les actifs financiers de la Société, classés comme étant et ultérieurement évalués au coût amorti, se composent de la trésorerie, des liquidités soumises à des restrictions, des clients et autres débiteurs, de la somme à recevoir des fournisseurs de services et des créances liées aux contrats de location-financement. Après la comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues.

La Société n'a pas d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie tirés de l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.

ii. Passifs financiers

La Société comptabilise initialement les passifs financiers à la date de la transaction, soit la date à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur.

Lors de la comptabilisation initiale, un passif financier est classé comme étant au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net et ultérieurement évalué à l'une de ces valeurs.

Les passifs financiers non dérivés de la Société évalués au coût amorti se composent des fournisseurs et autres créditeurs, de la somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services, de la somme à payer au gouvernement du Canada, de la dette à long terme et des obligations locatives. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'intérêts est comptabilisée en résultat net.

Les passifs financiers dérivés de la Société évalués à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent tous les passifs découlant des transactions liées aux mises ainsi que le passif lié au contrat de location visant Brantford (note 17 b. ii.). Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur. Les profits ou pertes nets, y compris les intérêts débiteurs, sont comptabilisés en résultat.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles sont arrivées à expiration. Au moment de la décomptabilisation d'un passif financier, l'écart entre la valeur comptable et la contrepartie versée est comptabilisé en résultat.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

22. Gestion du risque financier et instruments financiers (suite)

a. Méthode comptable (suite)

iii. Compensation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

iv. Dépréciation des actifs financiers

Chaque date de clôture, la Société évalue les actifs financiers comptabilisés au coût amorti selon un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues. Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit, fondée sur la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus à la Société aux termes du contrat et les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir, actualisée au moyen du taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

La Société évalue la correction de valeur pour pertes au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, qui sont les pertes découlant d'un cas de défaillance éventuel sur la durée de vie attendue de l'actif financier.

Dans le cas de créances clients, la Société utilise les historiques de pertes de crédit réelles et une évaluation de la conjoncture économique courante comme base d'estimation des pertes de crédit attendues et applique uniformément cette estimation à son solde brut (déduction faite des soldes déjà entièrement dépréciés et sortis du bilan), chaque date de clôture. La Société estime que ce montant reflète le mieux les pertes de crédit attendues. Les pertes de crédit attendues sont actualisées au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

Dans le cas de la somme à recevoir des fournisseurs de services et des créances liées aux contrats de location-financement, la Société utilise les pertes de crédit réelles historiques, après ajustement visant à tenir compte des prévisions quant aux circonstances futures.

La correction de valeur pour pertes des actifs financiers évaluée au coût amorti est déduite de la valeur comptable brute de l'actif et la perte de valeur correspondante est comptabilisée dans les états consolidés du résultat global. La valeur comptable brute d'un actif financier est sortie du bilan lorsque la Société n'a aucune attente raisonnable de recouvrement à l'égard de la totalité ou d'une partie de cet actif.

b. Informations explicatives

i. Vue d'ensemble

Du fait de son recours à des instruments financiers, la Société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. La présente note résume l'exposition de la Société à chacun de ces risques, ainsi que les objectifs, les politiques et les processus de la Société mis en place pour évaluer et gérer ces risques.

ii. Cadre de gestion des risques

La Société est dotée d'un programme officiel de gestion des risques d'entreprise qui est conforme aux exigences et aux lignes directrices en matière de gestion du risque du Conseil de gestion du gouvernement de l'Ontario. Ce programme permet à la Société de définir, d'évaluer, de gérer et de superviser les risques qui pourraient avoir une incidence sur l'atteinte des objectifs financiers et non financiers.

Le conseil d'administration tient compte des risques d'entreprise et de l'appétit pour le risque lors de ses délibérations, notamment lors de la planification stratégique, de l'examen du budget et de l'approbation des transactions importantes. Le conseil d'administration, par l'entremise de son Comité d'audit et de gestion des risques (« CAGR »), assure la surveillance, la gestion et le soutien du programme de gestion des risques d'entreprise. La fonction d'audit interne a secondé le CAGR dans son rôle de surveillance. La fonction d'audit interne effectue des vérifications régulières et ponctuelles afin d'évaluer les mesures de contrôle et des procédures de gestion des risques, dont les résultats sont soumis au CAGR.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

22. Gestion du risque financier et instruments financiers (suite)

b. Informations explicatives (suite)

ii. Cadre de gestion des risques (suite)

Les politiques de gestion du risque financier de la Société sont établies de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels elle doit faire face, la conception de structures appropriées visant à limiter et à contrôler les risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de ces limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement passés en revue afin que soient prises en compte l'évolution des conditions du marché et les activités de la Société.

La Société, au moyen de ses politiques, de ses normes et de ses méthodes de formation et de gestion, vise à permettre aux membres du personnel, à l'échelle de l'entreprise, de comprendre les risques, d'exercer une prise de risque appropriée et à créer un environnement de contrôle rigoureux permettant à tous les membres du personnel de comprendre leurs rôles et obligations.

iii. Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que court la Société de subir une perte financière en raison de l'incapacité d'un tiers de respecter ses obligations financières ou contractuelles envers la Société. La Société détient des instruments financiers qui pourraient l'exposer à une concentration du risque de crédit. Ces instruments s'entendent des clients et autres débiteurs, de la somme à recevoir des fournisseurs de services et des créances liées aux contrats de location-financement. Le montant brut des clients et autres débiteurs, de la somme à recevoir des fournisseurs de services de jeu et des créances liées aux contrats de location-financement représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit, lequel est cependant atténué par les lettres de crédit et les fonds entiers détenus par les fournisseurs de services, comme il en est fait mention ci-dessous.

Clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs comprennent principalement le crédit accordé aux détaillants de produits de loterie et ils doivent être réglés dans les 30 jours suivant leur comptabilisation. La Société effectue des évaluations initiales du crédit ou d'autres évaluations semblables, et maintient des réserves pour d'éventuelles pertes de crédit à l'égard des soldes des créances clients. Les débiteurs liés aux détaillants de loterie sont, par leur nature, à court terme et sont perçus par balayage des comptes bancaires, ce qui rend la probabilité de perte de crédit très faible. La valeur comptable de ces actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. Historiquement, la Société n'a subi aucune perte importante liée aux clients et autres débiteurs.

Les montants inscrits dans les états consolidés de la situation financière au titre des clients et autres débiteurs sont présentés déduction faite des pertes de crédit attendues.

Aux 31 mars 2022 et 31 mars 2021, la provision pour pertes de crédit attendues de la Société était négligeable. Cette dernière est d'avis que sa provision pour pertes de crédit attendues devrait suffire à couvrir le risque de crédit auquel il se rapporte.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

22. Gestion du risque financier et instruments financiers (suite)

b. Informations explicatives (suite)

iii. Risque de crédit (suite)

Somme à recevoir des fournisseurs de services

La somme à recevoir des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement se rapporte principalement au calcul et à la date de règlement des redevances aux fournisseurs de services et elle devrait être réglée dans les 120 jours suivant la clôture de l'exercice. Toutefois, en raison de la COVID-19, certains paiements ont été reportés sur de plus longues périodes. Historiquement, la Société n'a subi aucune perte liée à la somme à recevoir des fournisseurs de services. En vertu des COSA, chaque fournisseur de services de jeu de casino en établissement a remis à la Société une lettre de crédit ou des fonds entiers. Le montant de chaque lettre de crédit ou des fonds entiers dépassait la somme à payer à la Société au 31 mars 2022.

Au 31 mars 2022, le montant brut à recevoir des fournisseurs de services s'élevait à 38 millions de dollars (46 millions de dollars au 31 mars 2021) et il se rapportait principalement à deux fournisseurs de services de jeu de casino en établissement, ce qui représente 89 pour cent (97 pour cent au 31 mars 2021) du montant brut à recevoir des fournisseurs de services.

Au 31 mars 2022, la Société disposait d'une provision pour pertes de crédit attendues de 3 millions de dollars (3 millions de dollars au 31 mars 2021). La Société est d'avis que la provision pour pertes de crédit attendues est suffisante pour refléter le risque de crédit connexe.

Créances liées aux contrats de location-financement

Les créances liées aux contrats de location-financement représentent les paiements devant être reçus sur la durée des contrats de location.

Au 31 mars 2022, le montant brut des créances liées aux contrats de location-financement s'établissait à 165 millions de dollars (164 millions de dollars au 31 mars 2021) et était à recevoir de deux fournisseurs de services de jeu en établissement. Depuis ses débuts, la Société n'a subi aucune perte au titre de paiements exigibles découlant de créances liées aux contrats de location-financement.

Au 31 mars 2022, la provision pour pertes de crédit attendues de la Société s'élevait à 5 millions de dollars (4 millions de dollars au 31 mars 2021). Cette dernière est d'avis que sa provision pour pertes de crédit attendues devrait suffire à couvrir le risque de crédit auquel il se rapporte.

iv. Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance. En matière de gestion des liquidités, la Société s'assure, dans la mesure du possible, de disposer de suffisamment de liquidités au moment où ses obligations viennent à échéance, que ce soit dans des conditions de marché normales ou de contrainte.

La Société gère son exposition au risque de liquidité en examinant périodiquement son bénéfice net et ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et en surveillant constamment ses prévisions en matière de besoins de liquidités futurs.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

22. Gestion du risque financier et instruments financiers (suite)

b. Informations explicatives (suite)

iv. Risque de liquidité (suite)

Les échéances contractuelles non actualisées des passifs financiers se résument ainsi :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
2022						
Fournisseurs et autres créditeurs	376 \$	376 \$	376 \$	– \$	– \$	– \$
Somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services	211	211	139	–	–	72
Somme à payer au gouvernement du Canada	40	40	40	–	–	–
Dette à long terme	55	57	15	12	30	–
Obligations locatives	411	530	31	31	91	377
	1 093 \$	1 214 \$	601 \$	43 \$	121 \$	449 \$

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
2021						
Fournisseurs et autres créditeurs	336 \$	336 \$	336 \$	– \$	– \$	– \$
Somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services	75	75	75	–	–	–
Somme à payer au gouvernement du Canada	18	18	18	–	–	–
Dette à long terme	63	68	13	15	34	6
Obligations locatives	423	553	30	31	91	401
	915 \$	1 050 \$	472 \$	46 \$	125 \$	407

v. Risque de marché

Le risque de marché s'entend de la possibilité que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend de la possibilité que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. La Société détient des actifs financiers et des passifs financiers qui l'exposent au risque de taux d'intérêt.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à sa dette à long terme.

Au 31 mars 2022, la dette à long terme se composait de deux conventions d'emprunt conclues avec l'OOF. Les conventions d'emprunt sont assorties d'un taux d'intérêt fixe pour toute leur durée.

Au 31 mars 2022, la trésorerie de la Société totalisait 334 millions de dollars (443 millions de dollars au 31 mars 2021). L'incidence de la variation des taux d'intérêt n'est pas notable et, par conséquent, aucune analyse de la sensibilité de la Société à l'incidence de la variation des taux d'intérêt sur son résultat net n'a été menée.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

22. Gestion du risque financier et instruments financiers (suite)

b. Informations explicatives (suite)

vi. Évaluation de la juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie, des liquidités soumises à des restrictions ainsi que des clients et autres débiteurs avoisine la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers ou du fait que les montants sont détenus dans des comptes d'entiercement. La valeur comptable de la somme à recevoir des fournisseurs de services et des créances liées aux contrats de location avoisine également leur juste valeur compte tenu de la comptabilisation d'une provision pour pertes de crédit attendues. La valeur comptable des fournisseurs et autres créditeurs, de la partie courante de la somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services, de la somme à payer au gouvernement du Canada et de la partie courante de certains passifs dérivés contractuels avoisine leur juste valeur soit en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers soit parce qu'ils sont payables à vue.

Les obligations locatives sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui se rapproche de la juste valeur. La partie non courante de la somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services avoisine la juste valeur étant donné que les montants dus sont détenus dans des comptes d'entiercement. La juste valeur de la dette à long terme de la Société ne peut être calculée, puisqu'elle a été contractée auprès d'une partie liée et qu'il n'existe pas de marché observable pour la dette à long terme de la Société.

Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à la juste valeur et regroupés sous les niveaux 1, 2 et 3 de la hiérarchie de la juste valeur, selon le degré d'observabilité des données servant au calcul de cette dernière. La Société a établi la juste valeur de ses instruments financiers comme suit :

Les évaluations de la juste valeur de **niveau 1** reflètent les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Les évaluations de la juste valeur de **niveau 2** utilisent des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (par exemple des prix) ou indirectement (par exemple des données dérivées de prix).

Les évaluations à la juste valeur de **niveau 3** reposent sur des techniques d'évaluation utilisant des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (par exemple des données non observables).

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

22. Gestion du risque financier et instruments financiers (suite)

b. Informations explicatives (suite)

vi. Évaluation de la juste valeur (suite)

Le contrat de location relatif à la propriété de Brantford (note 9 b.) prévoit que la Société rachète, à l'échéance ou à la résiliation du contrat de location, la propriété à la juste valeur de marché à la date du rachat. L'évaluation de cette option fait intervenir des données de niveau 3 (techniques d'évaluation utilisant des données non observables).

Les passifs financiers dérivés de la Société représentant les transactions liées aux mises pour certains jeux de loterie à tirage qui devraient avoir lieu dans l'avenir ainsi que les positions non réglées liées à des mises sportives font intervenir des données de niveau 3 (techniques d'évaluation utilisant des données non observables).

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, à partir d'informations de marché pertinentes et d'informations sur les instruments financiers. En raison de leur nature, ces estimations sont subjectives et comportent des incertitudes et des éléments pour lesquels le jugement joue un rôle important. Par conséquent, elles ne peuvent être établies avec précision. La modification des hypothèses pourrait avoir des répercussions importantes sur ces estimations.

23. Avantages du personnel

a. Méthode comptable

i. Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires. Les obligations au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en tant que charge au titre des avantages du personnel dans les états consolidés du résultat global sur les périodes au cours desquelles les services sont rendus par les membres du personnel.

ii. Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi pour lequel les entités sont tenues de comptabiliser leur obligation nette au titre des régimes de retraite à prestations définies et qui n'est pas un régime à cotisations définies. La Société offre des régimes de retraite à prestations définies, classés en tant que régimes généraux et obligatoires, étant donné qu'il n'existe aucun accord contractuel ni aucune politique déclarée visant la facturation du coût net des prestations définies des régimes à la Société. Par conséquent, celle-ci comptabilise ces avantages postérieurs à l'emploi à titre de régime à cotisations définies et ne constate aucun passif additionnel au titre du déficit du régime. Les cotisations annuelles de la Société sont comptabilisées en charges dans les états consolidés du résultat global.

iii. Autres avantages à long terme

L'obligation nette de la Société au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures. Ces prestations sont comptabilisées à leur valeur actualisée, la juste valeur des actifs connexes étant déduite de l'obligation.

iv. Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées en charges à la première des dates suivantes : la date où la Société ne peut plus retirer son offre d'indemnité ou la date où la Société comptabilise les coûts d'une restructuration. Si le règlement intégral des indemnités n'est pas attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice, ces indemnités sont comptabilisées à leur valeur actualisée.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

23. Avantages du personnel (suite)

a. Méthode comptable (suite)

v. Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus.

Un passif et une charge sont comptabilisés pour rendre compte du montant du règlement intégral que la Société s'attend à payer dans les douze mois qui suivent la date de clôture est comptabilisé si la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

b. Informations explicatives

i. Régimes à cotisations définies

L'exploitant de Caesars Windsor a établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention des membres de son personnel. La charge de retraite des régimes à cotisations définies de Caesars Windsor pour l'exercice 2021-2022 s'est chiffrée à 4 millions de dollars (2 millions de dollars pour l'exercice 2020-2021).

ii. Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La Société offre des régimes de retraite à prestations définies par l'intermédiaire de la Caisse de retraite des fonctionnaires (« CRF »), lesquels sont administrés par la Commission du régime de retraite de l'Ontario. La Société n'a aucune obligation nette au titre des régimes de retraite à prestations définies, puisque les régimes qu'elle offre sont des régimes de retraite à prestations définies établis par la Province de l'Ontario pour le compte de cet employeur. La Province de l'Ontario contrôle toutes les entités comprises dans les régimes de retraite.

Le taux des cotisations pour la CRF sont fixés par la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*, selon laquelle les cotisations de la Société doivent être égales aux cotisations normales des membres du personnel. La cotisation de la Société et sa charge de retraite pour l'exercice 2021-2022 ont totalisé 10 millions de dollars (11 millions de dollars pour l'exercice 2020-2021).

iii. Autres avantages à long terme

Puisqu'elle est un employeur mentionné à l'annexe 2 de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (la « Loi »), la Société est personnellement responsable du coût intégral des demandes d'indemnisation pour accident de travail déposées par ses travailleurs. La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (« CSPAAT ») est entièrement responsable du processus d'admissibilité aux indemnisations, et elle administre et traite les paiements d'indemnisation au nom de la Société. Les passifs de la CSPAAT relatifs aux employeurs autoassurés figurent dans les états consolidés de la situation financière.

Au 31 mars 2022, les charges à payer relativement à la CSPAAT s'élevaient à 12 millions de dollars (14 millions de dollars au 31 mars 2021), dont une tranche de 10 millions de dollars (12 millions de dollars au 31 mars 2021) était comprise dans le passif non courant lié aux avantages du personnel et une autre, de 2 millions de dollars (2 millions de dollars au 31 mars 2021), était comprise dans les fournisseurs et autres créditeurs (note 10). Les coûts de l'obligation au titre des prestations constituées se fondent sur des hypothèses actuarielles.

L'exploitant de Caesars Windsor est un employeur mentionné à l'annexe 1 de la Loi, et il n'est pas assujéti aux exigences de présentation de l'information financière auxquelles sont assujettis les employeurs autoassurés.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

24. Engagements

	TVH sur les engagements locatifs a)	Fournisseurs b)	Total
2023	19 \$	94 \$	113 \$
2024	13	15	28
2025	10	6	16
2026	9	4	13
2027	7	4	11
	58	123	181
Par la suite	79	70	149
	137 \$	193 \$	330 \$

a. TVH sur les engagements de location

La Société et Caesars Windsor ont conclu plusieurs ententes portant sur la location d'immobilisations corporelles auprès de la filiale de la Société. La TVH non remboursable et la surtaxe imputée aux actifs liés au jeu à payer au gouvernement du Canada, comme cela est décrit à la note 16 b., relativement aux paiements futurs au titre de la location s'établissent approximativement, comme il est indiqué ci-dessus.

b. Fournisseurs

Au 31 mars 2022, la Société s'était engagée, aux termes de contrats visant l'entretien de matériel informatique et de logiciels, les services publics, les services de jeu de loterie et de jeu numérique et l'impression des billets, à effectuer des paiements futurs. Ces paiements futurs s'établissent approximativement comme il est indiqué ci-dessus.

c. Ontario First Nations (2008) Limited Partnership

Le 19 février 2008, Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, la Société, l'Ontario First Nations Limited Partnership et l'Ontario First Nations (2008) Limited Partnership ont conclu l'entente de partage des produits tirés du jeu (l'Entente de partage des recettes des jeux). Aux termes de l'Entente de partage des recettes des jeux et d'un décret, il a été ordonné à la Société de verser à l'Ontario First Nations (2008) Limited Partnership (« OFNLP »), à compter de l'exercice 2011-2012, pour ce qui est des produits générés pour l'exercice 2010-2011, et pour chacun des exercices compris dans la période restante au contrat initial de 20 ans, douze paiements mensuels s'élevant au total à un montant égal à 1,7 pour cent des produits bruts de l'exercice précédent de la Société, tel qu'ils sont définis conformément à l'Entente de partage des recettes des jeux (le « paiement à l'OFNLP au titre de l'Entente de partage des recettes des jeux »). Au cours de l'exercice 2021-2022, la somme de 81 millions de dollars a été passée en charges (149 millions de dollars pour l'exercice 2020-2021) en tant que paiement mensuel à l'OFNLP au titre du partage des produits, dans le cadre de cette entente.

d. Entente de financement relative aux courses de chevaux

Le 1^{er} avril 2019, la Société a commencé à financer directement le secteur des courses de chevaux en Ontario conformément aux dispositions d'un nouvel accord de financement des courses de chevaux en direct modifié et réénoncé, ce qui fournit au secteur jusqu'à 117 millions de dollars par année pendant 19 ans. Par ailleurs, la Société s'est engagée à verser 3 millions de dollars par année dans le cadre du soutien financier transitoire triennal visant les bourses et les charges d'exploitation des hippodromes offrant des courses de niveau Grassroots et Signature.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(en millions de dollars canadiens)

24. Engagements (suite)

d. Entente de financement relative aux courses de chevaux (suite)

Au cours de l'exercice 2020-2021, l'accord de financement des courses de chevaux en direct modifié et réénoncé a été modifié en raison de la pandémie de COVID-19, laquelle a entraîné la suspension des courses de chevaux en direct en Ontario. La modification prévoit la réaffectation du financement prévu pendant les fermetures temporaires afin de couvrir certains coûts liés aux soins et à l'entraînement des chevaux de course. De plus, le financement transitoire d'une durée de trois ans, qui devait prendre fin le 31 mars 2021, a été modifié pour se poursuivre jusqu'à la fin de la première période de l'accord, soit le 31 mars 2026.

La Société fournit également au secteur des courses de chevaux en Ontario des conseils et du soutien dans des domaines comme le jeu responsable, le marketing et la gestion du rendement.

25. Éventualités

À l'occasion, la Société est partie à diverses poursuites découlant du cours normal de ses activités, notamment en ce qui a trait à l'interprétation de ses contrats. La Société exerce un jugement important dans la détermination de la probabilité de perte lors de l'évaluation des passifs éventuels. La Société estime que la probabilité d'une sortie de ressources éventuelle ne peut être déterminée ou qu'il n'est pas probable que le résultat final de ces procédures et réclamations, individuellement ou collectivement, aura un effet négatif important sur les activités, les résultats financiers ou la situation financière de la Société. La Société comptabilise une provision pour litiges au cours de la période où le résultat final devient probable et lorsque ce montant peut être estimé (note 11). La Société réévalue, à la clôture de chaque période, si les probabilités ou les estimations propres à chaque situation ont changé. Toute modification, le cas échéant, de ces éventualités sera passée en charges dans les états consolidés du résultat global.



olg.ca

SAULT STE. MARIE

70, promenade Foster, bureau 800
Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 6V2
705-946-6464

TORONTO

4120, rue Yonge, bureau 500
Toronto (Ontario) M2P 2B8
416-224-1772



Une entreprise opérationnelle de la Province de l'Ontario

Centre de soutien OLG – Questions des clients

1-800-387-0098

La ligne ontarienne d'aide sur le jeu problématique

1-888-230-3505

ISSN 1499 4895

This Report is also published in English as Ontario Lottery and Gaming Corporation 2021-22 Annual Report and is available by calling 1-800-387-0098.